



**Conférence
des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr.
GÉNÉRALE

TD/390
21 septembre 2000

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

**RAPPORT DE LA CONFÉRENCE DES NATIONS UNIES SUR LE COMMERCE
ET LE DÉVELOPPEMENT SUR SA DIXIÈME SESSION**

tenue à Bangkok (Thaïlande),
du 12 au 19 février 2000

TABLE DES MATIÈRES*

	<u>Page</u>
Préface.....	3
I. DÉCLARATION DE BANGKOK	6
II. PLAN D'ACTION	10
III. AUTRES DÉCISIONS DE LA CONFÉRENCE	54
A. Déclaration de la Conférence	54
174 (X) Remerciements à Sa Majesté le Roi de Thaïlande	54
B. Résolutions	55
175 (X) Expression de gratitude au Gouvernement et au peuple thaïlandais	55
176 (X) Pouvoirs des représentants à la dixième session de la Conférence	55
IV. EXPOSÉS DE POSITION CONCERNANT L'ADOPTION DU PLAN D'ACTION	56
V. QUESTIONS D'ORGANISATION ET DE PROCÉDURE	58

Annexes

I. Ordre du jour de la dixième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement	65
II. Déclaration de Marrakech	67
III. Communiqué des Ministres du commerce des pays les moins avancés	75
IV. La CNUCED et la société civile : à la poursuite des buts que nous avons en commun	78
V. Déclaration finale de la Réunion parlementaire organisée à l'occasion de la dixième session de la Conférence	86
VI. Déclaration de clôture du Secrétaire général de la CNUCED	92
VII. Participants aux débats interactifs et au débat général	99
VIII. Participants aux tables rondes	100
IX. Liste des documents	103

* Un CD-ROM contenant tous les documents, y compris les documents vidéo, publiés à l'occasion de la Conférence est en préparation.

PRÉFACE

La dixième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement s'est tenue du 12 au 19 février 2000 au Queen Sirikit National Convention Centre, à Bangkok (Thaïlande), conformément aux résolutions 1995 (XIX) et 51/167 de l'Assemblée générale, en date respectivement du 30 décembre 1964 et du 16 décembre 1996.

Dans sa résolution 51/167, l'Assemblée générale a accueilli avec gratitude l'offre généreuse faite par le Gouvernement et le peuple thaïlandais d'accueillir en l'an 2000 la dixième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement. Dans sa résolution 53/170, du 15 décembre 1998, elle a noté avec satisfaction que le Conseil du commerce et du développement avait amorcé à sa quarante-cinquième session la préparation de fond de la dixième session de la Conférence. Dans sa résolution 54/198, du 22 décembre 1999, l'Assemblée générale s'est félicitée de l'état d'avancement des préparatifs menés par le Conseil du commerce et du développement et par le gouvernement hôte, et a estimé que la dixième session de la Conférence serait pour les organismes des Nations Unies et la communauté internationale une importante occasion de mener une réflexion collective sur le développement.

Exerçant les fonctions que lui avait confiées l'Assemblée générale par sa résolution 1995 (XIX), le Conseil du commerce et du développement a fait office de comité préparatoire de la dixième session de la Conférence. À sa vingtième réunion directive, le 5 février 1999, il a approuvé la question de fond qui devait figurer à l'ordre du jour de la dixième session de la Conférence, ainsi que les annotations s'y rapportant. À sa quarante-sixième session, le 18 octobre 1999, il a décidé de constituer un comité plénier à composition non limitée, présidé par le Président du Conseil et chargé d'établir le texte de fond devant être soumis à la Conférence, ainsi que d'examiner toute autre question jugée nécessaire dans le cadre de la préparation de la Conférence. À sa vingt-troisième réunion directive, le 27 janvier 2000, le Conseil a été saisi du texte devant être présenté à la Conférence tel qu'il avait été approuvé par le Comité plénier, et il a demandé au Président du Conseil de le transmettre à la Conférence. (Le texte, intitulé "Projet de plan d'action : texte devant être soumis à la dixième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement", portait la cote TD/L.361.)

Dans le cadre de la préparation intergouvernementale de la dixième session de la Conférence, trois réunions régionales ont été organisées au niveau ministériel, à savoir : la neuvième Réunion ministérielle du Groupe latino-américain et caraïbe (Saint-Domingue (République dominicaine), 5 et 6 août 1999), où a notamment été adoptée la Déclaration de Saint-Domingue (LA/MM/77(IX)/1); la neuvième Réunion ministérielle du Groupe asiatique (Beyrouth (Liban), 11 et 12 août 1999), où a notamment été adoptée la Déclaration du Liban (1999) (AS/MM/77/(IX)/3); et la Réunion des ministres africains du commerce (Marrakech (Maroc), 14 septembre 1999), où a notamment été adoptée la Déclaration des ministres africains sur la dixième session de la Conférence (AF/MM/77/(IX)/1).

La neuvième Réunion ministérielle du Groupe des 77 a eu lieu à Marrakech (Maroc), du 13 au 16 septembre 1999, et a notamment adopté la Déclaration de Marrakech (TD/381), le projet de consensus de Bangkok (TD(X)/PC/5) et le Plan d'action (TD/(X)/PC/4), qui ont par la suite été soumis à la Conférence et au Comité préparatoire plénier du Conseil du commerce et du développement.

Également au titre de la préparation de la Conférence, un certain nombre de séminaires et d'ateliers ont été organisés, à savoir : un séminaire sur la contribution de la politique de concurrence au développement dans le contexte de la mondialisation des marchés (14 et 15 juin 1999), un atelier pour l'échange interentreprises de données d'expérience dans le domaine du commerce électronique (17 et 18 juin 1999), un atelier d'experts sur le commerce, le développement durable et le rôle respectif des hommes et des femmes (12 et 13 juillet 1999), et un séminaire sur les moyens de mettre l'investissement étranger direct au service d'un développement durable (15 novembre 1999).

Les documents ci-après ont également été soumis à la Conférence : "Rapport du Secrétaire général de la CNUCED à la dixième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement" (TD/380); et "Lignes directrices pour la participation de l'Union européenne à la dixième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement" (TD(X)/PC/6).

À la cérémonie inaugurale spéciale organisée par le pays hôte le 12 février 2000, la Conférence a entendu des déclarations de M. Chuan Leekpai, Premier Ministre thaïlandais, de M. Kofi Annan, Secrétaire général de l'ONU, et de M. Rubens Ricupero, Secrétaire général de la CNUCED.

À la réunion spéciale avec les chefs d'État ou de gouvernement organisée le 19 février 2000, les participants ont examiné les principaux résultats de la Conférence et les moyens de "faire de la mondialisation un instrument efficace au service du développement de tous les pays et de tous les individus". Ont participé à cette réunion, présidée par M. Chuan Leekpai, Premier Ministre thaïlandais, les personnalités suivantes : M. Leonel Fernández Reyna, Président de la République dominicaine; M. Abdelaziz Bouteflika, Président de la République algérienne; M. Ricardo Marquez Flores, Vice-Président de la République du Pérou; M. Jacob Zuma, Vice-Président de la République sud-africaine; M. Pascoal Manuel Mocumbi, Premier Ministre de la République du Mozambique; M. Abderrahman El-Youssoufi, Premier Ministre du Royaume du Maroc; le brigadier Moses Ali, deuxième Vice-Premier Ministre et Ministre du tourisme, du commerce et de l'industrie de la République de l'Ouganda; M. Rubens Ricupero, Secrétaire général de la CNUCED (animatrice : Mme Raghida Dergham, correspondante diplomatique du journal *Al-Hayat*).

Au cours de la Conférence, les tables rondes ci-après ont été organisées : Table ronde de haut niveau d'économistes éminents sur les orientations du commerce et du développement pour le XXI^e siècle; Table ronde de haut niveau avec les chefs de secrétariat d'organismes, de programmes et d'institutions apparentées des Nations Unies; Table ronde sur la dimension humaine du développement : donner les moyens aux entrepreneurs d'entrer dans le XXI^e siècle.

Une série de débats interactifs a eu lieu à la suite d'exposés présentés par les chefs de secrétariat d'institutions avant les séances plénières du 13 au 16 février 2000. Les orateurs étaient les suivants : M. Michel Camdessus, Directeur général du Fonds monétaire international; M. Enrique Iglesias, Président de la Banque interaméricaine de développement; M. Juan Somavia, Directeur général de l'Organisation internationale du Travail; M. Mike Moore, Directeur général de l'Organisation mondiale du commerce; et M. James Wolfensohn, Président de la Banque mondiale.

Un débat interactif avec les secrétaires exécutifs des commissions régionales de l'ONU a eu lieu le 14 février. Les discussions ont essentiellement porté à cette occasion sur la dimension régionale du développement et les effets de la mondialisation sur les différentes régions après la crise financière récente, ainsi que sur les mesures prises face à cette crise.

Le 13 février 2000, une réunion des ministres du commerce des pays les moins avancés a été consacrée à un échange de vues sur les questions concernant ces pays et sur la préparation de la troisième Conférence des Nations Unies sur les PMA.

Au cours du débat général, des déclarations ont été prononcées par les représentants de 117 États membres et de 31 groupements régionaux, organisations internationales, institutions spécialisées et organisations non gouvernementales.

Les réunions parallèles ci-après ont été organisées à l'occasion de la Conférence : Réunion plénière des ONG, dont l'objet était de donner aux représentants de la société civile, envoyés par des groupes nationaux, régionaux et internationaux, la possibilité de présenter leurs vues collectives sur les questions en rapport avec l'ordre du jour de la dixième session de la Conférence (7 et 8 février 2000); Réunion de parlementaires, organisée par l'Union interparlementaire (UIP) et l'Assemblée nationale thaïlandaise (Parlement), en coopération avec le secrétariat de la CNUCED (9-11 février 2000); cinquième Conférence annuelle de l'Association mondiale des organismes de promotion de l'investissement (WAIPA), qui avait pour objet de permettre aux responsables des organismes membres et à d'autres professionnels des questions d'investissement d'échanger des informations et qui était organisée en coopération avec le Conseil thaïlandais de l'investissement et la CNUCED (9-11 février); Programme de promotion du commerce Sud-Sud - réunion d'acheteurs/vendeurs sur les produits pharmaceutiques organisée par le Centre du commerce international CNUCED/OMC (12 et 13 février 2000); Colloque sur les produits de base et le développement au tournant du millénaire, organisé par le Fonds commun pour les produits de base et la CNUCED (13 février 2000); Table ronde spéciale sur les sociétés transnationales, les PME et le développement, avec la participation de fédérations et d'organisations de jeunes entrepreneurs : instaurer des liens pour un développement durable (15 février 2000); Programme global CNUCED/PNUD sur la mondialisation, la libéralisation et le développement durable (16 février 2000).

D'autres réunions ont été organisées, dont un colloque d'une journée, le 17 février 2000, sur la reprise économique et financière en Asie.

À sa 264^{ème} séance plénière (séance de clôture), le 19 février 2000, sur la recommandation de M. Surin Pitsuwan, Ministre thaïlandais des affaires étrangères, la Conférence a adopté la "Déclaration de Bangkok : pour un dialogue mondial et un engagement dynamique" et, sur la recommandation de M. Philippe Petit (France), Président du Comité plénier, elle a adopté le "Plan d'action". La Conférence a également adopté, après qu'elles lui ont été présentées par M. Awni Behnam, Secrétaire de la Conférence, une motion de remerciement adressée à Sa Majesté le Roi de Thaïlande, et une motion de gratitude adressée au Gouvernement et au peuple thaïlandais.

Première partie

DÉCLARATION DE BANGKOK : POUR UN DIALOGUE MONDIAL ET UN ENGAGEMENT DYNAMIQUE

Nous, États membres de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, réunis à Bangkok (Thaïlande), du 12 au 19 février 2000 pour la dixième session de la Conférence, convenons et déclarons ce qui suit :

Le contexte

1. Nous sommes venus à Bangkok pour réfléchir aux stratégies de développement dans un monde de plus en plus interdépendant et aux moyens de faire de la mondialisation un instrument efficace au service du développement. Dans le contexte des perspectives engendrées par la révolution technologique, par l'ouverture des marchés et par la mondialisation, l'objectif fondamental de nos efforts a été de promouvoir la croissance et un développement durable, et de rechercher pour tous équité et participation. Nos délibérations nous ont rappelé l'ampleur et l'urgence de la tâche consistant à concrétiser en mesures effectives des concepts largement acceptés. Nous quittons Bangkok avec la conviction que nous pourrons progresser dans la voie d'une coordination et d'une coopération plus efficaces entre les gouvernements et entre les institutions internationales pour le traitement des questions relatives à l'interdépendance globale et au développement.

2. La mondialisation est un processus évolutif qui ouvre des possibilités, mais qui crée aussi des risques et des difficultés. Elle a élargi les perspectives de progrès technologique et d'intégration effective dans l'économie internationale. Elle a accru la prospérité et les possibilités pour les pays d'en bénéficier. Toutefois, la mondialisation comporte aussi un risque de marginalisation des pays, en particulier des pays les plus pauvres, et des groupes les plus vulnérables partout dans le monde. Les écarts de revenu dans et entre les pays restent larges, et le nombre de personnes vivant dans la pauvreté a augmenté. Les asymétries et les déséquilibres de l'économie internationale se sont accentués. L'instabilité du système financier international reste un problème grave, dont il faut se saisir d'urgence.

3. La dixième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement s'est déroulée dans un pays et dans une région qui ont été au cœur de l'une des plus graves crises financières et économiques de la période récente, d'une crise qui a eu des effets préjudiciables sur la presque totalité des pays en développement. En dépit de leurs incidences économiques et sociales négatives, les crises peuvent jouer un rôle de catalyseur; elles ont tendance à cristalliser l'attention et la volonté des gouvernements et des peuples sur les mesures décisives à prendre pour faire face aux difficultés. C'est ce qui s'est produit, par exemple, en Asie de l'Est et du Sud-Est. En un laps de temps relativement court, au moyen de diverses mesures nationales judicieuses et avec la coopération de la communauté internationale, les pays touchés ont pu prendre les initiatives nécessaires pour retrouver la croissance et sortent actuellement de la crise avec un sentiment ravivé de confiance. C'est une illustration de ce que les hommes peuvent accomplir lorsqu'ils mobilisent leurs forces collectives pour relever les défis de la mondialisation.

4. De formidables difficultés restent à vaincre. Les pays touchés par la crise ont dû s'attaquer à leurs problèmes structurels, qui ont été amplifiés par le coût humain et social de la crise. Ils doivent, avec l'aide de la communauté internationale, définir des stratégies qui contribueront à renforcer et à soutenir la croissance tout en permettant de retrouver rapidement les niveaux de développement humain et social d'avant la crise. Ils doivent également transformer leurs institutions en instruments efficaces pour la mise en œuvre de ces stratégies. Les qualités qui ont caractérisé l'Asie de l'Est et du Sud-Est et qui sont communes à tous les cas exemplaires de développement n'ont rien perdu de leur validité : de solides fondamentaux macroéconomiques, une meilleure gestion des affaires publiques, des taux d'épargne élevés, l'investissement dans les ressources humaines, l'exploitation durable des ressources naturelles, un vigoureux partenariat entre le secteur public et le secteur privé, et le dynamisme des exportations. Ces caractéristiques comptent parmi les conditions nécessaires d'une croissance économique soutenue et d'un développement durable. Nous devons prendre des mesures déterminées pour éviter des crises futures, ou atténuer le risque de telles crises. Outre les efforts nationaux, la communauté internationale dans son ensemble doit assurer un environnement mondial favorable par une coopération renforcée dans les domaines du commerce, de l'investissement, de la concurrence et du financement, et contribuer à la stabilité monétaire de façon à rendre la mondialisation plus efficace et plus équitable.

Un nouveau départ

5. Première grande conférence intergouvernementale sur l'économie et le développement du siècle, la dixième session de la Conférence nous a offert une occasion unique de faire le bilan de l'expérience récente de la mondialisation et d'engager une réflexion à cet égard, d'examiner les forces et les faiblesses des approches et des politiques suivies par le passé, et de déterminer les grands chantiers de l'avenir : assurer l'intégration effective de tous les pays dans le système commercial international; améliorer les capacités de production; résoudre le problème de la dette; renforcer l'engagement en faveur du développement social; garantir la participation politique, économique et sociale des femmes; mobiliser des flux financiers adéquats pour le développement, notamment en remédiant à la tendance à la baisse de l'aide publique au développement (APD) et en veillant à une utilisation efficace de cette aide; entreprendre des réformes institutionnelles; réduire l'instabilité financière; et renforcer les capacités technologiques des pays en développement. La Conférence a permis à la communauté internationale de se concentrer sur les problèmes fondamentaux des dernières décennies, notamment l'extrême pauvreté et l'aggravation des inégalités dans et entre les nations, problèmes qui sont une menace pour la stabilité internationale. Dans un monde où le savoir prend de plus en plus d'importance, il est nécessaire, pour que les pays en développement participent réellement à l'économie mondiale, de soutenir un développement fondé sur le savoir.

6. La mondialisation peut être une force puissante et dynamique de croissance et de développement. Si elle est bien maîtrisée, elle permettra de jeter les bases d'une croissance durable et équitable à l'échelle internationale. À cette fin, il est essentiel de persévérer dans la recherche de solutions consensuelles par un dialogue ouvert et direct qui tienne compte des intérêts fondamentaux de tous.

7. La Conférence de Bangkok a particulièrement insisté sur la nécessité d'une plus grande cohérence de l'action aux niveaux national et international. Il devrait y avoir complémentarité entre les politiques macroéconomiques et sectorielles au niveau national et entre les politiques

menées au niveau national et au niveau international. Une coopération et une coordination plus efficaces entre les institutions multilatérales sont aussi nécessaires. Les cadres institutionnels nationaux et internationaux devraient être renforcés en conséquence.

8. De nombreux pays ont du mal à s'adapter à l'intensification de la concurrence et n'ont pas la capacité de profiter des possibilités offertes par la mondialisation. Cela exige un effort déterminé en faveur de ceux qui sont menacés de marginalisation. À cet égard, l'Afrique, qui dispose du même potentiel que toute autre région devrait bénéficier d'une attention particulière. Pour la communauté internationale, tout comme pour chaque société nationale, le critère ultime est la façon dont elle traite ses membres les plus faibles. Dans ce contexte, la Conférence souligne l'importance de la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés et demande instamment à la communauté internationale de contribuer à son succès.

9. La solidarité et un sens aigu de responsabilité morale doivent inspirer la politique nationale et internationale. Ce sont non seulement des impératifs éthiques, mais aussi les préalables indispensables à un monde prospère, pacifique et sûr, fondé sur un véritable partenariat. Ce partenariat exige des mécanismes institutionnels plus ouverts, plus transparents et faisant davantage appel à la participation pour la prise de décisions économiques au niveau international, de façon à garantir que tous aient accès dans des conditions équitables aux avantages de la mondialisation. En outre, le succès des efforts internationaux en faveur du développement dépend de la prise en compte de toutes les parties intéressées, y compris le secteur privé, les organisations non gouvernementales (ONG) et les milieux intellectuels et universitaires.

10. La Conférence souligne son attachement à un système commercial multilatéral qui soit juste, équitable et réglementé et qui fonctionne d'une manière non discriminatoire et transparente et procure des avantages à tous les pays, en particulier les pays en développement. Pour qu'un tel système existe, il faudra, en particulier, améliorer l'accès au marché pour les biens et les services présentant un intérêt particulier pour les pays en développement, régler les questions relatives à la mise en œuvre des accords de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), appliquer pleinement un traitement spécial et différencié, faciliter l'accession à l'OMC et fournir une assistance technique. La Conférence réaffirme que tous les pays et toutes les organisations internationales devraient faire tout ce qui est en leur pouvoir pour que le système commercial multilatéral réalise son plein potentiel de promotion de l'intégration de tous les pays, spécialement les pays les moins avancés, dans l'économie mondiale. Tout cycle nouveau de négociations commerciales multilatérales devrait se dérouler dans l'optique du développement. Il demeure urgent pour la communauté internationale de réaliser sans tarder des progrès dans tous ces domaines. La Conférence insiste sur le rôle et la contribution de l'intégration régionale en la matière.

Un dialogue ouvert et un plein engagement

11. En tant que principale institution du système des Nations Unies pour le traitement intégré du développement et des questions interdépendantes dans les domaines du commerce, du financement, de l'investissement, de la technologie et du développement durable, la CNUCED doit apporter une contribution substantielle à la poursuite des objectifs de développement. Elle doit aussi jouer un rôle actif dans la réalisation d'un consensus sur les questions bien définies de l'appui au commerce et du développement.

12. Une contribution de la dixième session de la Conférence et de la préparation de cette session a été l'instauration d'un dialogue ouvert et d'un échange de vues loyal. Un large accord a pu être réalisé à Bangkok sur l'engagement moral partagé d'instaurer un monde meilleur et plus juste. Les travaux de la CNUCED peuvent être utiles pour relever les défis de la mondialisation et exploiter les possibilités qu'elle offre et pour alimenter un débat ouvert et systématique sur diverses questions relatives au développement d'intérêt mondial entre les partenaires participant au processus de développement, y compris le secteur privé, les ONG, les milieux intellectuels et universitaires et les parlementaires. Il faudrait poursuivre ce dialogue ouvert pour aider à définir les relations économiques internationales du XXI^e siècle.

13. La Conférence a réuni des partenaires du développement pour proposer des solutions pratiques et constructives. Elle a donné des raisons de croire en la possibilité de créer un système économique mondial plus juste et meilleur, d'atténuer la pauvreté, de corriger les déséquilibres et d'améliorer la protection de notre environnement ainsi que d'offrir à tous les individus la sécurité et des possibilités de plus en plus grandes d'améliorer leur niveau de vie et de mener une existence épanouie et constructive. Nous avons arrêté un plan d'action à cette fin. Nous devons maintenant nous employer tous ensemble à faire de cet espoir une réalité.

Deuxième partie
PLAN D'ACTION

<u>Chapitre</u>	<u>Paragraphe</u>
I. Les stratégies de développement dans un monde de plus en plus interdépendant : appliquer les leçons du passé pour faire de la mondialisation un instrument efficace au service du développement de tous les pays et de tous les individus	1 - 102
A. Évaluation des effets de la mondialisation sur le développement	1 - 9
B. Évaluation de grandes initiatives internationales.....	10 - 35
i) Le Cycle d'Uruguay	10 - 16
ii) Le Nouveau Programme des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90.....	17 - 22
iii) Pays les moins avancés (PMA)	23 - 31
iv) Allègement de la dette	32 - 34
<i>L'initiative en faveur des pays pauvres très endettés.....</i>	33
<i>Programmes de renflouement financier.....</i>	34
v) Grandes Conférences des Nations Unies	35
C. Mesures et initiatives devant être prises par la communauté internationale pour intégrer les pays en développement dans l'économie mondiale	36 - 102
i) Financement et investissement.....	37 - 49
<i>APD.....</i>	38 - 40
<i>Dette</i>	41 - 46
<i>Investissement.....</i>	47 - 49
ii) Commerce international.....	50 - 77
<i>Libéralisation du commerce.....</i>	50 - 51
<i>Cohérence des politiques</i>	52 - 59
<i>Traitement spécial et différencié</i>	60 - 63

<u>Chapitre</u>	<u>Paragraphes</u>
<i>Produits de base</i>	64 - 68
<i>Concurrence</i>	69 - 70
<i>Services</i>	71 - 74
<i>CEPD et intégration économique</i>	75 - 77
iii) <i>Autres questions liées au développement</i>	78 - 102
<i>Développement des entreprises</i>	78 - 82
<i>Transfert de technologie et de savoir-faire</i>	83 - 89
<i>Services d'appui au commerce</i>	90 - 99
<i>Mise en valeur des ressources humaines</i>	100 - 101
<i>Coopération Sud-Sud</i>	102
II. L'action de la CNUCED	103 - 171
A. Mondialisation, interdépendance et développement	107 - 113
B. Investissement, entreprise et technologie	114 - 128
i) Faire mieux comprendre le rôle de l'IED, du renforcement des capacités technologiques et de l'internationalisation des entreprises	115 - 122
ii) Renforcer la capacité nationale des pays en développement d'élaborer et de mettre en œuvre des politiques pour attirer l'IED et en tirer profit, accroître les capacités technologiques et promouvoir le développement des entreprises	123 - 125
iii) Faire mieux comprendre les questions nouvelles, notamment comment les accords internationaux peuvent aider à attirer l'IED et à en tirer profit, à renforcer les capacités technologiques et à promouvoir le développement des entreprises dans une économie mondialisée	126 - 128
C. Commerce international	129 - 147
i) Accès aux marchés	132
ii) Commerce agricole	133
iii) Commerce des services	134 - 135

Chapitre

Paragraphe

iv)	Appui aux pays en développement dans les négociations commerciales multilatérales et les procédures d'adhésion à l'OMC.....	136
v)	L'intégration régionale et le système commercial multilatéral..	137 - 138
vi)	Traitement spécial et différencié	139
vii)	Questions relatives à la concurrence.....	140 - 143
viii)	Renforcer le potentiel d'offre dans les secteurs de produit tournés vers l'exportation	144
ix)	Renforcer le potentiel d'offre dans les secteurs manufacturiers et les services tournés vers l'exportation	145
x)	Commerce et environnement.....	146 - 147
D.	Infrastructure des services pour le développement et efficacité commerciale.....	148 - 160
i)	Facilitation du commerce et des transports.....	150 - 152
ii)	Douanes.....	153
iii)	Services bancaires et assurances.....	154
iv)	Services aux microentreprises	155
v)	Commerce électronique	156 - 158
vi)	Mise en valeur des ressources humaines.....	159 - 160
E.	Pays en développement les moins avancés, pays en développement sans littoral et petits États en développement insulaires	161 - 163
F.	Coopération technique.....	164 - 169
G.	Mécanisme intergouvernemental	170
H.	Application	171

I. LES STRATÉGIES DE DÉVELOPPEMENT DANS UN MONDE DE PLUS EN PLUS INTERDÉPENDANT : APPLIQUER LES LEÇONS DU PASSÉ POUR FAIRE DE LA MONDIALISATION UN INSTRUMENT EFFICACE AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT DE TOUS LES PAYS ET DE TOUS LES INDIVIDUS

A. Évaluation des effets de la mondialisation sur le développement

1. La mondialisation et l'interdépendance ont, grâce à l'élargissement de la libéralisation du commerce et au progrès de la technologie, ouvert de nouvelles perspectives pour la croissance de l'économie mondiale et pour le développement. Avec l'accélération de la mondialisation au début des années 90, on escomptait que la croissance et le développement, animés par les forces du marché planétaire, deviendraient plus rapides, plus durables et plus largement partagés que par le passé. Le bilan est toutefois contrasté. Si certains pays ont su s'adapter aux changements et tirer profit de la mondialisation, en partie grâce à des stratégies fondées sur l'exportation et sur l'absorption des IED, de nombreux pays en développement, en particulier les PMA, n'ont pas réussi à accroître de façon sensible ou constante leur PIB par habitant au cours des 30 dernières années. Des facteurs internes ont certes contribué à cette situation, mais il apparaît évident que l'environnement international n'a pas toujours été propice aux efforts de développement de ces pays. On observe de larges écarts de revenu entre les pays développés et les pays en développement et souvent à l'intérieur même des pays. Bien que la mondialisation pose de graves problèmes, avec un risque d'instabilité et de marginalisation, l'expérience actuelle montre qu'elle offre de nouvelles perspectives d'intégration des pays en développement dans l'économie mondiale.

2. Une série de crises financières a ébranlé l'économie mondiale dans les années 90. La crise asiatique a plus particulièrement révélé que même les pays en développement qui avaient connu une croissance rapide restaient vulnérables et que les mécanismes internationaux existants n'étaient pas parfaitement efficaces face à de telles crises. De plus, l'effet de contagion de la crise a été préjudiciable au commerce international dans le monde entier, ainsi qu'au développement économique de nombreux pays en développement et pays en transition. Des signes montrent que la reprise est en cours, mais les conséquences sociales de la crise continuent de se faire sentir.

3. On prend de plus en plus conscience que les récentes stratégies de développement, principalement encouragées par les institutions financières multilatérales, ont des effets limités sur le processus de développement et qu'elles devraient, en même temps que certaines politiques intérieures, s'adapter à l'évolution des conditions mondiales. Pour aider les pays en développement à prévenir et à surmonter les éventuelles incidences négatives de la mondialisation économique et financière, à tirer profit de cette mondialisation et à s'adapter à ses enjeux et aux opportunités qu'elle offre, la communauté internationale doit repenser et élaborer des stratégies et des politiques de développement en tenant compte des aspects sociaux, humains et environnementaux du développement.

4. La mondialisation reste une force potentiellement puissante et dynamique de croissance et de développement. Elle peut améliorer les résultats économiques globaux des pays en développement en créant de nouveaux débouchés pour les exportations de ces pays, en encourageant le transfert d'information, de compétences et de technologie et en augmentant les ressources financières disponibles pour l'investissement dans des actifs corporels

et incorporels. Pour tirer le plus grand parti possible des bienfaits de la mondialisation, il faut appliquer des politiques nationales avisées, étayées par un environnement mondial favorable et par une coopération économique internationale. Il faut aussi que la communauté internationale corrige les déséquilibres et les asymétries de l'économie internationale. Des efforts bilatéraux et multilatéraux sont également nécessaires pour protéger les populations vulnérables, en particulier en périodes de crise économique. Les avantages de la mondialisation devraient être plus largement partagés entre et dans les pays, car rien ne saurait faire automatiquement converger les revenus des pays en développement vers ceux des pays développés.

5. La vitesse de la libéralisation financière a dans certains cas fortement dissocié la finance et l'investissement du commerce international et a engendré une volatilité considérable des flux de capitaux. Il en a résulté un affaiblissement de la capacité de certains pays en développement de gérer efficacement leur intégration dans l'économie mondiale. La communauté internationale doit se préoccuper des conséquences de cette volatilité.

6. Bien que la libéralisation du commerce ait stimulé la croissance, il reste possible d'ouvrir davantage de nombreux secteurs d'exportation importants pour les pays en développement. Le fonctionnement efficace d'un marché non discriminatoire et concurrentiel constituerait une importante contribution au développement. Les marchés du travail n'ont pas été ouverts dans la même proportion que les marchés financiers. Pour que la mondialisation puisse contribuer à une croissance économique soutenue et à un développement durable, les pays doivent absolument redoubler d'efforts aux niveaux national, régional et international pour s'attaquer efficacement aux causes internes et externes du sous-développement. En tenant compte de leurs particularités, la libéralisation peut améliorer la compétitivité internationale des pays en développement et promouvoir la croissance.

7. La démocratie, la primauté du droit, une gestion et une administration transparentes et responsables, y compris la lutte contre la corruption - phénomène mondial qui touche aussi bien les pays développés que les pays en développement - et son élimination, constituent les fondements indispensables d'un développement durable à visage humain. Les droits de l'homme et les libertés fondamentales, dont le droit au développement est un élément à part entière, doivent être encouragés et protégés. La stabilité macroéconomique a montré qu'elle était un important facteur de croissance économique et d'atténuation de la pauvreté.

8. Les politiques et les programmes doivent englober les questions d'équité entre les hommes et les femmes afin de contribuer à l'émancipation des femmes et à l'égalité entre hommes et femmes dans tous les secteurs de l'économie. Les politiques sociales, en particulier l'enseignement, notamment l'éducation des filles, ainsi que la politique de la santé et la protection sociale exercent une forte influence favorable sur la croissance.

9. Nous réaffirmons le paragraphe 84 du document de Midrand, "Un partenariat pour la croissance et le développement". La santé et l'éducation de base constituent des pièces maîtresses du développement et sont indispensables pour réduire la pauvreté et les inégalités. Les politiques doivent tenir compte des effets de la mondialisation sur les besoins fondamentaux du développement.

B. Évaluation de grandes initiatives internationales

i) Le Cycle d'Uruguay

10. Les négociations commerciales multilatérales du Cycle d'Uruguay ont permis d'améliorer l'accès, et la sécurité d'accès, aux marchés des biens et des services. En outre, le mécanisme de règlement des différends de l'OMC offre en principe aux membres de cette organisation un moyen efficace de défendre leurs droits en matière d'accès aux marchés. Dans le cadre du processus général de libéralisation, plusieurs membres de l'OMC, dont de nombreux pays en développement, ont de plus pris des mesures autonomes qui ont apporté une contribution positive à ce processus de libéralisation.

11. Toutefois, les négociations du Cycle d'Uruguay ont privilégié la libéralisation tarifaire en laissant en place des crêtes tarifaires et une progressivité des droits de douane qui s'appliquent à un nombre important de produits, dont des produits qui intéressent le commerce d'exportation des pays en développement. De plus, la tarification des contingents et autres mesures non tarifaires dans le secteur de l'agriculture s'est traduite par la mise en place d'un certain nombre de droits élevés, les possibilités d'accès dans de nombreux secteurs n'étant offertes que dans les limites des contingents tarifaires. Le secteur des textiles et des vêtements, d'un intérêt primordial pour de nombreux pays en développement, est assujéti à des restrictions quantitatives dégressives jusqu'en 2005, avec une libéralisation véritablement significative des contingents en vigueur, uniquement en fin de période.

12. Les Accords du Cycle d'Uruguay concernant les normes sanitaires et phytosanitaires et les obstacles techniques au commerce contiennent un ensemble de règles visant à empêcher que ces normes ne soient utilisées comme des obstacles au commerce.

13. L'amélioration de l'accès aux marchés et le renforcement de la pénétration des marchés résultant du Cycle d'Uruguay, ainsi que d'autres facteurs économiques, ont conduit les producteurs nationaux dans de nombreux pays à réclamer avec plus de vigueur des "mesures commerciales correctives" sous la forme de mesures conjoncturelles, notamment de mesures de sauvegarde, de droits antidumping et de droits compensateurs. De nombreux pays ont beaucoup utilisé leur législation antidumping, ainsi que d'autres mesures commerciales dans des domaines tels que celui des règles d'origine. Parmi les secteurs les plus touchés figurent ceux des métaux, des matières plastiques, des textiles et des vêtements, de la chaussure et des chapeaux.

14. Le Cycle d'Uruguay a abouti à l'adoption d'un certain nombre d'accords, dont les Accords sur les subventions et les mesures compensatoires, sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce et sur les mesures concernant les investissements et liées au commerce. Les dispositions relatives à un traitement spécial et différencié en faveur des pays en développement figurant dans ces accords doivent être pleinement appliquées et concrétisées. L'expérience concernant l'application de certains accords a mis en lumière des problèmes, réels et potentiels, pour les pays en développement, qu'il convient d'analyser.

15. L'Accord général sur le commerce des services (AGCS) constitue un instrument très utile pour la libéralisation, notamment grâce à sa structure flexible qui permet aux pays de choisir leur rythme de libéralisation, en fonction de leur niveau de développement. L'AGCS a pour objectif explicite de faciliter et d'accroître la participation des pays en développement au commerce

des services. Toutefois, l'ampleur réelle des engagements en matière d'accès au marché du commerce des services souscrits par les pays varie considérablement selon les secteurs et les modes de fourniture; les conditions d'accès aux marchés dans le cas de la présence commerciale ont été privilégiées, plutôt que le mouvement de personnes physiques en tant que fournisseurs de services. Les pays ont également négocié des exemptions au traitement NPF au titre de l'AGCS, exemptions qui ont été annexées à cet accord sous la forme de listes. Il reste des possibilités considérables de libéraliser davantage tout un éventail de secteurs de services, en particulier ceux qui présentent un intérêt spécial pour les pays en développement.

16. Le système généralisé de préférences (SGP) a beaucoup contribué à fournir à de nombreux pays en développement des possibilités d'accès préférentiel aux marchés et reste un important instrument de libéralisation potentielle supplémentaire de l'accès aux marchés pour beaucoup de ces pays, bien que les réductions tarifaires sur la base du traitement NPF aient entraîné un effritement des marges de préférence. De nombreux pays en développement bénéficient d'arrangements préférentiels spéciaux tels que la Convention de Lomé et l'Initiative concernant le bassin des Caraïbes (IBC).

ii) Le Nouveau Programme des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90

17. L'objectif premier de ce programme était d'accélérer la transformation, l'intégration, la diversification et la croissance économiques des pays africains, de les rendre moins vulnérables aux chocs extérieurs, d'accroître leur autonomie et leur dynamisme et d'internaliser le processus de développement. Lors du bilan à mi-parcours de son exécution, en 1996, l'Assemblée générale a constaté les progrès accomplis par de nombreux pays africains sur la voie de la réforme économique, de l'ajustement, de la démocratisation et du renforcement de la société civile. Malgré ces efforts, l'Afrique reste aux prises avec de graves problèmes socioéconomiques. Diverses initiatives sont lancées en faveur du continent, mais nombre d'engagements contractés par la communauté internationale dans le cadre du Nouveau Programme n'ont pas été honorés - notamment la promesse de réduire la dette africaine, de fournir des apports de ressources appropriés, d'élargir l'accès aux marchés et de fournir une assistance pour la diversification et le renforcement des capacités.

18. Le développement est avant tout l'affaire des pays africains eux-mêmes et passe par un partenariat mondial et la coopération internationale - principe qui a été réaffirmé récemment, par exemple, à la deuxième Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique. Les partenaires de développement sont invités à soutenir les efforts des pays africains sur la base de ce principe.

19. Le surendettement des pays africains demeure un obstacle majeur à leur développement, le service de la dette accaparant une part considérable de leurs revenus, au détriment de l'investissement national dans les ressources humaines et l'infrastructure matérielle.

20. Les recettes d'exportation et le développement de nombreux pays africains continuent à dépendre d'un petit nombre de produits de base, dont les prix dans leur ensemble ont beaucoup baissé depuis 1998. Il y a donc très peu de chances de voir augmenter l'épargne et l'investissement. En dépit des efforts déployés par un grand nombre de ces pays pour améliorer les conditions de l'investissement privé, les apports d'IED restent faibles. Beaucoup de pays

africains restent tributaires de l'aide publique au développement pour pallier le manque de ressources financières; mais l'APD représente aujourd'hui moins de 0,2 % du PIB total des pays membres du Comité d'aide au développement (CAD), soit un chiffre nettement inférieur aux objectifs fixés à l'ONU - ce qui est très préoccupant.

21. En outre, les secours d'urgence imposés par les problèmes dus à des crises humanitaires absorbent une part accrue des budgets d'aide.

22. Quant à la question de l'accès aux marchés, certains pays développés appliquent encore aux textiles, aux vêtements et aux chaussures des droits élevés, et les contingents n'ont pas disparu. Outre les droits de douane, les mesures sanitaires et phytosanitaires font dans certains cas obstacle à un accroissement des importations de produits africains. Malgré les améliorations apportées à certains d'entre eux, les schémas SGP restent insuffisants par rapport aux besoins de l'Afrique. Les exportations africaines de produits agricoles continuent de faire l'objet de sauvegardes spéciales.

iii) Pays les moins avancés (PMA)

23. Dans le Programme d'action pour les années 90 en faveur des pays les moins avancés, la communauté internationale s'était engagée à arrêter et inverser la détérioration de la situation socioéconomique des PMA, mais la Réunion intergouvernementale de haut niveau pour l'examen global à mi-parcours de la mise en œuvre du Programme d'action (1995) et les bilans dressés ultérieurement par le Conseil du commerce et du développement ont montré clairement que les engagements pris n'avaient pas été pleinement honorés. Cela, et parfois aussi une autonomie et une participation insuffisantes des PMA eux-mêmes en matière de réformes, a influé sur l'application et l'impact des réformes.

24. Au niveau national, le développement des PMA a été entravé par les carences de l'infrastructure matérielle et du capital humain, une faible mobilisation des ressources intérieures, les insuffisances de la politique macroéconomique et de son application, les graves conséquences socioéconomiques de conflits locaux ou régionaux dans un certain nombre de PMA, une croissance démographique rapide, des résultats généralement décevants dans l'agriculture et le secteur rural, l'incapacité de faire des femmes des agents et des bénéficiaires à part entière du développement, ainsi que l'absence de cadre juridique et institutionnel propice à l'initiative privée.

25. Le développement des PMA a également été freiné par leur vulnérabilité persistante aux catastrophes naturelles; en cas de cataclysme, les efforts se sont souvent concentrés sur les secours immédiats, sans que l'on tienne toujours pleinement compte des impératifs de prévention et de reconstruction à long terme.

26. D'une façon générale, les conditions extérieures sont également restées défavorables aux PMA. Leur part du commerce mondial reste extrêmement faible et leur économie demeure vulnérable à l'instabilité des marchés de produits de base. L'APD est toujours indispensable pour étayer leur croissance et leur développement, mais elle a continué à fléchir, même si quelques pays donateurs ont atteint ou dépassé les objectifs fixés à l'ONU. La charge de la dette extérieure des PMA reste écrasante et représente 90 % environ de leur PIB global.

27. Les participants à la Réunion de haut niveau sur des mesures intégrées en faveur du développement du commerce des pays les moins avancés, organisée par l'OMC en 1997, ont approuvé le Cadre intégré pour l'assistance technique liée au commerce, y compris pour le renforcement des capacités humaines et institutionnelles, en vue d'aider les pays les moins avancés dans leurs activités commerciales et liées au commerce. La mise en œuvre de cet instrument est cependant bien lente. Pour aller de l'avant, considérant que l'action doit répondre aux besoins exprimés par les bénéficiaires, tous les partenaires et tous les intéressés doivent bien comprendre que les ressources mobilisées par les six organismes participants doivent être utilisées en fonction des rôles respectifs de ceux-ci, être compatibles avec le Plan d'action en faveur des PMA adopté à la Conférence de l'OMC de Singapour et s'appuyer sur les accords consacrés dans le Cadre intégré adopté en 1997.

28. Pendant et après la Réunion de haut niveau, un certain nombre de pays développés et de pays en développement ont notifié des possibilités d'accès aux marchés et de débouchés commerciaux qu'ils offraient aux PMA.

29. Le document "Un partenariat pour la croissance et le développement" adopté par la Conférence à sa neuvième session soulignait que la question des PMA avait un caractère intersectoriel pour la CNUCED et que ces pays devaient avoir la priorité dans l'assistance fournie par celle-ci, qui est aussi chargée de coordonner l'action du système des Nations Unies en leur faveur. Malheureusement, les résultats ont été décevants. Les problèmes propres aux PMA n'ont pas été abordés de manière suffisamment intégrée et n'ont pas bénéficié d'une priorité suffisante.

30. Le Fonds d'affectation spéciale pour les PMA a été créé au début de 1997 pour faciliter le lancement de nouvelles activités et renforcer la coopération technique de la CNUCED en faveur de ces pays. L'objectif fixé était de 5 millions de dollars par an. Les contributions totales de 13 pays donateurs - développés et en développement - ont représenté 5,2 millions de dollars jusqu'ici. Des contributions doivent continuer d'être recherchées auprès d'un maximum de pays, cet effort devant être considéré comme une entreprise collective associant tous les États membres de la CNUCED et divers acteurs non gouvernementaux tels qu'ONG, fondations et sociétés privées.

31. La troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, qui se tiendra à Bruxelles en 2001 à l'invitation de l'Union européenne, constituera un important rendez-vous et une importante occasion pour la communauté internationale de renouveler l'engagement collectif d'aider les PMA à améliorer leur situation socioéconomique et à assurer leur intégration progressive dans l'économie mondiale.

iv) Allègement de la dette

32. En ce qui concerne la dette, la seconde moitié de la décennie a été marquée par deux innovations importantes : le lancement de l'initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE), et la mise en œuvre de vastes programmes de renflouement pour les pays débiteurs à revenu moyen connaissant de graves difficultés de paiement.

L'initiative en faveur des pays pauvres très endettés

33. En 1996, la communauté internationale des donateurs a décidé de lancer une initiative visant à ramener la dette des PPTE à un niveau supportable et à mettre ainsi un terme aux rééchelonnements, étant entendu que tous les créanciers participeraient à cet effort. Jusqu'à présent, quatre pays (Ouganda, Bolivie, Guyana et Mozambique) ont atteint le stade final prévu dans l'initiative. De multiples rééchelonnements de la dette bilatérale effectués par le passé n'ont guère réduit l'encours de la dette des pays dits PPTE. L'expansion du programme en faveur des PPTE, proposée au Sommet de Cologne en juin 1999 et entérinée par les institutions financières internationales fin septembre, vise à remédier aux insuffisances de l'initiative précédente par un élargissement de celle-ci et l'octroi d'un allègement plus large et plus rapide.

Programmes de renflouement financier

34. Il n'y a pas de mécanisme qui permette de restructurer sur une grande échelle la dette due par de nombreux emprunteurs privés du secteur des banques ou des entreprises à une multitude de prêteurs étrangers, y compris des prêteurs obligataires. Pour remédier aux difficultés de paiement des pays touchés par les crises financières des années 90, les pays et les organismes publics créanciers ont mis en œuvre des programmes de renflouement dont l'ampleur croissait avec chaque nouvelle crise. Ces vastes opérations de sauvetage se sont conjuguées aux efforts nationaux déployés pour aider les pays débiteurs à faire face à de très graves problèmes de liquidité.

v) *Grandes Conférences des Nations Unies*

35. Au cours des dix dernières années, plusieurs grandes Conférences des Nations Unies ont contribué à une meilleure prise de conscience de certaines questions intersectorielles comme l'environnement et le développement, le progrès social, la promotion de la femme, les droits de l'homme, l'habitat, la population et le développement. Des plans d'action détaillés ont été adoptés et la communauté internationale a pris des engagements collectifs précis. Or, nombre de ces engagements n'ont pas encore été pleinement honorés.

C. Mesures et initiatives devant être prises par la communauté internationale pour intégrer les pays en développement dans l'économie mondiale

36. Une tâche importante pour la communauté internationale est d'assurer l'intégration des pays en développement, y compris des pays dont l'économie est structurellement faible ou vulnérable et des pays en transition, dans l'économie mondialisée et de réduire le risque de marginalisation. La cohérence et la compatibilité des politiques macroéconomiques doivent être renforcées aux niveaux national, régional et international. Le manque d'accès à la mer, aggravé par l'éloignement et l'isolement des marchés mondiaux, grève lourdement les efforts globaux de développement socioéconomique des pays en développement sans littoral. Les pays en développement insulaires, en particulier les petits pays géographiquement isolés, sont eux aussi confrontés à des difficultés.

i) Financement et investissement

37. Une série de crises financières, dont la récente crise asiatique, a mis en lumière la nécessité d'intensifier les efforts de coopération internationale visant à améliorer l'actuel système financier international, en vue d'empêcher de nouvelles crises, d'instituer de meilleurs mécanismes de gestion des crises et de rendre ce système plus favorable au commerce et au développement. En ce qui concerne la mobilisation de ressources extérieures pour le développement, il importe notamment de canaliser vers un nombre accru de pays en développement des flux d'investissements internationaux plus abondants et stables, d'inverser la baisse de l'APD, de bien cibler cette aide et de l'utiliser efficacement comme catalyseur d'une croissance économique soutenue et d'un développement durable, et de trouver des solutions à long terme aux problèmes d'endettement des pays en développement. Il faut aussi appliquer, et si nécessaire élaborer, une législation nationale propre à attirer les investisseurs étrangers. Pour ce qui est de la mobilisation de ressources intérieures, elle passe par un accroissement de l'épargne intérieure et un fonctionnement efficace des marchés financiers nationaux.

APD

38. L'aide publique au développement (APD) reste une ressource essentielle pour les pays en développement. La diminution de son niveau est donc très préoccupante. Des efforts devraient être faits pour que l'assistance destinée à des projets et programmes de développement n'entre pas en concurrence avec d'autres demandes et besoins en matière d'aide au développement ou d'aide d'urgence. La diminution du taux de reconstitution des ressources des guichets d'aide libérale ouverts par les banques multilatérales de développement est également préoccupante. Une aide au développement ciblée et bien coordonnée peut servir à renforcer les efforts déployés par les pays bénéficiaires pour créer des conditions favorables à l'activité du secteur privé et à l'investissement national et étranger, adopter des politiques économiques et sociales et mettre en place des institutions économiques et judiciaires efficaces qui contribuent à la qualité de l'aide. L'APD devrait notamment contribuer au renforcement de l'infrastructure matérielle et des capacités.

39. Des voix de plus en plus nombreuses s'élèvent pour souligner l'urgente nécessité de réduire la pauvreté dans les pays pauvres. Les membres du Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE ont réitéré leur volonté de suivre une stratégie de partenariat pour le développement visant à réduire de 50 %, d'ici à 2015, la part de la population mondiale vivant dans l'extrême pauvreté. Pour ce faire, les pays industrialisés sont invités à se rapprocher rapidement de l'objectif de l'ONU de 0,7 % du PIB fixé pour l'APD aux pays en développement, et de 0,2 % du PIB pour l'aide aux pays les moins avancés. En outre, la communauté internationale pourrait étudier la possibilité de prendre des initiatives plus hardies dans ce domaine, dont les objectifs seraient notamment de contribuer au développement humain. Des leçons devraient également être tirées des cas d'utilisation judicieuse de l'aide publique au développement pour encourager l'augmentation de celle-ci et son utilisation efficace.

40. Il est essentiel de veiller à ce que les ressources disponibles pour le développement aient la plus grande efficacité possible. Les efforts consentis récemment par les pays donateurs de l'OCDE pour délier leur APD et ainsi mieux répondre aux besoins nationaux de développement sont encourageants, et les efforts visant à délier l'APD fournie aux PMA doivent être poursuivis.

Dettes

41. Les problèmes d'endettement font gravement obstacle à la poursuite du développement économique et social. Un service de la dette élevée prive les pays en développement débiteurs des ressources dont ils ont besoin pour asseoir leur développement économique sur des bases compétitives et se doter d'une solide infrastructure sociale et matérielle. Les problèmes d'endettement des pays pauvres ont encore été aggravés par la crise financière mondiale. Parallèlement, les pays à revenu intermédiaire qui ont accès aux marchés internationaux de capitaux ont été à plusieurs reprises touchés par des crises financières.
42. L'allègement de la dette devrait faire partie d'un ensemble de mesures visant à éliminer les causes structurelles de l'endettement afin que les pays débiteurs n'accumulent pas d'arriérés de remboursement. Les pays créanciers doivent maintenant permettre aux membres les plus pauvres de la communauté mondiale de prendre un nouveau départ. La décision prise au Sommet de Cologne d'offrir des mesures d'allègement plus rapides, plus poussées et plus massives aux pays les plus pauvres, est très encourageante.
43. Les améliorations de l'initiative PPTE proposées au Sommet de Cologne, puis approuvées par le FMI et la Banque mondiale à leur réunion de septembre 1999, lieront l'allègement de la dette à l'atténuation de la pauvreté et permettront aux pays débiteurs de consacrer les ressources budgétaires économisées aux dépenses sociales. Il a été demandé, à ce Sommet, à tous les créanciers bilatéraux d'annuler la totalité des dettes à des conditions de faveur dues par des pays satisfaisant aux critères de l'initiative PPTE. Un allègement plus rapide de la dette pourrait être obtenu par le versement accéléré d'une aide de trésorerie ("aide intérimaire") et par une réduction anticipée de l'encours.
44. Concernant la dette africaine, il convient d'examiner plus avant ce problème complexe et important. Il faudrait continuer de rechercher les moyens d'améliorer la situation et de remédier aux causes de l'endettement des pays africains de façon qu'ils puissent consacrer une plus grande partie de leurs ressources aux besoins sociaux fondamentaux, dont les soins de santé et l'éducation. Dans ce contexte, la communauté internationale voudra peut-être étudier les moyens de déterminer la portion de la dette considérée comme impossible à rembourser, en vue de l'adoption par les créanciers d'éventuelles mesures à cet égard.
45. Dans le cas des pays à revenu intermédiaire aux prises avec une grave crise de liquidité, d'importants programmes de renflouement financier ont été mis sur pied pour permettre aux intéressés d'honorer leurs obligations à court terme. Si le Club de Paris s'occupe du rééchelonnement de la dette bilatérale publique et le Club de Londres de la restructuration des prêts consortiaux, il n'y a pas de mécanisme particulier pour aider ces pays à négocier une restructuration rapide de leur dette à l'égard de créanciers privés, et en particulier de prêteurs obligataires. Il faut examiner plus à fond ce problème complexe.
46. Il est important que tous les pays, en particulier les pays en développement, aient la capacité de gérer leurs obligations en matière de dette : il conviendrait d'encourager toute assistance visant à les aider à être dans ce domaine efficaces.

Investissement

47. La mobilisation de ressources extérieures pour le développement dans les années 90 s'est caractérisée par une privatisation croissante des flux de ressources destinés aux pays en développement. Les investissements internationaux ont augmenté plus vite que la production et les échanges mondiaux depuis le début des années 80. L'investissement international et plus particulièrement les IED sont ainsi devenus l'un des moteurs de l'économie mondiale, contribuant non seulement à l'intégration des marchés, mais encore, et de plus en plus, à l'intégration des systèmes nationaux de production. La composition des flux de capitaux a changé, l'investissement étranger direct (IED) et les investissements étrangers de portefeuille (IEP) représentant désormais la plus grande partie du total des flux nets de ressources vers les pays en développement. Depuis 1980, les investissements étrangers directs dans les pays en développement ont sensiblement augmenté, mais ils sont fortement concentrés dans un petit nombre de pays. Alors que les IED sont une forme d'investissement plus stable, les IEP sont souvent plus volatils. Ces deux types d'investissement ont des caractéristiques différentes et peuvent avoir des incidences différentes sur le développement des pays bénéficiaires. Cela est d'autant plus important que les IED représentent un ensemble qui englobe non seulement des capitaux, mais aussi de la technologie, des pratiques d'organisation et de gestion, des compétences et l'accès aux marchés internationaux. Les pays qui ne peuvent attirer des flux d'IED suffisants sont également privés d'autres ressources corporelles et incorporelles qui sont essentielles au développement.

48. Pour drainer ces ressources, les pays en développement s'emploient à créer un climat favorable et propice à l'investissement international. De surcroît, les efforts nationaux de libéralisation vont toujours plus souvent de pair avec des efforts internationaux de facilitation et de protection. Mais si les flux d'IED vers les pays en développement ont augmenté, la part des PMA dans le total des flux d'IED a été inférieure à 0,5 % en 1998. Pour remédier à cette situation, des politiques doivent être élaborées par les pays en développement pour attirer et mettre à profit les IED; cela passe notamment par la fourniture par la communauté internationale d'une assistance pour la conception de stratégies d'investissement et la mise en place d'un cadre directif et d'institutions dynamiques et appropriées qui grèvent au minimum les ressources budgétaires. Certains pays d'origine ont pris des mesures pour promouvoir les flux d'IED vers les pays en développement, mesures qui méritent d'être encouragées. Si l'on veut favoriser l'investissement étranger direct et l'épargne intérieure et les orienter vers des fins productives, il importe aussi de fournir aux bailleurs de fonds des informations financières fiables, transparentes et comparables.

49. Pour réduire les risques imputables aux perturbations financières, il faut que la libéralisation des marchés financiers s'accompagne de règles prudentielles et d'un contrôle des marchés financiers. Dans ce contexte, des progrès devraient être faits pour renforcer la solidité des secteurs financiers nationaux ainsi que les résultats macroéconomiques, d'une part, et pour améliorer le système financier international, en ce qui concerne la transparence des flux (pour les prêteurs comme pour les emprunteurs), la prévention des crises financières et la lutte contre la fuite des capitaux, le blanchiment et l'évasion fiscale, ainsi que pour stabiliser les marchés financiers internationaux, d'autre part.

ii) Commerce international

Libéralisation du commerce

50. La libéralisation des régimes commerciaux nationaux a amélioré les perspectives de croissance par les échanges et en particulier par l'exportation. La plupart des pays en développement estiment qu'il existe des déséquilibres et des asymétries dans la mise en œuvre des Accords de l'OMC. Quelques pays ont eu des difficultés à appliquer certains accords en raison de contraintes humaines, institutionnelles et financières. Ces problèmes doivent être réglés d'urgence pour que le système commercial multilatéral puisse être bénéfique à tous les pays.

51. En outre, alors que les pays en développement ont besoin d'une certaine latitude dans leur politique pour soutenir et promouvoir leurs entreprises, leurs investissements dans la production et dans la commercialisation ainsi que l'expansion et la diversification de leurs exportations, les conditions imposées sont plus strictes qu'auparavant pour les derniers venus. Le cadre multilatéral des règles de l'OMC contribue à assurer un environnement stable et prévisible bien qu'il ait, dans certains cas, rogné la marge de manœuvre des gouvernements. Celle-ci est encore plus réduite lorsque des engagements ont été pris au titre de programmes d'ajustement structurel du FMI et de la Banque mondiale.

Cohérence des politiques

52. Les politiques commerciales et la libéralisation des échanges devraient être davantage en harmonie avec les objectifs généraux de développement. Il faut, dans les pays en développement, faire en sorte que le commerce apporte une contribution plus décisive à l'atténuation de la pauvreté. Le rôle du commerce dans la stimulation de la croissance économique, la répartition des fruits de la croissance, et les politiques sectorielles de développement de l'agriculture et du tourisme et, à long terme, de diversification dans l'industrie et les services de pointe doivent faire l'objet d'une plus grande attention, de même que la contribution au développement des accords commerciaux multilatéraux.

53. La nécessité d'accroître la cohérence des politiques, nationales et internationales, se fait également sentir dans les pays développés, s'agissant en particulier de la cohérence entre les politiques sectorielles, fiscales et budgétaires, d'une part, et les objectifs de la propre politique de développement de ces pays, d'autre part, et entre leur propre pratique et les conseils donnés aux pays en développement dans le cadre de l'assistance technique. Une réduction des droits de douane et la simplification des structures tarifaires contribueraient à un accroissement des exportations des pays en développement. Les subventions peuvent influencer sur la compétitivité relative des pays et avoir pour effet de fausser celle des pays en développement. Les pays développés devraient tenir compte des incidences de leur politique budgétaire sur les besoins des pays en développement. En outre, les mesures unilatérales, notamment celles qui ont des effets extraterritoriaux, risquent d'avoir un impact négatif sur les efforts déployés pour instaurer un système commercial véritablement non discriminatoire et ouvert.

54. Il faut veiller à ce que les conditions nécessaires à la mise en œuvre concrète des Accords de l'OMC, en particulier dans les pays en développement, soient réunies. Ces pays estiment que les périodes de transition prévues ne sont pas toujours suffisantes. Tout nouvel accord devrait prévoir des dispositifs adéquats d'assistance aux pays en développement pour la mise en place

des infrastructures et autres conditions nécessaires à l'application de ces accords et pour que ceux-ci leur soient profitables. Une coopération doit également s'instaurer entre les organisations internationales, notamment la CNUCED, la Banque mondiale, le PNUD, l'OMC, le FMI et le CCI, et les banques régionales de développement, afin d'aider les pays à bien comprendre leurs droits et leurs obligations dans le cadre du système commercial multilatéral et leur permettre ainsi d'en tirer le maximum d'avantages.

55. Si l'actuel système de règles vise à instaurer des conditions égales de concurrence, il n'en reste pas moins évident que les obstacles au commerce qui subsistent ont des conséquences néfastes, en particulier pour les pays en développement. Alors que, sur les principaux marchés, les obstacles à la plupart des échanges des pays développés ont été considérablement réduits, les exportations des pays en développement ne sont pas traitées sur un pied d'égalité dans le système actuel. Ainsi, un certain nombre de produits d'exportation tels que les textiles, qui revêtent un intérêt particulier pour les pays en développement, se heurtent souvent à des obstacles importants, y compris non tarifaires, à l'importation. Contrairement à ce qui se passe dans le secteur industriel du commerce des marchandises, les règles commerciales multilatérales concernant l'agriculture autorisent de larges transferts financiers en faveur des producteurs agricoles dans certains pays. Ce soutien de la production et des exportations agricoles dans les pays développés peuvent avoir des effets de distorsion importants, en particulier pour les pays en développement. Et le niveau élevé de protection dont bénéficient les industries alimentaires nationales dans certains pays développés entrave la diversification et la production de valeur ajoutée dans les pays en développement. Les formes de subvention essentiellement utilisées par les pays en développement sont soumises à des règles strictes dans le cadre de l'OMC. En outre, de nombreux pays ont recours à des mesures antidumping et à des droits compensateurs dans des secteurs où les exportateurs de pays en développement sont compétitifs. Enfin, il existe une asymétrie entre la libéralisation du commerce des biens et des services, d'une part, et celle des services à forte intensité de main-d'œuvre, d'autre part, qui pénalise particulièrement les pays en développement.

56. Une assistance financière et technique plus ciblée devrait être fournie pour remédier au problème de la sécurité alimentaire dans les pays en développement importateurs nets de produits alimentaires. En particulier, des mesures concrètes devraient être prises pour donner suite à la décision ministérielle de Marrakech sur les mesures concernant les effets négatifs possibles du programme de réforme sur les pays les moins avancés et les pays en développement importateurs nets de produits alimentaires. Des préoccupations non commerciales, telles que la sécurité alimentaire, et l'application d'un traitement spécial et différencié aux pays en développement, comme il est mentionné dans l'Accord sur l'agriculture, devraient être prises en compte dans toutes les organisations et tous les organes compétents.

57. Une autre question importante concerne les difficultés que rencontrent de nombreux pays en développement lorsqu'ils s'efforcent de mener une politique de diversification axée sur l'exportation de biens manufacturés à plus forte valeur ajoutée, dont la demande est plus porteuse. Il faut s'attaquer aux obstacles qui empêchent ces pays de pénétrer les marchés dans des secteurs qui devraient leur offrir leurs meilleures possibilités d'exportation : textiles, vêtements, produits alimentaires, etc. Des mesures sanitaires et phytosanitaires ne devraient être adoptées que lorsqu'elles sont justifiées aux termes de l'Accord SPS, qui souligne l'importance de normes internationales pertinentes. La participation des pays en développement à l'élaboration de normes internationales dans ces domaines devrait être renforcée.

58. Les conditions d'accès aux marchés de produits agricoles et industriels dont l'exportation est importante pour les PMA devraient être élargies et assouplies autant que faire se peut et il faudrait examiner d'urgence la proposition d'un éventuel engagement par les pays développés d'accorder l'accès à leurs marchés en franchise et hors contingentement pour la plupart des exportations des PMA, ainsi que d'autres propositions visant à optimiser l'accès aux marchés pour ces pays. Il conviendrait également d'étudier des propositions pour les pays en développement contribuent à l'amélioration de l'accès aux marchés des exportations des PMA. Tous les pays qui ont pris des engagements dans ce domaine à la Réunion de haut niveau sur des mesures intégrées en faveur du développement du commerce des pays les moins avancés, en octobre 1997, sont invités à les honorer intégralement et rapidement.

59. De nombreux pays en développement, dont beaucoup de PMA, n'étant pas membres de l'OMC, il faudrait faciliter le processus d'adhésion, en tenant compte du niveau de développement des pays ainsi que des principes fondamentaux de traitement spécial et différencié.

Traitement spécial et différencié

60. Les principes de base du traitement spécial et différencié en faveur des pays en développement sont clairement définis et reconnus dans les diverses décisions de l'Assemblée générale des Nations Unies, de la CNUCED et de l'OMC. Il peut être nécessaire de moderniser et de définir les modalités de ce traitement, en particulier en vue de préserver et de développer les débouchés à l'exportation des pays en développement, pour l'adapter aux nouvelles conditions du commerce international et en faire un meilleur instrument de développement, qui permette aux pays en développement, en particulier aux PMA, d'intégrer progressivement le système commercial multilatéral. Il faudrait donner les moyens aux pays en développement de tirer pleinement parti des dispositions en matière de traitement spécial et différencié.

61. L'écart de compétitivité qui ne cesse de se creuser entre les exportations des pays en développement et le marché international rend plus nécessaires encore l'adoption de mesures directes relatives aux conditions structurelles de production et d'investissement et un renforcement de l'appui international. À elles seules, les incitations liées aux prix et aux régimes préférentiels n'ont suffi ni à entraîner une reprise générale lorsque l'outil de production n'était pas assez développé pour accroître les exportations, ni à attirer des volumes importants d'investissements étrangers. On pourrait envisager d'accorder une attention particulière aux facteurs de l'offre pour l'octroi de ce traitement, ce qui laisserait de la place, dans les disciplines commerciales multilatérales, pour l'adoption de politiques de développement essentielles à l'acquisition d'une capacité de production compétitive. Il faut revoir les dispositions relatives à un traitement spécial et différencié inscrites dans les Accords de l'OMC, notamment dans l'Accord sur les subventions et les mesures compensatoires, afin de mieux répondre aux besoins des pays en développement.

62. Les mesures relatives à un traitement spécial et différencié en faveur des PMA figurant dans l'Acte final du Cycle d'Uruguay, en particulier dans la Déclaration et les décisions ministérielles de Marrakech, devraient être mises en œuvre dans leur intégralité et en priorité. De nouvelles mesures devraient également être envisagées.

63. Les nouveaux débouchés commerciaux créés par l'amélioration de l'accès aux marchés des pays développés dans le cadre d'accords régionaux ou multilatéraux doivent être accompagnés par des programmes concrets, par une assistance technique et par des ressources financières pour le développement. Ces mesures amélioreraient l'accès préférentiel aux marchés. Parallèlement, divers moyens existent d'accroître l'efficacité du SGP, en particulier au service des PMA. Des mesures concrètes devraient être prises pour qu'un plus grand nombre de pays en développement puissent réellement bénéficier du SGP et d'autres mécanismes préférentiels.

Produits de base

64. De nombreux pays en développement, en particulier ceux dont la croissance est faible, restent très fortement tributaires des produits de base sur les plans du commerce, du revenu et de l'emploi. Ces produits continuent de représenter une source importante de recettes en devises pour les pays en développement et peuvent apporter une forte valeur ajoutée; les produits agricoles génèrent de nombreux emplois et peuvent contribuer à la lutte contre la pauvreté. L'agriculture atténuée, notamment, les problèmes économiques et permet le retour des chômeurs urbains en milieu rural, comme c'est le cas dans la crise actuelle. La diversification des produits de base offre donc l'occasion d'opérer des changements compatibles avec les avantages comparatifs existants. Le rôle important joué par des accords de produit dans le développement socioéconomique de certains pays en développement devrait être souligné.

65. Toutefois, les espoirs suscités dans le secteur des produits de base ne se sont concrétisés que dans de rares pays :

- Nombre de pays en développement restent fortement tributaires de quelques produits de base;
- La progressivité des droits de douane est un obstacle important à la transformation des produits de base dans les pays en développement;
- Au lieu de se diversifier, la structure du commerce des produits de base s'est plutôt concentrée dans plusieurs pays au cours des 10 dernières années; seuls quelques pays ont réalisé des progrès concrets en matière de diversification, essentiellement dans l'agroalimentaire;
- Les prix des produits de base sont restés extrêmement instables et ont eu tendance à diminuer dans un certain nombre de cas;
- L'utilisation accrue d'instruments de gestion des risques liés aux produits de base devrait être évaluée, et la diffusion de ces instruments auprès des petits producteurs des pays en développement devrait être encouragée, le cas échéant;
- L'instabilité des recettes tirées des produits de base reste un problème. Le mécanisme de stabilisation du FMI n'a pas été utilisé au cours des 10 dernières années;
- Les investissements élevés réalisés et les considérables efforts de rationalisation déployés dans le secteur des produits de base dans de nombreux pays en développement ont essentiellement entraîné des hausses de productivité qui ont profité aux marchés mondiaux, mais dont les producteurs n'ont tiré qu'un avantage minime;

- Malgré les améliorations apportées par l'entrée en vigueur de l'Accord sur l'application des mesures sanitaires et phytosanitaires, nombre de pays en développement continuent de se heurter à des problèmes liés à ces normes, ce qui limite leur capacité d'exportation;
- Différents créneaux porteurs dans le secteur agricole se sont parfois essouffés après des débuts prometteurs en raison, par exemple, de l'imposition de périodes d'importation limitées ou de l'application de droits antidumping ou compensateurs.

66. Il faudrait améliorer les actuels mécanismes de stabilisation des recettes d'exportation de produits de base, afin de répondre aux véritables préoccupations des producteurs des pays en développement.

67. La compétitivité des pays en développement sur les marchés internationaux des produits de base doit être renforcée. La conclusion d'accords de coopération entre entreprises de pays en développement en vue d'améliorer la fiabilité et la qualité de l'offre devrait être envisagée.

68. Il faudrait améliorer la transparence des marchés et l'information commerciale, de même que les capacités des entreprises des pays en développement d'accéder à l'information et de l'exploiter, en particulier sous forme électronique; une formation à cette fin devrait être encouragée.

Concurrence

69. La libéralisation du commerce et de l'investissement, dans le cadre de l'OMC et ailleurs, a accéléré la mondialisation et, conjuguée au progrès technologique, a permis aux sociétés transnationales de poursuivre des stratégies mondiales. Les grandes sociétés transnationales s'intéressent désormais à l'ensemble du marché mondial et s'efforcent de conquérir des positions commerciales dominantes dans leur métier de base grâce à des fusions, à des acquisitions, à des alliances stratégiques, à l'investissement ou au commerce. Bien que les positions dominantes ne soient pas intrinsèquement anticoncurrentielles, certaines pratiques de sociétés se trouvant dans ce type de situation peuvent restreindre la concurrence internationale et l'accès aux marchés de concurrents. Les pratiques anticoncurrentielles renchérissent les coûts d'importation et limitent l'accès aux marchés et la pénétration de ces derniers. Dans ce contexte, certains pays en développement ont du mal à mettre en place et à appliquer des règles nationales de concurrence destinées à préserver les mécanismes du marché et l'ouverture des marchés. Afin de leur permettre d'éliminer et de sanctionner les pratiques anticoncurrentielles, il est essentiel d'aider, par une assistance technique, des activités de formation et d'autres mesures connexes, les pays en développement qui ont adopté des règles nationales de concurrence à les faire respecter.

70. Les pratiques commerciales restrictives ne devraient ni entraver ni annuler les bienfaits de la libéralisation des obstacles tarifaires et non tarifaires aux échanges mondiaux, en particulier au commerce et au développement des pays en développement. Il est également nécessaire de s'attaquer aux effets néfastes des pratiques commerciales restrictives, afin de rendre le commerce international et le développement plus efficaces, notamment en favorisant la concurrence, en luttant contre la concentration du pouvoir économique et en encourageant l'innovation. Il faut empêcher les entreprises d'ériger de nouveaux obstacles sur les marchés qui ont été libérés de tout contrôle gouvernemental. Les pays en développement, qui possèdent peu de sociétés

transnationales d'envergure mondiale, ont tout intérêt à ce que leurs principaux marchés d'exportation restent ouverts et à ce que l'entrée de leurs produits ne soit pas restreinte par des pratiques anticoncurrentielles.

Services

71. La libéralisation progressive du commerce des services est censée être bénéfique au développement économique. Un bienfait important est l'amélioration de l'accès aux marchés pour les exportateurs de services des pays en développement. Les exportations de services à forte intensité de main-d'œuvre sont une source appréciable de revenus dans de nombreux pays en développement, et elles ont contribué à l'amélioration des qualifications dans plusieurs d'entre eux. Toutefois, la mondialisation est un processus asymétrique qui privilégie les marchés de produits par rapport aux marchés de facteurs et le capital par rapport au travail, ce qui restreint les possibilités d'expansion des exportations de services des pays en développement. En outre, la faiblesse de leurs infrastructures et, entre autres choses, leur accès limité à la technologie et aux circuits de distribution font que de nombreux pays en développement n'ont pas encore acquis les moyens d'être réellement compétitifs sur le marché mondial des services. Il importe donc au plus haut point de renforcer, notamment par une assistance technique et financière, les capacités nationales des pays en développement dans le secteur des services.

72. Pour que les pays en développement puissent participer véritablement au commerce international des services, il faudrait améliorer leurs capacités institutionnelles, financières et humaines ainsi que leur cadre réglementaire dans ce secteur.

73. Pour pouvoir tirer le plus grand parti des marchés actuels et potentiels, les pays en développement ont besoin qu'on les aide à améliorer et à développer leur infrastructure de services et à obtenir des informations fiables sur le commerce des services ainsi que sur l'accès aux marchés et sur les obstacles au commerce. Un cadre réglementaire plus transparent et plus rationnel leur serait également bénéfique. Dans le contexte de l'AGCS, des efforts particuliers devraient être faits pour libéraliser les secteurs et les modes de fourniture importants pour les pays en développement, notamment la fourniture de services par le mouvement temporaire de personnes physiques. Des disciplines doivent être élaborées pour que les dispositions relatives aux prescriptions, aux procédures de qualification, aux licences et aux normes techniques ne constituent pas des obstacles non nécessaires au commerce.

74. Le commerce électronique rapproche les producteurs des consommateurs et pourrait entraîner une transformation des structures industrielles à l'avantage des fournisseurs des pays en développement. Toutefois, pour pouvoir en tirer parti, ceux-ci doivent avoir accès à des infrastructures et à des réseaux modernes de télécommunication à un faible coût. En outre, le commerce électronique pourrait être un moyen d'exporter des services à forte intensité de main-d'œuvre, mais à condition d'avoir accès à la technologie. On ne devrait pas considérer qu'il permet de faire l'économie de l'assouplissement des restrictions frappant la fourniture de services par le mouvement temporaire de personnes physiques.

CEPD et intégration économique

75. La coopération économique entre pays en développement (CEPD) et l'intégration économique régionale et sous-régionale conservent tout leur intérêt. De nouvelles perspectives

s'ouvrent dans certains pays en développement dont les activités d'investisseur étranger, de producteur et d'exportateur prennent de l'ampleur. Les possibilités de coopération entre pays en développement s'élargissent donc pour un accroissement des échanges et des investissements réciproques et un resserrement des liens industriels et technologiques. Le Sommet du Sud, qui doit se tenir à La Havane en l'an 2000, devrait marquer un tournant dans le domaine de la CEPD et dans le renforcement des relations Nord-Sud.

76. La deuxième série de négociations relatives au Système global de préférences commerciales entre pays en développement (SGPC) vient de s'achever. Il conviendrait d'envisager d'approfondir et de développer le SGPC, afin d'accroître ses effets. Dans ce contexte, il serait néanmoins utile d'examiner les moyens de rationaliser le processus de négociation dans la perspective d'une troisième série de discussions.

77. L'intégration sous-régionale et régionale fournit un cadre multisectoriel de coopération qui associe les instruments de l'expansion du commerce à la coopération concernant l'investissement, les services, les transports, la facilitation douanière et d'autres domaines qui contribuent à accroître l'efficacité dans des conditions de réciprocité. Les producteurs peuvent tirer profit d'économies d'échelle. L'intégration sous-régionale est un moyen de diversifier les exportations, et d'inciter de nombreuses nouvelles entreprises à se lancer dans l'exportation, à acquérir de l'expérience sur le marché régional et à devenir compétitives dans des secteurs où le marché régional dépasse le seuil de rentabilité. Elle peut donc constituer une étape importante du processus d'apprentissage conduisant à l'acquisition d'une compétitivité internationale et, dans certaines branches, être une phase intermédiaire du processus d'expansion en direction des marchés mondiaux. Elle peut également renforcer la position des pays membres dans les négociations commerciales.

iii) Autres questions liées au développement

Développement des entreprises

78. Faute d'accès aux marchés, aux sources de financement, aux compétences commerciales, à la technologie et à la formation, de nombreuses PME ne contribuent pas autant qu'elles le pourraient à l'emploi, à la croissance, à la diversification, à l'élargissement de la base d'exportation, au dynamisme du secteur industriel et au développement. Ces problèmes classiques d'"accès" sont, selon les cas, atténués ou aggravés par la mondialisation et par la libéralisation. La production est désormais de plus en plus fondée sur le savoir et la concurrence se fait maintenant par l'innovation permanente et par les prix. La production repose sur le savoir dans tous les secteurs, même dans les secteurs traditionnels. Les chefs d'entreprise doivent posséder des compétences en matière de conception, bien connaître les marchés et la technologie et être innovants.

79. L'impact des engagements pris à l'OMC sur les politiques nationales visant à développer des PME et en particulier à leur faciliter l'accès aux marchés n'a pas encore été analysé. En outre, les normes en matière de santé et d'environnement peuvent avoir pour effet de compliquer les exportations des entreprises et des PME de pays en développement vers des pays dans lesquels ces normes doivent être satisfaites. Certains PMA ont déjà subi des pertes à l'exportation. La participation des pays en développement à l'établissement de normes doit être renforcée.

80. Malgré leur grand nombre, les PME ont généralement du mal à obtenir des crédits classiques, notamment à long terme. Les raisons principales en sont bien connues : les PME sont considérées comme des entreprises à haut risque vu l'insuffisance de leurs actifs et la faiblesse de leur capitalisation, leur vulnérabilité à l'évolution des marchés et leur taux de faillite élevé; dans de nombreux pays, les banques préfèrent prêter à de grandes sociétés ou à des entités publiques; à cause de l'asymétrie de l'information, découlant de l'absence de comptabilité et d'autres états financiers, il leur est difficile d'évaluer la solvabilité des PME qui souhaiteraient emprunter, sans compter que le coût administratif élevé des petits prêts fait généralement des PME des clients peu intéressants pour les banques.

81. Pour que les PME puissent bénéficier d'un financement à long terme, il faut d'abord trouver des formes ou des systèmes de garanties acceptables et réduire les frais administratifs/coûts de transaction. Les bailleurs de fonds ont besoin de données financières fiables, transparentes et comparables. Une plus grande transparence ne peut que renforcer la confiance des investisseurs et drainer vers les entreprises, grandes et petites, davantage de capitaux et de crédits. La promotion de normes internationales de comptabilité et de vérification des comptes peut contribuer à améliorer la transparence et l'information financière dans le monde entier. Certains pays en développement et pays en transition pourraient avoir besoin d'une aide pour les appliquer.

82. La croissance et la survie des PME dans une économie mondialisée passent par l'adoption, aux niveaux national et international, de politiques et de programmes qui permettent à ces entreprises d'être compétitives sur leurs marchés intérieurs et à l'étranger. Au niveau national, de nouvelles structures d'appui sont nécessaires, notamment des programmes de promotion de l'entrepreneuriat et de l'innovation, de renforcement des capacités de satisfaire aux nouvelles normes élaborées dans le cadre des négociations internationales et de promotion de l'information sur les débouchés commerciaux. Un certain nombre de mesures peuvent être prises pour élargir l'accès des PME aux marchés, aux sources de financement, aux compétences commerciales et à la technologie. Il faudrait tenir compte de la nécessité d'élaborer de nouvelles normes internationales relatives à la qualité des produits et à l'environnement, avec la pleine et entière participation des pays en développement. Étant donné que les PME créent de nombreux emplois et que la création d'emplois est indispensable à la réduction de la pauvreté, il faudrait encourager des politiques et des programmes d'appui à ces entreprises.

Transfert de technologie et de savoir-faire

83. L'écart technologique entre pays développés et pays en développement est grand et ne cesse le plus souvent de se creuser. Les flux de technologie vont généralement de pair avec l'investissement dans des secteurs de pointe et avec le développement de ceux-ci. Il est nécessaire d'acquérir une meilleure compréhension des diverses filières de transfert de technologie, telles que les IED et le commerce. La technologie n'est pas automatiquement transférée des pays développés aux pays en développement. Pour réduire l'écart technologique entre les pays, les pays en développement doivent s'efforcer d'acquérir et d'exploiter la technologie, et les pays développés doivent avoir la volonté de transférer des techniques et du savoir-faire.

84. Grâce aux nouvelles technologies et à la libéralisation de l'investissement étranger, les activités productives peuvent être fragmentées et disséminées à travers le monde, ce qui,

en principe, donne à davantage de pays la possibilité de participer à la production et au commerce internationaux. Mais tous les pays n'en profitent pas facilement. Ceux qui ont des capacités technologiques diversifiées sont mieux placés que les autres pour accueillir des activités spécialisées dans les différents secteurs de la production de biens et services. Dans l'actuelle économie mondiale fondée sur le savoir, ce sont les actifs technologiques créés et l'existence d'instruments directifs et de réglementations appropriés, plutôt que la dotation en facteurs de production traditionnels, qui déterminent l'avantage comparatif des pays.

85. Des technologies nouvelles telles que les technologies de l'information et le commerce électronique révolutionneront la manière dont les affaires se font et pourraient offrir aux PME un accès sans précédent aux marchés mondiaux. Mais elles risquent aussi de compromettre la survie et la croissance de certaines PME. D'autres (écotechnologies, biotechnologie, nouveaux matériaux, etc.) offrent également des débouchés aux pays en développement, à condition qu'ils y aient accès et qu'ils possèdent les compétences, la capacité d'absorption et les ressources financières voulues pour les adopter et les adapter. En outre, tous les pays doivent se doter d'un cadre réglementaire adéquat pour protéger efficacement la propriété intellectuelle.

86. Le progrès technologique est donc important pour l'intégration et la participation des pays en développement au système commercial international. Il peut être favorisé par une action nationale et internationale : mise en valeur des ressources humaines, définition et renforcement de cadres directifs et juridiques appropriés ainsi que de règles de concurrence, incitations à l'établissement d'industries plus avancées, création d'instituts et d'infrastructures scientifiques et technologiques, promotion de services d'appui aux entreprises, adoption par les pays d'origine de mesures encourageant le transfert de technologie, et notamment d'écotechnologies, vers les pays en développement, en particulier les pays les moins avancés, selon les modalités prévues dans le programme Action 21 adopté au Sommet de Rio.

87. Il faut faire connaître les meilleures pratiques et apporter une assistance technique et, si possible, financière aux pays désireux d'améliorer leurs capacités technologiques. Il faut en outre fournir des conseils aux pays, voire aux entreprises, pour les aider à définir précisément les technologies dont ils ont besoin, à les acquérir en toute connaissance de cause et à bien les utiliser. Parmi les obstacles à un transfert efficace de technologie aux entreprises des pays en développement figurent la faiblesse des infrastructures, l'insuffisance des moyens financiers, la capacité de négociation limitée des entreprises bénéficiaires.

88. Il est nécessaire d'aider les pays en développement à évaluer leurs besoins en matière de technologie, à trouver des fournisseurs et à conclure des accords et des partenariats mutuellement bénéfiques dans des domaines tels que les technologies de l'information, la biotechnologie et les écotechnologies.

89. L'importance du transfert de technologie pour les pays en développement a été soulignée dans différentes instances. Dans le contexte de l'OMC, l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce stipule que les pays développés membres devraient encourager leurs entreprises et leurs institutions à transférer des technologies vers les pays les moins avancés afin d'aider ceux-ci à se doter d'une base technologique solide et viable.

Services d'appui au commerce

90. La capacité des pays en développement et de nombreux pays en transition de tirer parti de leur participation à un système économique mondial de plus en plus complexe dépendra non seulement de l'acquisition de connaissances technologiques, mais encore de la compétitivité de leurs entreprises sur les marchés nationaux et internationaux. L'existence de services d'appui appropriés - facilitation du commerce, transports, douanes, services bancaires, assurances, mise en valeur des ressources humaines, informations commerciales - est à cet égard une condition nécessaire.

91. Les stratégies visant à accroître l'efficacité des services d'appui au commerce et la participation du secteur privé peuvent jouer un rôle utile dans l'aide en faveur d'un développement durable. Il convient de mettre pleinement à profit la baisse du coût de la collecte, du traitement et de la transmission de l'information, ainsi que la généralisation des technologies de l'information. Dans ces stratégies, qui sont au cœur de la notion d'efficacité commerciale, il conviendrait d'accorder toute l'attention voulue à la promotion du commerce électronique dans les pays en développement.

92. En modifiant radicalement les prix relatifs du transfert des facteurs de production entre les pays (en particulier des facteurs à forte intensité d'information), le commerce électronique a déclenché une transformation profonde et irréversible de la nature et des fondements d'une grande partie des courants commerciaux internationaux.

93. La création de services plus efficaces d'appui à la promotion de l'entrepreneuriat peut aussi jouer un rôle considérable dans la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale en permettant d'apporter une aide aux microentreprises et aux entreprises du secteur informel.

94. Un secteur des transports efficace détermine le degré de participation des pays au système commercial mondial. L'inefficacité des procédures, le coût excessif des transports ou l'absence de liaisons sont des obstacles importants à la pénétration des marchés étrangers. Pour accroître la compétitivité des produits d'exportation sur les marchés étrangers, il faut donc se préoccuper du coût et de la qualité des services de transports terrestres et maritimes offerts aux négociants des pays en développement, notamment des pays en développement sans littoral et des petits pays en développement insulaires.

95. Une administration douanière moderne et efficace est d'une importance cruciale pour une meilleure participation des pays au commerce international, car elle remplit trois grandes fonctions : 1) elle perçoit des droits qui constituent une part importante des recettes publiques dans les pays en développement; 2) elle joue un rôle essentiel dans la lutte contre le trafic de produits illicites; et 3) elle établit des statistiques commerciales indispensables à l'élaboration des politiques.

96. Pour s'intégrer dans l'économie mondiale, les pays en développement doivent aussi accorder une attention particulière au développement de leurs capacités nationales de fournir des services financiers liés au commerce. L'absence de systèmes d'information sur le crédit et la méconnaissance des outils et des établissements modernes de financement du commerce empêchent ces pays de s'adapter aux normes internationales des systèmes financiers.

97. On estime que, deux ans après la dixième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, la part du commerce électronique dans les échanges mondiaux dépassera 10 %. De nombreuses analyses et projections indiquent que les pays en développement et les petites et moyennes entreprises pourraient en être les principaux bénéficiaires. Toutefois, beaucoup de pays en développement risquent de ne pas profiter des avantages du commerce électronique si différents obstacles ne sont pas levés et différentes questions abordées :

1) accès : Internet reste souvent trop cher pour les petits utilisateurs des pays en développement; 2) ressources humaines : la sensibilisation des gouvernements et des entreprises à l'importance du commerce électronique et la diffusion des compétences techniques et administratives voulues demeurent prioritaires; 3) apport local : la capacité (en particulier des PME) de tirer parti du commerce électronique dépend de l'accélération de la production de ressources locales et de sa commercialisation sur le World Wide Web; 4) lois et règlements : des questions telles que la certification, l'authentification, la protection de la propriété intellectuelle et le codage doivent faire l'objet de discussions et de négociations, avec la participation des pays en développement; 5) aspects financiers et budgétaires : les mécanismes de garantie des paiements et les techniques de financement du commerce seront bouleversés par l'expansion du commerce électronique; les incidences des moyens de paiement électronique sur la création de monnaie devraient également être étudiées; les conséquences pour les pays en développement de divers scénarios budgétaires restent vagues et doivent être examinées plus avant; 6) sécurité et bonne gestion : les rôles respectifs des gouvernements, des organisations internationales et du secteur privé dans la définition de certains éléments du commerce électronique (noms de domaines principaux sur Internet, marques commerciales, contrôle du contenu, par exemple) doivent être précisés. Les discussions en cours au niveau international sur la mise en place d'un "cadre mondial pour le commerce électronique" commencent à prendre en considération les impératifs du développement, mais si on n'insiste pas davantage sur ce point dans les débats, le commerce électronique pourrait aggraver, et non réduire, le fossé entre les "nantis" et les "démunis" de la nouvelle société mondiale de l'information.

98. Les pays qui ont réussi dans les domaines considérés sont souvent parvenus, entre autres choses, à mobiliser de manière efficace la société civile aux services des objectifs d'une économie fondée sur le savoir : les pouvoirs publics, les entreprises et les collectivités locales ont participé à différents types de "groupes d'action nationaux". Ils peuvent faire profiter d'autres pays de leur expérience grâce à des échanges et à des débats entre divers secteurs de la société civile. Des mesures internationales de soutien seront également nécessaires. Priorité devrait être accordée aux échanges directs d'expériences entre les institutions et les entreprises participant au commerce électronique.

99. Pour que les transporteurs des pays en développement puissent prospérer dans une économie de marché, il est essentiel de prendre des mesures visant à renforcer les capacités et à lever les obstacles qui gênent leurs activités. Ces mesures sont intrinsèquement liées au processus de libéralisation. Il faut aussi établir une réglementation et des conditions qui soient propices à l'ensemble des transporteurs. Les importateurs et les exportateurs locaux tireraient également un grand parti de services de transport plus efficaces. Il s'agit non pas de prendre des dispositions restrictives ou discriminatoires qui entraveraient la liberté de choix des usagers des services de transport et de logistique, mais de simplifier les formalités administratives et réglementaires : conditions d'immatriculation des navires, fiscalité, etc. Le fait que des procédures obsolètes en matière de commerce et de transport empêchent les pays

en développement et les pays émergents de concurrencer les pays développés sur un pied d'égalité a déjà été démontré dans plusieurs instances. La communauté internationale devrait aider les gouvernements des pays en développement à rationaliser ces procédures, en veillant à ce que leur simplification incite les entreprises locales à participer davantage au commerce mondial grâce à un accès équitable à des services de transport efficaces et économiques.

Mise en valeur des ressources humaines

100. Les entreprises des pays en développement manquent globalement de compétences, de connaissances et d'aptitudes, ce qui nuit à leur capacité d'innover et de s'adapter à l'évolution technologique ainsi qu'aux règles et aux pratiques du commerce international. Elles ont également des difficultés à apporter à leurs méthodes de travail et de gestion les améliorations nécessaires pour accroître leur compétitivité sur les marchés mondiaux. Cela se répercute sur tous les processus économiques, mais les services d'appui au commerce, sur lesquels reposent l'expansion et la diversification du commerce extérieur, sont particulièrement touchés.

101. Les procédés de production et les services doivent être adaptés aux changements : avec le progrès technologique, la réglementation est renforcée et les pratiques commerciales évoluent, ce qui crée dans chaque cas des possibilités mais aussi des problèmes nouveaux. Compétences et pratiques individuelles doivent aussi être adaptées en conséquence, et la mise en valeur des ressources humaines doit de toute évidence recevoir une attention particulière. Il faut aussi bien voir que l'accroissement de l'efficacité et l'innovation radicale, qui seront l'un des principaux moteurs de la croissance, dépendront de plus en plus du facteur humain, d'où la nécessité d'accorder une place primordiale à la mise en valeur de ces ressources.

Coopération Sud-Sud

102. L'expérience des pays en développement est utile pour la conception des stratégies de développement. La coopération Sud-Sud devrait donc être encouragée par un échange d'expériences entre pays en développement se situant à des stades de développement différents, en coopération avec les pays développés.

II. L'ACTION DE LA CNUCED

103. Pour que tous les pays profitent des avantages de la mondialisation, il faut s'attaquer à des problèmes complexes découlant, en particulier au niveau macroéconomique mondial, de l'interdépendance croissante des diverses sphères d'activité économique (commerce, financement et investissement, notamment) et des risques que cette interdépendance comporte parfois. La CNUCED, en tant qu'institution principalement responsable, au sein du système des Nations Unies, du traitement intégré du commerce et du développement et des questions connexes dans les domaines du financement, de la technologie, de l'investissement et du développement durable, est particulièrement bien placée pour examiner ces questions et amener les pays à s'entendre sur une reformulation des politiques dans l'optique du développement, à l'heure de la mondialisation, et elle peut grandement aider les pays en développement, en particulier les pays les moins avancés et les pays en transition, à mieux comprendre comment concevoir des politiques pour une intégration efficace dans l'économie mondiale, en tenant compte des nombreux problèmes nouveaux auxquels sont confrontés les responsables, et en adaptant l'action menée au niveau de développement économique et aux institutions

de chaque pays. En se fondant sur l'expérience acquise, la CNUCED devrait à cet égard continuer d'étudier comment élargir les possibilités de développement aux niveaux intérieur, régional et international offertes par la mondialisation.

104. Pour atteindre ces objectifs, la CNUCED devrait :

- Être le lieu de débats intergouvernementaux, étayés par des discussions d'experts et par un échange d'expériences. Ces activités ont pour objectif la formation de consensus;
- Réaliser des travaux de recherche et des analyses et rassembler des données afin, notamment, de fournir des contributions de fond aux discussions des experts et des représentants des gouvernements;
- Offrir, en collaboration et en coordination avec d'autres organisations compétentes, ainsi que des pays bénéficiaires et donateurs, une assistance technique adaptée aux besoins des pays en développement et liée à ses activités de recherche et d'analyse.

105. Dans ses débats au niveau intergouvernemental et au niveau des réunions d'experts, dans ses travaux d'analyse ainsi que dans ses activités de coopération technique, la CNUCED devrait continuer de mettre l'accent sur quatre domaines d'activité : mondialisation et développement; investissement, développement des entreprises et technologie; commerce des biens et services et questions relatives aux produits de base; et infrastructure des services pour le développement et efficacité commerciale. Des priorités devraient être définies dans chacun de ces domaines qui refléteraient les besoins des pays en développement et les avantages comparatifs de la CNUCED. Les États membres devraient déterminer les possibilités de coopération entre la CNUCED et les différents acteurs de la société civile. En tant qu'organisme des Nations Unies chargé de coordonner l'action du système en faveur des pays les moins avancés (PMA), la CNUCED devrait continuer d'accorder une attention particulière, par ses travaux d'analyse et ses activités de coopération technique, aux besoins de ces pays et renforcer sa capacité d'assurer un traitement intégré des questions relatives aux PMA. Elle devrait aussi étudier de façon plus approfondie le rôle de la coopération technique entre pays en développement en tant qu'instrument de promotion de la croissance économique, de la stabilité et du développement.

106. Dans le cadre de son mandat, la CNUCED devrait tenir compte des travaux d'autres organisations internationales et coopérer étroitement avec celles-ci pour accroître la synergie, la cohérence, la complémentarité et le renforcement mutuel des politiques et éviter les chevauchements.

A. Mondialisation, interdépendance et développement

107. La CNUCED devrait continuer à favoriser les échanges de vues et d'idées sur l'évolution et la conduite de la mondialisation, ainsi que sur l'interdépendance du commerce, du financement, de l'investissement et de la technologie et ses conséquences pour la croissance et les perspectives de développement des pays en développement, afin de promouvoir l'application de politiques et de stratégies nationales et internationales propices au développement. En ce qui concerne les questions financières et monétaires, les travaux de la CNUCED devraient se situer dans une optique de développement. Il faudrait mettre l'accent sur le financement du développement,

en conformité avec les efforts déployés pour accroître la stabilité financière. Compte tenu des travaux menés au sein d'autres organisations compétentes, la CNUCED devrait contribuer au débat sur les questions relatives au renforcement et à la réforme en cours des institutions financières internationales, y compris au renforcement des dispositifs d'alerte rapide et d'intervention permettant de faire face aux crises financières qui surviennent et à leur extension, en continuant à proposer des analyses pertinentes établies dans l'optique du développement. Au niveau national, la CNUCED pourrait apporter son concours à de saines politiques macroéconomiques et financières, à des réformes administratives et à des efforts continus de promotion de lois et règlements nationaux stables et transparents, qui favorisent le développement. Au niveau international, il faudrait recourir à des politiques macroéconomiques et financières cohérentes et déployer des efforts continus pour promouvoir une croissance économique internationale stable, favorable au développement.

108. Les travaux d'analyse de la CNUCED relatifs à l'interdépendance du commerce, du financement, de la technologie et de l'investissement et aux incidences de cette interdépendance sur le développement devraient contribuer à la cohérence de l'action économique mondiale. La CNUCED devrait aussi continuer d'analyser les causes et les effets des crises financières, notamment de la grave crise qui a frappé l'Asie de l'Est, et contribuer au débat sur les mesures de prévention, de gestion et de résolution de telles crises.

109. En gardant à l'esprit l'"Évaluation des effets de la mondialisation sur le développement" qui fait l'objet de la section I.A du présent Plan d'action, la CNUCED devrait continuer de s'intéresser plus particulièrement aux conséquences de la mondialisation pour une croissance économique soutenue et un développement durable. Elle devrait plus spécifiquement analyser les aspects suivants :

- Possibilités pour les pays en développement de renforcer leur développement et leur intégration dans l'économie mondiale, notamment en dynamisant les forces nationales de croissance par l'accumulation de capital et le renforcement des capacités technologiques;
- Incidence des réformes macroéconomiques et de l'ajustement structurel sur le développement, à la lumière de l'interdépendance globale croissante;
- Mesures à prendre pour accroître les bienfaits de la mondialisation et réduire autant que faire se peut ses effets négatifs;
- Réformes institutionnelles et renforcement des capacités, dans le contexte de la mise en place des fondements indispensables à l'instauration d'un développement durable à dimension humaine, comme l'élargissement et le renforcement de la base démocratique des institutions et la garantie d'une saine administration publique;
- Contribution de l'intégration régionale, tant entre pays en développement qu'entre ceux-ci et les pays développés, à l'augmentation de la stabilité économique et à l'atténuation des effets de crises extérieures, avec notamment une analyse de différentes expériences d'intégration régionale. La CNUCED devrait favoriser un échange d'expériences entre pays en développement et pays développés sur l'intégration régionale et sous-régionale;

- Problèmes propres aux PMA concernant leur intégration dans l'économie mondiale;
- Gestion de la dette extérieure et intérieure publique des pays en développement à l'appui des travaux réalisés dans ce domaine dans le cadre du programme SYGADE et en coopération avec d'autres organisations internationales;
- Problèmes propres aux pays en transition dans leurs efforts visant à s'intégrer dans l'économie mondiale, à un moment où l'on assiste à une profonde transformation de la société tout entière, notamment des structures systémiques institutionnelles, économiques, sociales et culturelles dans ces pays;
- Attention à accorder à l'équité entre les sexes pour contribuer à l'émancipation des femmes, de façon à parvenir à l'égalité entre les hommes et les femmes dans tous les secteurs de l'économie.

110. Dans ses travaux sur la mondialisation et le développement, la CNUCED devrait :

- Prendre en considération les résultats et l'expérience de l'application du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés, ainsi que du Cadre intégré pour l'assistance technique liée au commerce en faveur de ces pays;
- Contribuer à l'application effective du Nouveau Programme des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90 en poursuivant ses travaux d'analyse à l'appui des objectifs du Nouveau Programme et en participant pleinement à la préparation de l'évaluation finale et à l'évaluation finale elle-même du Programme en 2002; conformément au paragraphe 100 de la résolution 54/249 de l'Assemblée générale en date du 23 décembre 1999, le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies est invité à établir un nouveau sous-programme relatif à l'Afrique;
- Contribuer à l'exécution du Programme d'action de la Barbade pour le développement durable des petits États insulaires en développement et du mandat découlant de la vingt-deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies;
- Définir des domaines d'action prioritaires aux niveaux national et sous-régional et proposer des programmes en faveur des pays en développement sans littoral et des pays en développement de transit, ainsi que des petits pays dont l'économie est structurellement faible et vulnérable.

111. Pour ce qui est de l'APD, la CNUCED devrait continuer d'analyser l'évolution des apports et leurs incidences sur les pays en développement.

112. Dans le domaine de la dette, la CNUCED devrait analyser les problèmes d'endettement de tous les pays en développement, en tenant compte de leurs spécificités, en vue de proposer des solutions efficaces et durables, s'inscrivant dans une optique de développement.

113. Concernant les travaux d'analyse sur les investissements de portefeuille, la CNUCED devrait, dans le cadre de son analyse directive de toutes les formes d'investissement, étudier en particulier les incidences des investissements étrangers de portefeuille et des flux financiers sur le développement, les causes et les effets de leur instabilité, leur contribution à la viabilité financière, ainsi que les enseignements à en tirer.

B. Investissement, entreprise et technologie

114. Étant donné l'essor des investissements internationaux et leur rôle moteur dans l'économie mondiale, la CNUCED devrait continuer de mettre à profit son avantage comparatif pour l'examen des questions concernant ces investissements. Elle devrait aussi continuer d'examiner différents aspects de la technologie et du développement des entreprises, notamment ceux qui sont liés à l'investissement. Elle devrait aider les pays en développement et les pays en transition à mieux comprendre les options possibles dans ces secteurs, à mieux concevoir et mettre en œuvre les politiques, les mesures et les programmes d'action correspondants, et à mieux appréhender les questions nouvelles, comme le rôle des accords internationaux, pour leur permettre de participer plus activement aux débats et aux négociations. Il est particulièrement important d'encourager la coopération entre pays en développement.

i) Faire mieux comprendre le rôle de l'IED, du renforcement des capacités technologiques et de l'internationalisation des entreprises

115. Dans le domaine de l'investissement, la CNUCED devrait :

- Rassembler et analyser des données et faire des recherches directives sur des aspects de l'investissement liés au développement, notamment sur l'interaction de l'IED et de l'investissement intérieur, et sur les liens entre l'IED et le commerce. Elle devrait en particulier étudier les questions suivantes : incidences de l'IED sur l'industrialisation, l'entrepreneuriat local et le développement des capacités de production en général; rôle de l'IED dans la mobilisation de ressources, le développement des infrastructures, le maintien de la viabilité écologique, le renforcement des capacités d'exportation et la mise en valeur des ressources humaines, compte tenu de l'importance de l'interaction et des liens entre sociétés étrangères et sociétés nationales (y compris les PME);
- Faire des recherches directives sur les moyens d'attirer l'investissement international et d'en tirer profit, et sur les déterminants de l'IED; sur la législation, la politique générale et les meilleures pratiques à adopter pour encourager le développement du secteur privé, l'IED et l'investissement intérieur, notamment dans l'infrastructure, le renforcement des compétences locales et la constitution de réseaux régionaux; sur les mesures visant à optimiser les effets positifs de l'investissement international et à limiter dans toute la mesure possible ses éventuelles répercussions négatives; sur l'IED orienté vers l'exportation;
- Étudier l'utilisation et les effets, en particulier sur le commerce, de mesures d'incitation pour attirer des IED à forte densité technologique et à fort potentiel d'exportation, et promouvoir l'établissement de liens sur le marché d'implantation. Il faudrait en outre étudier plus avant le rôle des conventions concernant la double imposition dans la promotion du transfert et de la diffusion de technologie par le canal de l'IED.

116. Dans le domaine de la technologie, les travaux d'analyse de la CNUCED devraient viser à tirer les enseignements de l'expérience acquise en matière de transfert et de diffusion de techniques au moyen de l'IED et par d'autres voies, afin d'étayer les efforts déployés par les pays en développement pour s'adapter à l'évolution technologique et scientifique et pour mettre au point des instruments facilitant ce transfert. Elle devrait également étudier les conditions à réunir pour favoriser le transfert et la diffusion du savoir, ainsi que divers modes et mécanismes de transfert et de diffusion, notamment pour faciliter l'accès aux écotecnologies en tenant dûment compte des conclusions de la Conférence de Rio. Toute l'attention voulue devrait être accordée au Programme d'action de la Barbade pour le développement durable des petits États insulaires en développement et au mandat découlant de la vingt-deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale.

117. La CNUCED devrait analyser tous les aspects des accords internationaux existants qui touchent au transfert de technologie. Elle devrait tenir compte des travaux réalisés par la Commission de la science et de la technique au service du développement dans les domaines de la protection des ressources biologiques et des incidences de la biotechnologie sur le développement.

118. La CNUCED devrait recueillir et diffuser des renseignements sur les mesures qui, dans les pays d'origine, encouragent le transfert de technologie sous diverses formes vers les pays en développement, en particulier vers les pays les moins avancés.

119. Dans le domaine du développement des entreprises, la CNUCED devrait rassembler et analyser des données sur les meilleures pratiques nationales encourageant le développement des entreprises et chercher des moyens permettant aux PME des pays en développement de se conformer aux normes internationales ainsi que d'obtenir et de mettre à profit de nouvelles technologies grâce à la création de réseaux et aux partenariats. Par ailleurs, elle devrait étudier les liens entre sociétés transnationales et PME; recenser les mécanismes de financement des PME et renforcer la participation des femmes à la gestion des petites et moyennes entreprises et leurs capacités dans ce domaine, contribuant ainsi à la lutte contre la pauvreté.

120. La CNUCED devrait aussi étudier les conséquences de l'intégration régionale pour a) le développement de la compétitivité des entreprises, et en particulier la création et le renforcement de filières compétitives de production de biens et services ainsi que l'appui à ces filières; b) les flux d'IED; et c) les accords d'investissement.

121. La CNUCED devrait étudier les conséquences de l'IED, du renforcement des capacités technologiques et de l'internationalisation des entreprises pour la concurrence et la compétitivité, et en particulier les répercussions de la coopération interentreprises en matière de recherche-développement (alliances stratégiques, par exemple). Elle devrait également favoriser un débat sur ces questions au niveau intergouvernemental et dans le cadre de réunions d'experts.

122. La CNUCED devrait œuvrer au renforcement de la transparence et de l'information financière en encourageant l'utilisation de normes internationales de comptabilité, de publication et de vérification, ainsi qu'une amélioration de la gestion stratégique des entreprises. Elle devrait élaborer des programmes de coopération technique appropriés dans ce domaine.

ii) Renforcer la capacité nationale des pays en développement d'élaborer et de mettre en œuvre des politiques pour attirer l'IED et en tirer profit, accroître les capacités technologiques et promouvoir le développement des entreprises

123. Dans le domaine de l'investissement, la CNUCED devrait aider les pays en développement à attirer des flux d'investissement, en particulier d'IED, et à en optimiser les avantages nets, en les aidant à élaborer et à mettre en œuvre des politiques, ainsi qu'à adopter une réglementation appropriée. Les examens de la politique d'investissement peuvent jouer un rôle particulier à cet égard. La CNUCED devrait élaborer des programmes spéciaux d'aide aux pays africains et aux pays les moins avancés. Elle devrait aussi étudier les mesures qui, dans les pays d'origine, pourraient s'inscrire dans des programmes visant à aider les pays en développement à attirer l'IED et à le mettre à profit.

124. Concernant le développement des capacités technologiques et des entreprises, la CNUCED devrait continuer de soutenir les efforts des pays en élaborant une approche intégrée de l'investissement, de la technologie et du développement des entreprises, et renforcer la capacité novatrice des entreprises en procédant à des examens des politiques nationales, sur demande; elle devrait aussi les aider, par des activités de formation et autres activités de coopération technique, à mettre en valeur les ressources humaines nécessaires à la formulation et à l'application au niveau national de politiques intégrées relatives à l'investissement, à la technologie et à l'internationalisation des entreprises.

125. La CNUCED devrait poursuivre le programme Empretec pour aider les pays à renforcer leurs capacités entrepreneuriales et à se doter de PME novatrices et compétitives, et pour contribuer à résoudre les problèmes d'accès aux marchés, aux compétences commerciales, au financement et à la technologie.

iii) Faire mieux comprendre les questions nouvelles, notamment comment les accords internationaux peuvent aider à attirer l'IED et à en tirer profit, à renforcer les capacités technologiques et à promouvoir le développement des entreprises dans une économie mondialisée

126. Dans le domaine de l'investissement, la CNUCED devrait aider à faire mieux comprendre les liens entre commerce et investissement, ainsi que le rôle des accords internationaux d'investissement dans le développement et notamment leur contribution au développement à travers la technologie et le développement des entreprises. Il faudrait notamment s'intéresser aux aspects suivants : traités bilatéraux d'investissement auxquels des pays en développement sont parties, prise en compte des questions d'investissement dans les accords régionaux, meilleure compréhension des concepts sur lesquels reposent les traités, et prise en compte du développement dans les accords internationaux d'investissement.

127. Pour enrichir les débats internationaux de l'expérience concrète de pays et de régions - en ce qui concerne, par exemple, les partenariats et le dialogue entre le secteur public et le secteur privé -, et pour promouvoir le partage et la diffusion de pratiques internationales parmi les responsables au niveau national, la CNUCED devrait réaliser des analyses et faciliter un échange de vues sur les mesures propices au développement du secteur privé aux niveaux local, national et régional, ainsi que sur les conditions d'investissement, en examinant notamment la politique d'investissement des pays qui en font la demande.

128. Dans le domaine du transfert de technologie, la CNUCED devrait étudier et diffuser largement les meilleures pratiques concernant l'accès à la technologie.

C. Commerce international

129. Dans le secteur du commerce international, la CNUCED devrait continuer à avoir pour principal objectif d'aider les pays en développement à s'intégrer pleinement dans le système commercial international et à en tirer parti. Ses travaux devraient être axés sur l'analyse des politiques et la recherche d'un consensus pour mettre plus clairement en évidence les paramètres qui, dans le système commercial multilatéral, influent sur le développement. La CNUCED devrait en outre avoir pour objectif de soutenir le renforcement des capacités des pays en développement de façon à leur permettre de devenir progressivement des acteurs efficaces de ce système, qu'il s'agisse de mettre pleinement à profit la libéralisation des échanges, d'exercer leurs droits multilatéraux ou de se conformer à leurs obligations multilatérales. En se fondant sur des travaux de recherche et des observations empiriques et en évaluant les incidences sur le développement, la CNUCED devrait également déterminer les répercussions que les règles commerciales multilatérales existantes et nouvelles peuvent avoir sur les perspectives de développement de ces pays.

130. Les travaux de la CNUCED devraient, pour une part importante, avoir pour objet de favoriser un consensus intergouvernemental dans le secteur du commerce en facilitant la mise au point par les pays en développement d'initiatives de négociation dans la perspective des futures négociations commerciales. Il faut pour cela déterminer quels instruments de la politique commerciale internationale sont les plus propices aux efforts de développement dans le contexte de la mondialisation. La CNUCED devrait aussi recenser et proposer des moyens de remédier aux contraintes qui empêchent les pays en développement de tirer pleinement parti du système commercial, notamment celles qui tiennent à leurs handicaps structurels, à leurs possibilités d'action limitées au niveau intérieur et à leur vulnérabilité financière, ou qui découlent des problèmes et des déséquilibres liés à l'application d'accords. Il faudrait étudier le rôle des mécanismes régionaux de coopération et d'intégration, les possibilités qu'ils offrent en matière de développement et leurs rapports avec le système commercial multilatéral.

131. La CNUCED devrait aider les pays en développement et les pays en transition dans leurs efforts pour trouver des instruments de politique commerciale qui puissent rendre leur politique de développement plus efficace, eu égard aux problèmes généraux liés à l'accès aux marchés, aux carences des moyens institutionnels et à l'insuffisance des capacités de production dans les secteurs d'exportation, ainsi qu'au manque de ressources humaines qualifiées. Elle devrait fournir des conseils en la matière aux pays en transition qui négocient leur adhésion à l'OMC. Elle devrait également chercher des moyens de développer le commerce entre les pays en transition et les pays en développement.

i) Accès aux marchés

132. La CNUCED pourrait effectuer d'abord des travaux d'analyse et, le cas échéant, à partir de ces analyses, contribuer à dégager un consensus sur les questions ci-après :

- Réduction des obstacles - tarifaires ou non - dans les secteurs d'exportation qui intéressent les pays en développement, notamment sur les marchés des pays développés;

- Maintien et amélioration continue de l'accès aux marchés en franchise ou à droits réduits par le biais des schémas nationaux SGP en faveur de tous les bénéficiaires;
- Optimisation de l'accès aux marchés pour les pays les moins avancés, par exemple par l'octroi par les pays développés de l'admission en franchise et hors contingent pour essentiellement tous les produits originaires des PMA, et contribution à un meilleur accès des exportations des PMA aux marchés d'autres pays en développement, allant de pair avec un programme tant multilatéral que bilatéral visant à renforcer les capacités et le potentiel de production et d'exportation des PMA;
- Effets des mesures antidumping et des actions en compensation.

ii) Commerce agricole

133. La CNUCED devrait fournir une assistance aux pays en développement dans les négociations multilatérales sur l'agriculture. Son action devrait être étayée par des travaux d'analyse et l'octroi d'une assistance technique aux pays en développement sur : i) les moyens d'améliorer l'accès aux marchés pour leurs produits agricoles; ii) le soutien interne, notamment dans le cadre de leurs efforts pour accroître la productivité et la sécurité alimentaire; et iii) les subventions et autres types d'aide à l'exportation. À cet égard, la CNUCED pourrait analyser les incidences, sur tous les pays en développement, du processus de réforme comme prévu à l'article 20 de l'Accord de l'OMC sur l'agriculture, en prêtant attention aux préoccupations des PMA et des pays en développement importateurs nets de produits alimentaires. Dans ses travaux d'analyse, elle devrait également tenir compte des besoins des petits pays en développement insulaires. La CNUCED devrait également consacrer des travaux d'analyse aux grands sujets de préoccupation des pays en développement dans le domaine agricole.

iii) Commerce des services

134. La CNUCED devrait aider les pays en développement à déterminer :

- Les secteurs prioritaires devant faire l'objet à brève échéance d'une libéralisation des échanges;
- Les principaux obstacles au commerce qu'ils rencontrent dans ces secteurs des services, notamment ceux qui limitent leur capacité d'exporter leurs services;
- Les conditions préalables à remplir au niveau intérieur pour pouvoir tirer parti de la libéralisation du commerce des services en général. Il faudrait insister sur les possibilités qu'un environnement économique ouvert offre aux pays en développement. Ces travaux d'analyse devraient être étayés, s'il y a lieu, par une assistance technique visant à renforcer les capacités locales dans le secteur des services, notamment un appui concernant les ajustements à apporter à la politique générale et à la législation.

135. Dans le domaine du commerce électronique, la CNUCED devrait contribuer à faire mieux comprendre les propositions formulées en la matière au niveau international. Les travaux

analytiques devraient être complétés par des activités ayant pour objet de renforcer les capacités pour que les pays en développement soient mieux à même de tirer parti de ce type de commerce et de participer activement aux délibérations internationales sur cette question.

iv) Appui aux pays en développement dans les négociations commerciales multilatérales et les procédures d'adhésion à l'OMC

136. La CNUCED devrait apporter aux pays en développement un appui analytique et technique concernant le programme incorporé et d'autres éventuels domaines de négociation. Elle devrait activement les aider dans leurs initiatives de négociation en fournissant les apports analytiques et techniques nécessaires à leurs objectifs de négociation, en soutenant le processus de renforcement des capacités et en servant de cadre à des échanges de vues et d'informations. La CNUCED devrait continuer d'aider les pays en passe d'adhérer à l'OMC de façon à contribuer à leur prompt adhésion à cette organisation et à l'universalisation du système commercial multilatéral.

v) L'intégration régionale et le système commercial multilatéral

137. Les travaux de la CNUCED dans ce domaine devraient notamment consister à analyser et à recenser les options offertes à tel ou tel groupement économique et à procéder à une simulation des effets des accords commerciaux régionaux sur le développement des pays en développement et sur les courants commerciaux, en tenant compte des rapports entre les mécanismes et groupements régionaux et le système commercial multilatéral.

138. La CNUCED devrait aider les pays en développement à analyser et à mettre au point, à la lumière des règles de l'OMC, les mécanismes les plus appropriés pour :

- Définir de nouvelles stratégies à l'échelon régional en vue de renforcer leur compétitivité, notamment dans les accords conclus avec des pays développés, ainsi que leur capacité de défendre leurs intérêts commerciaux dans les négociations de portée mondiale;
- Démanteler dans une large mesure les droits de douane applicables au sein des groupements régionaux;
- Élargir les débouchés offerts à leurs biens et services, à l'intérieur et à l'extérieur des groupements régionaux;
- Élaborer des règles d'origine qui leur soient favorables.

vi) Traitement spécial et différencié

139. Afin d'offrir aux pays en développement un degré justifié de flexibilité grâce à un traitement spécial et différencié et de leur permettre ainsi de prendre les mesures indispensables pour leurs politiques de développement et de bénéficier pleinement des avantages du système commercial multilatéral, la CNUCED devrait examiner les moyens d'établir un lien entre les dispositions relatives au traitement spécial et différencié et les critères de développement et critères économiques et leur contribution potentielle à la poursuite efficace de l'objectif global

d'une intégration progressive dans le système commercial multilatéral. À cet égard, l'attention devrait se porter sur les points suivants : i) l'expérience acquise dans la mise en œuvre des Accords de l'OMC; ii) la possibilité de prévoir des dispositions supplémentaires relatives au traitement spécial et différencié afin de promouvoir la mise en place de capacités d'offre à l'exportation concurrentielles au niveau international et d'encourager la diversification de la production; iii) la possibilité de rattacher de nouvelles mesures de libéralisation du commerce à la promotion du transfert de technologie; et iv) l'identification de mesures de traitement spécial et différencié en faveur des PMA.

vii) Questions relatives à la concurrence

140. La CNUCED devrait poursuivre et intensifier son aide aux pays qui souhaitent renforcer leur cadre réglementaire et institutionnel national dans le domaine du droit et de la politique de la concurrence.

141. Dans ce domaine, elle devrait, de concert avec le PNUD, la Banque mondiale et d'autres organisations compétentes, renforcer la capacité des institutions publiques des pays en développement chargées des questions de la concurrence et de la protection du consommateur et les aider à former le public et les représentants du secteur privé dans ce domaine.

142. La CNUCED devrait poursuivre l'examen des aspects du droit et de la politique de la concurrence qui revêtent une importance particulière pour le développement. Elle devrait établir des rapports périodiques afin d'examiner les restrictions appliquées dans des secteurs stratégiques et leur impact sur les pays en développement et les pays en transition, plus spécialement sur leur compétitivité. La CNUCED devrait examiner de façon approfondie les conséquences que d'éventuels accords internationaux relatifs à la concurrence pourraient avoir sur le développement.

143. La CNUCED devrait également étudier, analyser et passer en revue, au moyen d'études par pays et d'études de cas, le lien entre concurrence et compétitivité ainsi que les aspects de la concurrence en rapport avec le commerce.

viii) Renforcer le potentiel d'offre dans les secteurs de produit tournés vers l'exportation

144. Étant donné l'importance des produits de base pour de nombreux pays en développement, du point de vue de l'emploi, des revenus et des recettes d'exportation, la CNUCED devrait renforcer l'appui fourni à ces pays dans ce domaine. Ses activités devraient se concentrer sur les aspects suivants :

- Rechercher les moyens d'améliorer le potentiel d'offre des pays producteurs de produits de base, identifier les obstacles à la mise en place d'industries de transformation, et aider les pays en développement tributaires des produits de base à trouver les moyens de tirer pleinement parti de la diversification des produits, dans une optique d'industrialisation;
- Repérer les mutations à l'œuvre dans la dynamique et la structure des marchés internationaux de produit, pour aider les pays tributaires des produits de base à mieux réagir aux évolutions critiques;

- Éclairer les caractéristiques complexes des filières internationales de produit pour permettre aux entreprises des pays concernés de se positionner dans des conditions optimales, de maximiser la valeur ajoutée retenue dans le pays et d'optimiser les effets dynamiques des liaisons, des technologies et de la modernisation;
- Aider à améliorer la transparence des marchés et les flux d'information, notamment en recueillant et en publiant, fréquemment et régulièrement, des informations et des données sur les produits;
- Être le lieu où des producteurs moins efficaces peuvent rencontrer des producteurs plus performants pour étudier des possibilités de coopération et de transfert de leur production;
- De concert, le cas échéant, avec d'autres partenaires multilatéraux comme la Banque mondiale, fournir une aide aux négociants et aux producteurs pour la gestion du risque de prix et pour l'utilisation d'instruments financiers structurés pouvant générer des ressources supplémentaires qui peuvent être affectées au développement ou à la diversification du secteur des produits;
- Fournir aux producteurs et aux utilisateurs de pétrole et de gaz dans les pays en développement une assistance technique et des conseils sur les mécanismes appropriés, y compris sur les instruments financiers de gestion des risques, notamment dans le contexte des programmes de privatisation et de libéralisation, afin de protéger les pouvoirs publics, ainsi que les usagers et les consommateurs du secteur privé, contre les risques de volatilité accrue des prix;
- Coopérer étroitement avec le Fonds commun pour les produits de base en tirant tout le parti possible des complémentarités existantes.

ix) Renforcer le potentiel d'offre dans les secteurs manufacturiers et les services tournés vers l'exportation

145. Les travaux de la CNUCED devraient porter sur les points suivants :

- Continuer d'évaluer les possibilités existant dans les pays en développement, y compris les PMA, pour une expansion dynamique d'industries et de services tournés vers l'exportation; en particulier, déterminer les secteurs de services offrant un potentiel d'exportation pour les pays en développement et les moyens de surmonter les faiblesses de l'infrastructure qui font obstacle à leur expansion, notamment grâce à l'adoption de nouvelles méthodes dans le commerce des services;
- Analyser les moyens qui permettraient aux pays en développement d'améliorer leur potentiel d'offre dans le secteur du commerce des services grâce, notamment, à la mise en valeur des ressources humaines, au renforcement des capacités institutionnelles, à un meilleur accès aux nouvelles technologies et à leur meilleure utilisation, plus spécialement en ce qui concerne les secteurs des logiciels informatiques et de l'audiovisuel, qui font appel aux technologies numériques, et grâce à la mise en place d'une législation appropriée;

- Analyser les possibilités d'améliorer la compétitivité des exportations de produits industriels et de services des pays en développement et leur accès aux marchés;
- Aider les pays en développement à formuler des stratégies en vue de leur intégration aux marchés régionaux et mondiaux, option essentielle pour la promotion d'une production industrielle et de services compétitifs.

x) Commerce et environnement

146. Les activités de la CNUCED, en coopération avec d'autres organisations compétentes, devraient se concentrer sur les moyens d'équilibrer le débat sur le commerce et l'environnement en plaçant en perspective les problèmes qui intéressent les pays en développement et en renforçant la dimension développement. À cette fin, une attention particulière devrait être accordée aux domaines d'activité suivants :

- Définir des mesures permettant de s'attaquer aux principaux obstacles - manque de moyens techniques, financiers et institutionnels, insuffisance du potentiel d'offre, etc. - auxquels doivent faire face de nombreux pays en développement confrontés aux défis écologiques, en tenant compte de la situation et des besoins de chaque pays en matière d'environnement et de développement;
- Contribuer à faire mieux comprendre les incidences économiques et sociales que des mesures commerciales à finalité écologique peuvent avoir pour des pays se trouvant à des niveaux de développement différents, notamment les incidences des normes écologiques sur les exportations des pays en développement;
- Déterminer les besoins spécifiques des pays en développement en ce qui concerne le renforcement des capacités et promouvoir un vaste programme de renforcement des capacités dans les domaines du commerce, de l'environnement et du développement.

147. La CNUCED devrait également, en pleine coopération avec d'autres organisations compétentes, en particulier et selon qu'il conviendra, l'OMPI et l'OMS, encourager les analyses et la recherche d'un consensus afin d'identifier les aspects potentiellement bénéfiques pour les pays en développement, notamment le lien entre santé publique et développement. À cet égard, l'accent devrait être mis sur les points suivants :

- Examiner les incidences économiques et développementales des accords multilatéraux relatifs à l'environnement et rechercher des moyens de promouvoir l'application effective de mesures axées sur la réalisation d'objectifs écologiques universels;
- Étudier des moyens d'encourager le développement autochtone et le transfert d'écotechnologies dans les pays en développement, grâce notamment à l'application des dispositions pertinentes de l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce, par exemple de ses articles 7 et 66.2, afin de contribuer à la promotion de l'innovation technologique et au transfert et à la diffusion de la technologie dans l'intérêt mutuel des producteurs et des utilisateurs de connaissances technologiques selon des modalités qui favorisent le bien-être économique et social et un équilibre entre droits et obligations;

- Compte tenu des objectifs et des dispositions de la Convention sur la diversité biologique et de l'Accord sur les ADPIC, étudier des moyens de protéger le savoir, les innovations et les pratiques des communautés locales et autochtones et de renforcer la coopération en matière de recherche-développement sur les technologies liées à l'utilisation durable des ressources biologiques;
- Étudier les incidences et les retombées potentielles des mesures environnementales sur le commerce et le développement, en tenant compte des préoccupations des pays en développement, plus particulièrement en ce qui concerne les effets possibles pour les petites et moyennes entreprises;
- Appuyer les efforts déployés par les pays en développement pour promouvoir la production, et les possibilités de commercialisation, de produits écologiquement préférables;
- Rechercher les moyens de promouvoir et d'appuyer les investissements et les échanges de nature à favoriser la croissance économique et le développement durable, notamment en ce qui concerne les ressources biologiques, dans le cadre d'initiatives comme l'initiative Biotrade;
- Étudier les moyens de tenir compte des préoccupations des pays en développement concernant les exportations de produits faisant l'objet d'une interdiction au niveau national;
- Insister sur l'importance d'une juste appréciation des ressources naturelles afin d'accroître la compétitivité des biens et services générés par ces ressources;
- Aider les pays en développement à mieux comprendre les incidences commerciales, environnementales - y compris du point de vue de la biodiversité – et développementales des biotechnologies;
- Promouvoir le renforcement des capacités de recherche-développement et les systèmes juridiques et réglementaires, à l'appui du programme de travail de la Commission des Nations Unies sur la science et la technique au service du développement;
- Continuer de faire fonction de responsable de projet concernant les questions de développement durable, d'environnement et de commerce pour la Commission du développement durable.

D. Infrastructure des services pour le développement et efficacité commerciale

148. La CNUCED devrait continuer d'aider les pays en développement et les pays en transition à mettre en place une infrastructure de services dans les secteurs des douanes, des transports, des services bancaires, des assurances, et du tourisme en vue d'accroître leur compétitivité sur les marchés internationaux.

149. Le programme de travail de la CNUCED, aussi bien les activités d'analyse que la coopération technique, devrait être axé sur les questions ci-après :

- Facilitation du commerce, utilisation des technologies de l'information dans les activités liées au commerce et, en particulier, contribution du commerce électronique au développement;
- Réformes institutionnelles et ajustements juridiques, si nécessaire, activités de renforcement des capacités et de formation favorisant la mise en place d'une infrastructure de services efficace pour le commerce;
- Gains d'efficacité qu'il est possible d'obtenir par le renforcement de cette infrastructure au niveau régional;
- Problèmes propres aux PMA, tels que l'accès aux technologies de l'information et la formation de ressources humaines capables d'utiliser ces technologies et de participer ainsi à la société de l'information.

i) Facilitation du commerce et des transports

150. La CNUCED devrait mettre à profit son avantage comparatif dans les domaines de l'économie appliquée des transports, de la facilitation du commerce et du transport multimodal. Elle doit traiter les problèmes concernant la fourniture de services de transport international et l'accès à ces services dans le cadre des mesures internationales d'appui visant à permettre aux entreprises industrielles et commerciales des pays en développement, et en particulier des pays les moins avancés, des pays en développement sans littoral et des pays en développement de transit, de participer plus efficacement à la mondialisation.

151. La CNUCED devrait poursuivre et renforcer les travaux entrepris ces dernières années dans les domaines de la logistique et des systèmes intégrés de gestion appliqués aux transports, comme le Système d'informations anticipées sur les marchandises (SIAM). Dans ses programmes, elle devrait accorder une attention spéciale aux difficultés particulières rencontrées par les pays en développement sans littoral et les pays en développement de transit.

152. En étroite coopération avec d'autres organisations internationales compétentes, la CNUCED devrait continuer de réaliser des études sur l'application des règles de transport multimodal.

ii) Douanes

153. La CNUCED devrait continuer à étayer les efforts des pays en développement et des pays en transition par son programme relatif à la réforme et à l'automatisation des opérations douanières (SYDONIA). Elle devrait veiller à ce que les projets dans ce domaine fassent appel aux techniques d'information les plus modernes et les plus efficaces. À ce propos, une attention particulière devrait être accordée au renforcement des capacités dans les pays en développement, afin d'améliorer le respect des normes définies dans des accords multilatéraux comme l'Accord de l'OMC sur la valeur en douane.

iii) Services bancaires et assurances

154. La CNUCED devrait aider, sur le plan analytique et technique, les organismes de réglementation et les associations professionnelles compétentes à améliorer les règles et le cadre institutionnel dans ce secteur pour favoriser l'adoption des meilleures pratiques internationales et l'adaptation aux prescriptions de l'AGCS de l'OMC.

iv) Services aux microentreprises

155. La CNUCED devrait poursuivre ses travaux d'analyse et d'assistance technique sur la mise en place d'infrastructures et de services financiers qui répondent aux besoins des microentreprises, notamment dans les domaines du microcrédit, de l'assurance et de l'épargne.

v) Commerce électronique

156. La CNUCED devrait contribuer à alimenter le débat international sur les conséquences des réseaux mondiaux d'information pour le développement, en particulier sur les problèmes propres aux pays en développement tels que l'accès aux technologies de l'information, le manque d'infrastructure et le renforcement des capacités humaines. Une importance particulière devrait être attachée aux répercussions de ces réseaux sur les entreprises et leurs structures, sur le rôle des PME dans la concurrence mondiale, ainsi que sur le commerce et les flux d'investissements internationaux. La CNUCED devrait continuer d'organiser des séminaires, des ateliers et d'autres formes d'échange d'informations sur des sujets relevant de ce domaine.

157. La CNUCED devrait analyser, en vue de définir des orientations, les conséquences des aspects économiques, sociaux et juridiques du commerce électronique pour les pays en développement, en coopération étroite avec la CNUDCI en ce qui concerne l'étude des aspects juridiques intéressant en particulier le secteur des transports et autres secteurs de services connexes. Elle devrait aussi procéder à une analyse des données statistiques fondamentales sur les flux commerciaux électroniques.

158. La CNUCED devrait continuer à appliquer pleinement le programme relatif aux pôles commerciaux, conformément à la stratégie proposée par le secrétariat dans le document TD/B/WP/120, y compris le transfert, dès que possible, du système ETD à une entité à but non lucratif.

vi) Mise en valeur des ressources humaines

159. Vu l'importance fondamentale du renforcement des capacités nationales dans les pays en développement, notamment pour ce qui est de la participation des femmes, la CNUCED devrait continuer, dans son domaine de compétence, de favoriser la mise en valeur des ressources humaines. Elle devrait contribuer à la création de réseaux avec des universités et des organismes publics et fournir aux entreprises et aux pouvoirs publics des renseignements sur : a) les liens entre la mise en valeur des ressources humaines, en particulier la formation, et les résultats des entreprises; b) la planification à long terme de la mise en valeur des ressources humaines, la coordination des activités de formation et la collaboration ou la conclusion de partenariats interentreprises, c) les politiques et les stratégies de mise en valeur des ressources humaines que pourraient suivre les pays en développement.

160. En coopération avec d'autres organisations internationales, elle a joué un rôle pionnier dans le perfectionnement des normes et la création de réseaux pour une formation adaptée aux besoins du développement. Ses programmes de diplomatie commerciale ainsi que les programmes TRAINMAR et TRAINFORTRADE peuvent beaucoup aider les pays à coopérer pour répondre à ces besoins grâce à l'acquisition d'une capacité de formation propre dans le domaine des services d'appui au commerce. La poursuite de ces programmes est indispensable à l'essor des réseaux, qui constituent une source de formation dans tous les secteurs où la CNUCED œuvre au développement.

E. Pays en développement les moins avancés, pays en développement sans littoral et petits États en développement insulaires

161. La CNUCED assure la coordination des activités des Nations Unies relatives aux pays les moins avancés en suivant l'application du Programme d'action pour les années 90 en faveur des PMA. Elle s'occupe aussi des pays en développement sans littoral et des pays en développement de transit ainsi que des petits États en développement insulaires. Elle continue d'appuyer la mise en œuvre du Cadre global de coopération dans le domaine du transport en transit entre les pays en développement sans littoral et de transit et la communauté des donateurs. Le secrétariat de la CNUCED devrait faire tout son possible pour améliorer les communications avec les pays ne disposant pas de représentation à Genève.

162. La CNUCED est chargée de coordonner la préparation de la troisième Conférence des Nations Unies sur les PMA et son suivi, de suivre et d'analyser les principales initiatives internationales intéressant ces pays, d'aider les PMA à comprendre les questions clefs abordées dans les négociations à l'OMC, de suivre l'application du Cadre intégré pour l'assistance technique liée au commerce ainsi que d'autres initiatives d'assistance technique, et d'appliquer et de suivre les résolutions de l'Assemblée générale. Pour mener à bien les activités se rapportant aux PMA ainsi qu'aux pays en développement sans littoral et aux petits États en développement insulaires, il faudra affecter du personnel suffisant et les ressources voulues au Bureau du Coordonnateur spécial pour les pays en développement les moins avancés, sans littoral ou insulaires. Il incombe à chaque division du secrétariat de la CNUCED de veiller à ce que ses activités tiennent compte des besoins des PMA.

163. L'exécution d'activités en faveur des PMA nécessite la reconstitution périodique du Fonds d'affectation spéciale pour les pays les moins avancés, ainsi que l'apport de contributions en nature. Le rôle que la CNUCED est appelée à jouer dans la mise en œuvre des décisions de la Réunion de haut niveau sur des mesures intégrées en faveur du développement du commerce des pays les moins avancés et du Cadre intégré exige en particulier une augmentation des contributions; l'organisation doit élaborer un programme intégré d'assistance technique aux PMA et procéder à une évaluation réaliste des ressources nécessaires à son application.

F. Coopération technique

164. La coopération technique est l'une des trois principales fonctions de la CNUCED. Elle est la manifestation concrète de son action en faveur du développement national, régional et mondial. Son efficacité et son utilité dépendent de son intégration avec les travaux analytiques du secrétariat et les activités des organes intergouvernementaux. Les paramètres fondamentaux de cette démarche ont été établis par la Conférence à sa neuvième session, puis repris dans

la stratégie de coopération technique adoptée par le Conseil du commerce et du développement en juin 1997. La pleine intégration des trois fonctions essentielles de la CNUCED exige que celle-ci redouble d'efforts dans les domaines suivants :

- i) Des mesures doivent être prises pour axer les efforts sur la coopération technique de façon à tirer efficacement parti des liens entre les travaux d'analyse, les délibérations intergouvernementales et les activités opérationnelles. La démarche de la CNUCED en matière de coopération technique devrait être mieux intégrée, recentrée et rationalisée. Priorité devrait être donnée aux travaux qui contribuent à renforcer la capacité des pays bénéficiaires de participer efficacement au système commercial international. Les activités devraient être fonction de la demande, répondre aux besoins des pays bénéficiaires et avoir pour objectif ultime l'élévation du niveau de vie des habitants des pays en développement grâce au renforcement des capacités, notamment en matière de commerce, d'investissement et de développement;
- ii) La CNUCED devrait axer sa coopération technique sur :
 - a) Le renforcement des capacités pour aider les pays en développement à s'intégrer dans l'économie mondiale d'une façon compatible avec les exigences de leur développement;
 - b) La préparation aux négociations commerciales multilatérales et l'application de leurs résultats;
 - c) La promotion de la coopération entre pays en développement aux niveaux sous-régional, régional et interrégional;
- iii) Conformément à l'accord conclu à la neuvième session de la Conférence, l'assistance technique de la CNUCED devrait être destinée aux pays en développement qui en ont le plus besoin. Priorité devrait ainsi être donnée aux PMA. L'efficacité et l'impact de la coopération technique devraient être renforcés, ces activités étant le complément essentiel des analyses directives et des délibérations de la CNUCED. Les besoins particuliers des petits États en développement insulaires, des pays en développement sans littoral et de transit, ainsi que des pays en développement dont l'économie est structurellement faible, modeste et vulnérable, devraient être pris en considération. La CNUCED devrait continuer d'apporter une assistance technique aux pays en transition;
- iv) L'appui constant du PNUD et d'autres institutions multilatérales de financement, les contributions de donateurs bilatéraux, le budget ordinaire et d'autres sources éventuelles de financement non seulement garantiront la stabilité et la prévisibilité des ressources financières destinées à la coopération technique de la CNUCED, mais encore faciliteront la planification et l'exécution des activités opérationnelles et les rendront plus cohérentes. Les donateurs sont invités à maintenir et, si possible, à accroître leur contribution financière aux programmes d'assistance technique élaborés par la CNUCED. Les activités de coopération technique de la CNUCED devraient être planifiées et exécutées en fonction des ressources financières et des contributions disponibles;

- v) En matière de coopération avec d'autres organisations internationales, le secrétariat de la CNUCED devrait prendre des dispositions pour contribuer effectivement à la préparation du plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement et des bilans communs de pays, en veillant à ce qu'ils reflètent l'assistance technique fournie par la CNUCED dans le domaine du commerce et du développement. En outre, la CNUCED devrait mettre davantage à profit les enseignements tirés, sur le plan de la coordination, du Programme commun d'assistance technique intégrée (CNUCED/OMC/CCI) et du Cadre intégré pour l'assistance technique liée au commerce en faveur des PMA;
- vi) La coordination interne des activités de coopération technique devrait être améliorée, notamment par un contrôle plus centralisé et par la présentation aux États membres d'un plan prévisionnel annuel des programmes de coopération technique. Cela faciliterait également la coordination, et donc la cohérence et la complémentarité, des activités des donateurs en faveur du renforcement des capacités. À cet égard, les principes de la coordination entre les donateurs et de la pleine participation des pays bénéficiaires pourraient améliorer les activités de coopération technique;
- vii) L'organe compétent devrait tenir compte de la nécessité pour la CNUCED de concentrer ses activités de coopération technique;
- viii) Les programmes d'assistance technique devraient faire l'objet d'une comptabilité analytique et il faudrait trouver des moyens de mettre en place ou d'améliorer des mécanismes assurant la viabilité financière de certains programmes. La question de l'autofinancement des programmes SYDONIA, SYGADE et SIAM devrait être examinée plus avant. Il faut exécuter les programmes plus efficacement, notamment en faisant davantage appel aux compétences et aux moyens des pays en développement pour certaines activités et en améliorant le suivi et l'évaluation de chaque projet, en particulier pour apprécier leur impact sur les capacités nationales des pays bénéficiaires dans l'optique du développement. À cette fin, il est nécessaire de développer le système d'évaluation interne et externe de la CNUCED;
- ix) Les rapprochements entre organismes à but non lucratif et entités du secteur privé, la conclusion de partenariats entre secteur public et secteur privé et les activités qui en découlent doivent impérativement être régies par les règles et règlements de l'ONU. À cet égard, le secrétariat est invité à participer pleinement, avec d'autres éléments du système des Nations Unies, à l'établissement d'un ensemble de directives, et à rendre compte périodiquement aux États membres de l'avancement des discussions sur la question.

165. En collaboration avec l'OMC, le CCI et les donateurs, la CNUCED devrait envisager d'étendre le Programme commun d'assistance technique intégrée CNUCED/OMC/CCI à un plus grand nombre de pays africains.

166. Le programme de renforcement des capacités actuellement mis en œuvre par la CNUCED devrait être renforcé, ce qui permettrait à des fonctionnaires et à d'autres personnes de pays en développement et de pays en transition intéressés d'être mieux informés, grâce à des cours de formation périodiques organisés en coopération avec l'École des cadres des Nations Unies,

des principales questions qui se posent sur la scène économique internationale, en particulier dans l'optique du développement, dans le domaine de compétence de la CNUCED. Ces cours s'appuieraient sur les connaissances spécialisées acquises et les analyses directives réalisées par le secrétariat de la CNUCED, avec le soutien d'un organe consultatif qui serait créé par le Conseil du commerce et du développement. Les cours seraient dispensés dans le cadre d'une coopération et d'une coordination effectives avec les établissements de recherche et institutions universitaires appropriés et avec d'autres organisations internationales compétentes. Compte tenu de l'engagement de la CNUCED en faveur du Cadre intégré pour l'assistance technique liée au commerce en vue d'aider les pays les moins avancés, ces cours devraient être financés par prélèvement sur les ressources du budget ordinaire de la CNUCED et les fonds extrabudgétaires disponibles. Le Secrétaire général de la CNUCED est invité à présenter des propositions chiffrées détaillées à ce sujet au Groupe de travail du plan à moyen terme et le budget-programme.

167. Le secrétariat de la CNUCED devrait continuer d'apporter une assistance au peuple palestinien et intensifier cette assistance.

168. Dans le cadre de ses activités de coopération technique sur la dette, la CNUCED devrait apporter une assistance technique concernant la gestion de la dette, par le biais de son programme SYGADE, et renforcer les liens entre ce programme et les travaux de la Banque mondiale, au moyen notamment du module de la Banque sur la viabilité de la dette.

169. Dans le cadre de ses activités relatives aux investissements de portefeuille, la CNUCED devrait, en étroite coopération avec d'autres organismes internationaux et régionaux, poursuivre son programme d'assistance technique sur le développement des marchés financiers destiné à renforcer l'infrastructure financière nationale, en vue d'aider les pays en développement à s'assurer des sources stables de financement.

G. Mécanisme intergouvernemental

170. La Conférence accueille avec satisfaction le document établi par le secrétariat de la CNUCED, intitulé "Amélioration du fonctionnement et de la structure du mécanisme intergouvernemental de la CNUCED", et estime que les propositions figurant dans ce document, en ce qui concerne notamment les relations entre les réunions d'experts et les commissions, devraient faire l'objet d'un examen approfondi à l'occasion d'une réunion directive du Conseil du commerce et du développement spécialement convoquée à cet effet, qui se tiendrait aussi rapidement que possible après la dixième session de la Conférence et avant les sessions des commissions du Conseil.

H. Application

171. Pour assurer leur mise en œuvre efficace et rapide, les activités définies dans la deuxième partie du présent Plan d'action devraient être présentées conformément aux règles et pratiques des Nations Unies, à savoir sous la forme d'un programme de travail où seraient clairement énoncés les objectifs et les produits pour l'exercice biennal, ainsi que le calendrier d'exécution et les résultats escomptés. Ce programme de travail devrait être soumis par le Secrétaire général de la CNUCED à l'examen des États membres à la première réunion du Groupe de travail du plan à moyen terme et du budget-programme et à la réunion directive ultérieure du Conseil du commerce et du développement.

Troisième partie

AUTRES DÉCISIONS DE LA CONFÉRENCE

A. Déclaration de la Conférence

174 (X). Remerciements à Sa Majesté le Roi de Thaïlande

Le choix du lieu où nous nous sommes retrouvés pour débattre de la mondialisation et du développement dans toute leur complexité était des plus appropriés car la région à laquelle la Thaïlande appartient a fait par elle-même et directement l'expérience des immenses difficultés que pose l'adaptation à un monde en mutation rapide. Toutefois, comme nous pouvons tous le constater, la Thaïlande a trouvé en elle la force de se ressaisir et de reprendre sa marche vers le développement. Certes, des conséquences de la crise se font encore sentir, mais le pire est passé et la confiance en un avenir meilleur est revenue.

Cette capacité de résistance remarquable témoigne de la force de la nation thaïlandaise, une force que Sa Majesté le Roi Bhumibol Adulyadej, l'âme de la nation, a entretenue et développée. Son autorité bienveillante lui vaut l'amour éternel et le profond respect de son peuple, et ses réflexions fondent et inspirent la stratégie de développement de son pays. Sa théorie d'une "économie qui se suffit à elle-même" est désormais au cœur de la conception thaïlandaise du développement et servira à fixer les orientations du prochain plan de développement économique et social du pays.

La théorie d'une "économie qui se suffit à elle-même" procède des idées de modération et d'autonomie. Elle vise à protéger le pays des chocs extérieurs et à décourager l'exploitation d'autrui. Elle est fondée sur les valeurs d'honnêteté et d'intégrité. Elle a pour objectif l'équilibre et la justice.

Dans le monde d'aujourd'hui, ces idées vont à l'essentiel. Si une vérité est sortie de cette Conférence, c'est bien qu'aucun pays ne peut survivre tout seul. La mondialisation et l'interdépendance impliquent que tous les pays dépendent les uns des autres et doivent s'entraider. Et dans un tel monde, la modération, l'équilibre, la justice et l'intégrité font partie des principes qui seront les pierres angulaires de nos relations.

La Conférence rend hommage à Sa Majesté le Roi de Thaïlande pour sa contribution à la cause du développement. Il mérite d'être reconnu par la communauté internationale comme le "Roi artisan du développement". L'expérience de la Thaïlande est riche d'enseignements fondamentaux pour nous tous et la nation thaïlandaise est le témoignage vivant de l'efficacité des actions et de l'infinie compassion de son Roi.

*264ème séance plénière
19 février 2000*

B. Résolutions

175 (X). EXPRESSION DE GRATITUDE AU GOUVERNEMENT ET AU PEUPLE THAÏLANDAIS

La Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement,

Réunie à sa dixième session, à Bangkok, sur l'invitation du Gouvernement thaïlandais,

Vivement reconnaissante de cette invitation et des efforts considérables déployés par le Gouvernement et le peuple thaïlandais pour préparer et organiser la Conférence ainsi que du succès de ces efforts,

Notant avec satisfaction les services efficaces et complets mis à la disposition de la Conférence au Queen Sirikit National Convention Center de Bangkok,

Notant également avec reconnaissance la chaleur de l'accueil et de l'hospitalité que le peuple thaïlandais a réservés à tous les participants à la Conférence,

1. *Reconnaît avec une grande satisfaction la contribution précieuse du Gouvernement hôte à la réussite de la Conférence et à la création d'un climat international de compréhension et de respect mutuels;*
2. *Rend tout spécialement hommage à l'engagement personnel du Président de la Conférence en faveur des travaux de celle-ci;*
3. *Exprime sa sincère reconnaissance au Gouvernement et au peuple thaïlandais pour l'accueil qui a été réservé aux participants à la Conférence et la chaleureuse amitié qui leur a été témoignée;*
4. *Prie le Président de la Conférence de transmettre ces sentiments au Premier Ministre thaïlandais et, à travers lui, au peuple thaïlandais;*
5. *Demeure déterminée à perpétuer l'esprit de Bangkok en vue de renforcer encore la coopération multilatérale.*

*264ème séance plénière
19 février 2000*

176 (X). POUVOIRS DES REPRÉSENTANTS À LA DIXIÈME SESSION DE LA CONFÉRENCE

La Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement,

Approuve le rapport de la Commission de vérification des pouvoirs.

*264ème séance plénière
19 février 2000*

Quatrième partie

EXPOSÉS DE POSITION CONCERNANT L'ADOPTION DU PLAN D'ACTION¹

1. Le représentant de **Cuba** a dit que la dernière phrase du paragraphe 53 du Plan d'action (TD/386) ne reflétait pas la réalité car il était bel et bien avéré que des mesures unilatérales portaient préjudice à l'économie et au commerce de son pays. Le blocus imposé par les États-Unis à Cuba depuis plus de 40 ans avait eu et continuait d'avoir des effets négatifs sur les relations commerciales et sur le développement du peuple cubain. Ces mesures unilatérales, qui étaient appliquées à un pays en développement pour des raisons politiques, créaient un précédent inacceptable dans les relations économiques internationales et affaiblissaient la confiance dans les règles commerciales multilatérales. Elles constituaient également un grave obstacle au droit au développement du peuple cubain, et étaient condamnées par l'Assemblée générale des Nations Unies année après année depuis huit ans. La question en jeu était de mettre un terme à des mesures coercitives unilatérales visant à affamer et à soumettre un peuple qui luttait pour être maître de son propre destin.
2. Le représentant de la **Chine** a dit que son pays soutenait les activités de coopération entre la CNUCED et d'autres organisations internationales engagées dans le cadre de leurs mandats respectifs. Toutefois, les dispositions pertinentes de la résolution 54/198 relative au commerce international et au développement, adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies à sa cinquante-quatrième session, devaient être respectées et guider les activités considérées.
3. Le représentant de l'**Inde** a dit que, concernant le traitement de la question du commerce agricole dans le Plan d'action, au paragraphe 133 du document TD/386, l'Inde exprimait des réserves quant à la dernière phrase de ce paragraphe. Aucune des nombreuses préoccupations de l'Inde en matière de développement n'était plus importante que la question du développement rural, car les deux tiers de la population indienne vivaient dans les zones rurales. Mais c'était par esprit de solidarité avec les autres pays en développement, et en particulier avec les petits États en développement insulaires, que l'Inde avait souscrit au texte tel qu'il avait été adopté.
4. Le représentant du **Portugal**, parlant au nom de l'**Union européenne**, a dit que, au deuxième alinéa du paragraphe 110 du Plan d'action, les trois dernières lignes renvoyant à la résolution 54/249 de l'Assemblée générale et à l'Afrique reprenaient une proposition faite par l'Union européenne. L'objectif de cette proposition avait été de renforcer le programme relatif à l'Afrique, et toute autre interprétation, s'agissant par exemple de rattacher cette proposition à une modification de la structure du secrétariat, serait contraire à l'intention de l'Union européenne.
5. Le représentant des **Philippines** a déclaré, à propos du paragraphe 166 du Plan d'action, que son pays soutenait sans réserve la proposition d'organiser des cours réguliers sur les grands problèmes économiques en coopération avec l'École des cadres des Nations Unies. Il serait important que celle-ci offre à cet égard les meilleurs services d'expert possibles et le programme de cours le plus approprié. Priorité devrait être donnée à des cours permettant aux pays

¹ Ces déclarations ont été prononcées à la séance de clôture du Comité plénier, le 18 février 2000, après l'approbation du Plan d'action par le Comité.

en développement d'appliquer des règles commerciales justes et équitables, en particulier dans le cadre de l'OMC, ce qui renforcerait la complémentarité entre la CNUCED et l'OMC. Enfin, la diversité de l'éventail de pays développés et de pays en développement et l'esprit de coopération et d'ouverture manifestés à la dixième session de la Conférence devraient inspirer l'organisation de ces cours en vue de promouvoir une plus grande compréhension au niveau mondial.

6. Le représentant de la **Suisse** a dit que son pays considérait que le deuxième alinéa du paragraphe 110 du Plan d'action valait mandat donné à la CNUCED de renforcer la coordination des activités relatives à l'Afrique.

7. La représentante de l'**Égypte**, parlant au nom du **Groupe africain**, a dit que son groupe considérait que le deuxième alinéa du paragraphe 110 du Plan d'action faisait partie intégrante du Plan d'action et devait être appliqué conformément à la résolution 54/249 de l'Assemblée générale et aux règles et règlements de l'Organisation des Nations Unies. Elle s'est référée à ce que le Secrétaire général adjoint de la CNUCED avait déclaré, à savoir que l'alinéa en question signifierait qu'un sixième sous-programme serait ajouté au programme de travail de la CNUCED. Il n'y avait eu aucune objection à cet égard, et le deuxième alinéa, qui avait été modifié par consensus, devait être appliqué dans son intégralité.

8. Le représentant de la **Norvège** a dit que son pays s'associait à la déclaration faite par l'Union européenne.

9. Se référant au paragraphe 170 du Plan d'action, le représentant de **Consommateurs International** a dit qu'il conviendrait d'envisager la convocation d'une réunion d'experts sur la politique en faveur des consommateurs.

Cinquième partie

QUESTIONS D'ORGANISATION ET DE PROCÉDURE

A. Ouverture de la Conférence

(Point 1 de l'ordre du jour)

1. La dixième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement a été ouverte le 12 février 2000 par M. Alec Erwin, Ministre du commerce et de l'industrie (Afrique du Sud), Président de la Conférence à sa neuvième session.

B. Élection du Président

(Point 2 de l'ordre du jour)

2. À sa 252ème séance plénière (séance d'ouverture), le 12 février 2000, la Conférence a élu Président, par acclamation, M. Supachai Panitchpakdi, Vice-Premier Ministre et Ministre du commerce de la Thaïlande.

C. Élection des vice-présidents et du rapporteur

(Point 4 de l'ordre du jour)

3. À sa 253ème séance, la Conférence a élu M. Mohammad Nahavandian (République islamique d'Iran) Rapporteur.

4. À la même séance, la Conférence a élu M. Philippe Petit (France) Président du Comité plénier.

D. Bureau de la Conférence

5. À sa 253ème séance, le 13 février 2000, la Conférence a décidé de retenir, pour la composition de son Bureau, la même répartition géographique qu'à ses huitième et neuvième sessions, à savoir sept membres pour l'Afrique, sept membres pour l'Asie, sept membres pour l'Amérique latine et les Caraïbes, neuf pour le Groupe B, quatre pour le Groupe D et un pour la Chine.

6. La Conférence a décidé de déroger à l'article 58 de son règlement intérieur, relatif à la procédure d'élection des membres du Bureau, et elle a déclaré élus les représentants figurant sur la liste proposée.

7. Le Bureau de la Conférence à sa dixième session a donc été établi comme suit :

Président de la Conférence

M. Supachai Panitchpakdi Thaïlande

Rapporteur

M. Mohammad Nahavandian République islamique d'Iran

Président du Comité plénier

M. Philippe Petit France

Vice-Présidents

M. Munir Akram	Pakistan
M. Kassahun Ayele	Éthiopie
M. Mustafa Bello	Nigéria
M. Yousef Boutros Ghali	Égypte
M. Charles Bridge	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
M. Rubén Calderon	Guatemala
M. Aleksandar Dimitrov	ex-République yougoslave de Macédoine
M. Mikhail E. Fradkov	Fédération de Russie
Mme Rosario Green Macias	Mexique
M. Laurent Guy	Suisse
M. Koichi Haraguchi	Japon
Mme Lindiwe Hendricks	Afrique du Sud
M. Arne Kjellstrand	Suède
M. Eduardo Latorre	République dominicaine
M. Vlastimil Lorenz	République tchèque
M. Alfred Mabika	Gabon
M. Mpho Meli Malie	Lesotho
M. Murasoli Maran	Inde
M. Ricardo Marquez	Pérou
M. James Michel	États-Unis d'Amérique
M. Brian E. Morrissey	Canada
M. Adolphe Nahayo	Burundi
M. Albert Oosterhoff	Pays-Bas
M. Ow Chin Hock	Singapour
M. Carlos Perez Del Castillo	Uruguay
M. Raimundo Perez Hernandez	Espagne
M. Camilo Reyes Rodriguez	Colombie
M. Nacer Saidi	Liban
Mme Marjan Senjur	Slovénie
M. Domingo L. Siazon	Philippines
M. Bjorn Skogmo	Norvège
Mme Ana Maria Solares Gaité	Bolivie
M. Zhou Keren	Chine

8. Conformément à l'usage, la Conférence a décidé que les coordonnateurs des groupes régionaux seraient pleinement associés aux travaux du Bureau.

E. Adoption de l'ordre du jour

(Point 6 de l'ordre du jour)

9. À sa 253^{ème} séance, le 13 février 2000, la Conférence a adopté l'ordre du jour provisoire de sa dixième session (TD/379) et le calendrier des séances. Il a été décidé que les points 1 à 7, 9 et 10 seraient examinés par la Conférence plénière, tandis que le point 8 serait examiné au Comité plénier. (Pour l'ordre du jour, voir l'annexe I.)

F. Constitution d'organes de session

(Point 3 de l'ordre du jour)

10. À sa 253^{ème} séance, conformément à l'article 62 de son règlement intérieur, la Conférence a décidé de constituer un Comité plénier chargé d'examiner la question de fond et de lui faire rapport.

G. Pouvoirs des représentants à la Conférence

(Point 5 de l'ordre du jour)

a) Constitution de la Commission de vérification des pouvoirs

11. À sa 253^{ème} séance, le 13 février 2000, conformément à l'article 14 de son règlement intérieur, la Conférence a constitué une Commission de vérification des pouvoirs composée de neuf membres désignés sur proposition du Président.

12. Conformément à l'usage, la Conférence a décidé que la Commission aurait la même composition que la Commission de vérification des pouvoirs de l'Assemblée générale à sa cinquante-quatrième session, qui était constituée de représentants des neuf États suivants : Afrique du Sud, Autriche, Bolivie, Chine, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Philippines, Togo et Trinité-et-Tobago.

13. Également conformément à l'usage, la Conférence a décidé que si l'un quelconque des États susmentionnés n'était pas représenté à la Conférence, le groupe régional intéressé serait invité à désigner un remplaçant.

b) Rapport de la Commission de vérification des pouvoirs

14. À sa 264^{ème} séance plénière (séance de clôture), le 19 février 2000, la Conférence a adopté la résolution 176 (X), par laquelle elle a approuvé le rapport de la Commission de vérification des pouvoirs et ainsi accepté les pouvoirs des représentants participant à la Conférence.

H. Participation

15. Les États membres de la CNUCED ci-après étaient représentés à la dixième session de la Conférence : Afghanistan, Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Allemagne, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Bahreïn,

Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belgique, Bénin, Bhoutan, Bolivie, Botswana, Brésil, Brunei Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Cameroun, Canada, Cap-Vert, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Comores, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Cuba, Danemark, Djibouti, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Érythrée, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, Éthiopie, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Finlande, France, Gabon, Gambie, Ghana, Grèce, Guatemala, Guinée, Guinée équatoriale, Guyana, Haïti, Hongrie, Iles Salomon, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Islande, Israël, Italie, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Koweït, Lesotho, Lettonie, Liban, Libéria, Lituanie, Luxembourg, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Mongolie, Mozambique, Myanmar, Namibie, Népal, Nicaragua, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Ouzbékistan, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République de Corée, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République populaire démocratique de Corée, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Rwanda, Sainte-Lucie, Saint-Siège, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suisse, Suriname, Swaziland, Tchad, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Ukraine, Uruguay, Vanuatu, Venezuela, Viet Nam, Yémen, Zambie, Zimbabwe.

16. La Palestine a participé à la Conférence en qualité d'observateur.

17. Les organismes intergouvernementaux ci-après étaient représentés à la Conférence : Banque interaméricaine de développement, Banque islamique de développement, Centre Sud, Commission européenne, Communauté andine, Communauté des Caraïbes, Communauté des pays de langue portugaise, Communauté d'États indépendants, Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, Conseil de coopération des États arabes du Golfe, Conseil de l'entente, Conseil oléicole international, Fédération internationale de l'Industrie du médicament, Fonds commun pour les produits de base, Groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, Institute for Leadership Development, Ligue des États arabes, Organisation afro-asiatique de reconstruction rurale, Organisation de coopération et de développement économiques, Organisation de l'unité africaine, Organisation internationale du cacao, Organisation internationale du café, Organisation internationale du caoutchouc naturel, Organisation internationale du jute, Organisation internationale du sucre, Organisation latino-américaine de développement de la pêche, Secrétariat du Commonwealth, Système économique latino-américain, Union des conseils des chargeurs africains, Union interparlementaire.

18. Les institutions spécialisées ci-après étaient représentées à la Conférence : Organisation internationale du Travail, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, Organisation de l'aviation civile internationale, Organisation mondiale de la santé, Banque mondiale, Fonds monétaire international, Organisation météorologique mondiale, Organisation mondiale de la propriété intellectuelle, Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, Organisation mondiale du commerce.

19. Les organismes et programmes des Nations Unies ci-après étaient représentés à la Conférence : Cabinet du Secrétaire général, Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale, Commission économique pour l'Afrique, Commission économique pour l'Europe, Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes, Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, Fonds de développement des Nations Unies pour la femme, Programme des Nations Unies pour le développement, Programme des Nations Unies pour l'environnement, Centre du commerce international CNUCED/OMC, Université des Nations Unies, Fonds des Nations Unies pour l'enfance, Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues.

20. Les organisations non gouvernementales ci-après étaient représentées à la Conférence : *Catégorie générale* : Action Aid, Association du droit international, Association mondiale des petites et moyennes entreprises, Association mondiale des zones franches industrielles, Association of World Council of Churches-related Development Organizations in Europe, Coalition internationale d'action au développement, Confédération internationale des syndicats libres, Confédération mondiale du travail, Consommateurs International, Environnement et développement du tiers monde, Fédération mondiale des anciens combattants, Fédération mondiale des associations pour les Nations Unies, Focus on the Global South, Fonds catholique pour le développement outre-mer, Fonds mondial pour la nature (International), International cooperative and Mutual Insurance Federation, International South Group Network, Internationale des services publics, Organisation internationale de normalisation, Organisation internationale de perspective mondiale, Oxfam International, Réseau tiers monde.

Catégorie spéciale : Association du transport aérien international, Conseil international des infirmières, Fédération internationale des conseils en propriété industrielle, International Multimodal Transport Association, Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources.

Hors catégorie : Africa Tomorrow (Suisse), African Rural and Crafts Products Promotion (Prodra Fairtrade) (Belgique), Agency for Promoting Sustainable Development Initiatives (ASDI) (Ouganda), Alliance of Progressive Labor (APL) (Philippines), All India Association of Industries (AIAI) (Inde), Alternative Information and Development Centre (AIDC) (Afrique du Sud), Asia Pacific Secretariat for Consumerism, Advocacy, Research and Education (APSCARE) (Malaisie), Asian Cultural Forum of Development (ACFOD) (Thaïlande), Asian Disaster Preparedness Center, Mouvement international ATD quart monde (France), Australian Council for Overseas Aid (ACFOA) (Australie), Bangladesh Agricultural Farm Labour Federation (BAFLF), Bangladesh Environmental Lawyers Association (BELA), Caribbean Association for Feminist Research and Action (CAFRA), Caribbean Policy Development Centre (CPDC) (Barbade), Catholic Council of Thailand and Development (Caritas Thailand), Centre de recherche sur les sociétés transnationales (SOMO) (Pays-Bas), Centre for Science and Environment (CSE), Citizen's Coalition for Economic Justice (CCEJ) (République de Corée), Coalition of African Organisations for Food Security and Sustainable Development (COASAD) (République-Unie de Tanzanie), Committee for Asian Women (CAW) (Thaïlande), Confederazione Italiana Sindacati Lavoratori (CISL) (Italie), Conseil des ONG d'appui au développement (CONGAD) (Sénégal), Consumer Unity & Trust Society (CUTS) (Inde), Cuso Thailand (Thaïlande), Development Alternatives with Women for a New Era (DAWN) (Fidji), Development Network of Indigenous Voluntary Associations (DENIVA) (Ouganda),

Ecumenical Coalition for Economic Justice (ECEJ) (Canada), European Network on Debt and Development (EURODAD) (Belgique), Centre d'échanges et de coopération pour l'Amérique latine (CECAL) (Suisse), Foundation for International Environmental Law and Development (FIELD) (Royaume-Uni), Foundation for Women (FFW) (Thaïlande), Friends of the Earth - Ghana (FOE), Amis de la Terre international (Pays-Bas), Friends of the Earth (États-Unis d'Amérique), Gene Campaign (Inde), Genetic Resources Action International (GRAIN) (Philippines), German NGO Forum Environment & Development (Forum U&E) (Allemagne), German Technical Cooperation (GTZ), Global Legislators Organization for a Balanced Environment (GLOBE) (Belgique), Greenpeace International, Groupe de recherche pour une stratégie économique alternative (GRESEA) (Belgique), Human Ecological Association Geea (HEAG) (Roumanie), Ibon Foundation (Philippines), Integrated Rural Development Foundation of the Philippines (IRDF) (Philippines), Interhemispheric Resource Center (IRC) (États-Unis d'Amérique), International Centre for Enterprise and Sustainable Development (ICED) (Ghana), International Council on Social Welfare (ICSW) (Royaume-Uni), International Federation for Alternative Trade (IFAT) (Royaume-Uni), International Network of Forests and Communities (INFC) (Canada), International NGO Forum on Indonesian Development (INFID), Jubilé 2000 (Royaume-Uni), Red Mexicana de Acción frente al Libre Comercio (Mexique), Mwelekeo Wa NGO (MWENGO) (Zimbabwe), Centre national pour la coopération au développement (NCOS) (Belgique), National Federation of Youth Organisations in Bangladesh (NFYOB), New Economics Foundation (NEF) (Royaume-Uni), NGO Coordinating Committee on Development (NGO-COD) (Thaïlande), NGO Coordinating Committee on Rural Development in the Northeast (NGO CORD NE) (Thaïlande), Forum norvégien pour l'environnement et le développement (FORUM), Norwegian People's Aid (NPA), Pacific Asia Resource Center (PARC) (Japon), Pax Romana, People's Decade For Human Rights Education (PDHRE) (Royaume-Uni), Pesticide Action Network (BIOTANI PAN) (Indonésie), Phillipine Rural Reconstruction Movement (PRRM), Policy Research for Development Alternative (UBINIG) (Bangladesh), Programme national de prévention, de lutte et d'assistance humanitaire aux victimes des catastrophes naturelles (Pronaplucan) (République démocratique du Congo), Rockefeller Foundation (États-Unis d'Amérique), Rural Reconstruction Nepal (RRN) (Népal), Service Centre for Development Cooperation (KEPA) (Finlande), Socio-Economic Welfare Action for Women in Nepal (SEWA NEPAL) (Népal), Solidar (Belgique), South African Arts International (SAAI) (États-Unis d'Amérique), South Asia Watch On Trade, Economics and Environment (SAWTEE) (Népal), Southeast Asian Council for Food Security and Fair Trade (SEA COUNCIL) (Malaisie), Taegu Round Korea Committee (République de Corée), Thai Development Support Committee (TDSC), Unione Italiana del Lavoro (UIL) (Italie), United Nations Environment and Development (UNED-Royaume-Uni), Vietnam Women's Union (VWU), Webforce International (WFI) (France), Women and Development (KULU) (Danemark), Association mondiale des organismes de promotion de l'investissement (WAIPA), World Development Movement (WDM) (Royaume-Uni), World Information Transfer, Inc. (WIT) (États-Unis d'Amérique).

I. Questions diverses

(Point 9 de l'ordre du jour)

a) Examen périodique, par la Conférence, des listes d'États figurant dans l'annexe de la résolution 1995 (XIX) de l'Assemblée générale

21. La Conférence a approuvé les demandes d'inscription sur la liste D présentées par la Lituanie et l'Ouzbékistan - document TD(X)/CRP.1. Elle a également autorisé le Conseil du commerce et du développement à poursuivre les consultations concernant l'inscription de l'Estonie et des autres États qui n'avaient pas encore indiqué sur quelle liste ils souhaitaient figurer, ainsi que les éventuelles modifications à apporter aux listes d'États annexées à la résolution 1995 (XIX) de l'Assemblée générale, et de faire directement rapport à l'Assemblée générale à sa cinquante-cinquième session, parallèlement à la présentation du rapport de la Conférence.

b) Rapports du Conseil du commerce et du développement à la Conférence

22. La Conférence a pris note des rapports du Conseil du commerce et du développement établis depuis la neuvième session de la Conférence.

c) Désignation d'organismes intergouvernementaux aux fins de l'article 80 du règlement intérieur de la Conférence

23. La Conférence a été informée que le secrétariat n'avait reçu aucune nouvelle demande d'organismes intergouvernementaux souhaitant être désignés aux fins des paragraphes 18 et 19 de la résolution 1995 (XIX) de l'Assemblée générale.

d) Examen du calendrier des réunions

24. La Conférence a chargé le Conseil du commerce et du développement d'approuver, à sa première réunion directive après la Conférence, un nouveau calendrier des réunions.

e) Incidences financières des décisions de la Conférence

25. La Conférence a été informée que les décisions et mesures prises à sa dixième session n'auraient pas d'incidences financières supplémentaires.

J. Adoption du rapport de la Conférence de l'Assemblée générale

(Point 10 de l'ordre du jour)

26. La Conférence a adopté son projet de rapport - document TD/L.367.

K. Clôture de la dixième session de la Conférence

27. Le Président de la Conférence a prononcé, à la fin de la 264^{ème} séance plénière, le 19 février 2000, la clôture de la dixième session de la Conférence.

Annexe I

ORDRE DU JOUR DE LA DIXIÈME SESSION DE LA CONFÉRENCE DES NATIONS UNIES SUR LE COMMERCE ET LE DÉVELOPPEMENT

1. Ouverture de la session
2. Élection du Président
3. Constitution d'organes de session
4. Élection des vice-présidents et du rapporteur
5. Pouvoirs des représentants à la Conférence :
 - a) Constitution de la Commission de vérification des pouvoirs
 - b) Rapport de la Commission de vérification des pouvoirs
6. Adoption de l'ordre du jour
7. Débat général
8. Les stratégies de développement dans un monde de plus en plus interdépendant : appliquer les leçons du passé pour faire de la mondialisation un instrument efficace au service du développement de tous les pays et de tous les individus

La mondialisation a eu des effets contrastés sur le développement : quelques pays en développement en ont bénéficié, d'autres non. Les disparités économiques entre les pays n'ont pas diminué, et un certain nombre de pays en développement, en particulier les PMA, risquent de voir leur marginalisation s'aggraver. Des tensions ou des déséquilibres de nature systémique sont également apparus et, compte tenu du degré élevé d'interdépendance de l'économie mondiale, le risque de bouleversements financiers touchant par effet de contagion de nombreux pays et régions a considérablement augmenté. La communauté internationale devrait entreprendre un examen rigoureux et équilibré du cadre directif et institutionnel du système commercial et financier mondial. À cet égard, la Conférence offre aux États membres l'occasion d'évaluer et d'examiner les grandes initiatives et mesures prises, en particulier depuis sa neuvième session, dans le domaine de l'économie internationale. La CNUCED devrait réfléchir aux stratégies et aux politiques offrant les meilleures possibilités d'assurer l'intégration, dans des conditions équitables, de tous les pays, surtout des pays en développement, dans l'économie mondiale et d'éviter le risque d'une marginalisation accrue.

9. Questions diverses
 - a) Examen périodique, par la Conférence, des listes d'États figurant dans l'annexe de la résolution 1995 (XIX) de l'Assemblée générale
 - b) Rapport du Conseil du commerce et du développement à la Conférence
 - c) Désignation d'organismes intergouvernementaux aux fins de l'article 80 du règlement intérieur de la Conférence
 - d) Examen du calendrier des réunions
 - e) Incidences financières des décisions de la Conférence
10. Adoption du rapport de la Conférence à l'Assemblée générale.

Annexe II

DÉCLARATION DE MARRAKECH

Adoptée à la neuvième Réunion ministérielle du Groupe des 77 et de la Chine, tenue à Marrakech (Maroc), du 13 au 16 septembre 1999

1. Nous, ministres des pays membres du Groupe de 77 et de la Chine, avons tenu une réunion à Marrakech (Royaume du Maroc) du 14 au 16 septembre 1999 pour préparer la dixième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, qui aura lieu à Bangkok (Thaïlande) du 12 au 19 février 2000. Nous remercions vivement le Gouvernement et le peuple marocains de leur hospitalité.
2. Nous affirmons notre volonté de défendre les intérêts des pays en développement aux diverses assemblées internationales, et notamment à la dixième session de la Conférence qui sera la première grande réunion économique multilatérale du nouveau millénaire.
3. Nous réaffirmons le rôle de la CNUCED en tant que principal organisme des Nations Unies chargé du traitement intégré des problèmes de développement et des questions interdépendantes concernant le commerce, les aspects monétaires, le financement, l'investissement, la technologie, les produits de base, la concurrence et le développement durable. Ce rôle prend une importance accrue à une époque caractérisée par la complexité des relations entre mondialisation et développement et par des déséquilibres structurels dans les systèmes internationaux de développement, de commerce et de financement. Les crises monétaires et financières récentes ont eu des effets de contagion dans les pays et régions, avec de profondes répercussions sur le commerce et la croissance économique. La mondialisation a des résultats contrastés, ce qui provoque des asymétries économiques à l'échelle tant mondiale que nationale et crée de nouveaux obstacles sur la voie du développement. De nombreux pays du tiers monde, en particulier les PMA, les pays aux structures économiques fragiles et les petites nations, ont du mal à s'intégrer efficacement dans l'économie mondiale et pâtissent de la mondialisation.
4. Nous considérons que la dixième session de la Conférence offre l'occasion de revoir et de réactiver la coopération économique internationale pour stimuler le développement des pays du tiers monde, et de définir de nouvelles orientations pour un modèle de développement qui réponde aux exigences du nouveau millénaire. La mondialisation devrait être une force puissante et dynamique capable de renforcer la coopération et d'accélérer la croissance et le développement. Riche de possibilités, elle n'est cependant pas exempte de risques et de difficultés. Elle peut être inégale et imprévisible mais, bien conduite, permettra de jeter les bases d'une croissance équitable autant que durable à l'échelle nationale et internationale. Les efforts nationaux doivent être étayés par une coopération internationale renforcée si l'on veut inverser la marginalisation, parer aux risques, surmonter les obstacles et exploiter les possibilités offertes par la mondialisation.
5. Nous demandons à la communauté internationale d'envisager une nouvelle politique de coopération pour le développement axée sur la croissance, la stabilité et l'équité, avec la pleine participation et l'intégration des pays en développement à l'économie mondialisée. Pour que nos efforts nationaux soient couronnés de succès, nous avons besoin d'un cadre international

favorable, fondé sur un consensus tenant compte des leçons de l'expérience récente. Cette nouvelle politique devrait avoir pour but l'établissement de structures économiques internationales plus équitables et plus efficaces dans le domaine du financement, du commerce et du transfert de technologie, ainsi que la solution des problèmes endémiques des pays en développement - endettement et hémorragie de ressources, fragilité financière, détérioration des termes de l'échange dans le secteur primaire et difficultés d'accès aux marchés des pays développés. À cette fin, l'action économique mondiale doit être plus cohérente et la prise de décisions plus collégiale. Une coordination, une cohérence et une concertation accrues sont également nécessaires entre les institutions internationales pour promouvoir la croissance et le développement des pays du tiers monde.

6. Il faut mener une action solidaire pour venir à bout de la pauvreté, pour empêcher la marginalisation d'une grande partie de la population mondiale, en particulier des femmes et des enfants et autres groupes vulnérables, et pour assurer à tous l'égalité des chances. À cet égard, il importe d'appliquer pleinement et promptement les décisions prises aux grandes conférences et sommets des Nations Unies tenus dans les années 90.

7. Le bon fonctionnement des marchés internationaux de capitaux est indispensable au financement extérieur de nos pays. Les apports de capitaux étrangers stimulent l'activité économique et complètent l'investissement intérieur. La crise financière asiatique a mis en lumière les défauts du système international actuel. Il faut donc prendre des mesures énergiques pour établir une nouvelle architecture financière internationale. La CNUCED devrait présenter, en consultation et coopération étroites avec d'autres organismes compétents, des propositions destinées à garantir la pleine participation des pays en développement. Ces propositions devraient viser, entre autres, à réformer les systèmes de contrôle et de réglementation, à améliorer les moyens d'alerte et d'intervention pour parer aux crises financières naissantes et empêcher leur extension, ainsi qu'à donner aux pays en développement plus de flexibilité et d'autonomie pour la gestion des flux de capitaux. Les débats sur la réforme de l'architecture mondiale devraient davantage être axés sur le financement du développement, ainsi que sur le renforcement de la stabilité financière. Il faut également élargir la participation des pays en développement aux décisions des institutions financières internationales, compte tenu de la part croissante de ces pays dans les échanges et les flux d'investissements internationaux et des conséquences importantes qu'aura pour eux la réforme.

8. Nous sommes gravement préoccupés par la contraction de l'APD qui représente aujourd'hui moins d'un tiers de l'objectif international convenu, à savoir 0,7 % du PNB des pays donateurs. Les difficultés budgétaires des pays membres du Comité d'aide au développement (CAD) ne peuvent plus être invoquées pour expliquer cette baisse spectaculaire, de nombreux pays développés ayant réussi à réduire leur déficit, voire à dégager des excédents sans précédent. Il est urgent d'inverser la tendance des flux d'APD. Nous réaffirmons le principe selon lequel l'aide au développement ne doit être assortie d'aucune condition.

9. La charge de la dette extérieure reste un des principaux obstacles au progrès socioéconomique des pays en développement. Le joug qui pèse sur les pays pauvres très endettés, dont la majorité sont aussi des PMA, est un grave sujet de préoccupation. La situation actuelle les oblige à consacrer un fort pourcentage de leur produit intérieur brut au service de la dette, ce qui menace la stabilité politique et sociale. La CNUCED devrait continuer à étudier et proposer des stratégies en vue de régler durablement le problème de la dette extérieure des pays

en développement, en s'attachant à supprimer les causes structurelles de l'endettement. Elle devrait envisager diverses solutions tenant compte de la capacité de paiement de chaque pays.

10. Nous nous félicitons du plan de réduction de la dette approuvé récemment au sommet du G-7 à Cologne; il doit être mis en œuvre rapidement et financé par des ressources additionnelles, pour donner vraiment espoir aux pays les plus déshérités de la planète. Cette nouvelle initiative risque cependant de ne pas suffire pour atteindre les objectifs convenus à l'échelle internationale en ce qui concerne la réduction de la pauvreté d'ici à 2015. Nous déplorons que l'allègement soit toujours subordonné aux résultats dans le cadre de la Facilité d'ajustement structurel renforcée. Les programmes de réforme devraient être conçus de façon à favoriser le développement économique et la réduction de la pauvreté. Le plan de Cologne devrait être interprété avec souplesse par les institutions financières internationales, de façon qu'il profite pleinement à tous les débiteurs sans discrimination; il convient de consacrer des ressources appropriées à une forte réduction de l'encours et du service de la dette, tout en veillant à ce que les mesures d'allègement contribuent à la stabilité sociale, économique et politique dans les pays en développement. Il faut aussi s'attaquer aux problèmes d'endettement des pays à revenu intermédiaire, en encourageant notamment la conversion de créances et en offrant des conditions de refinancement plus généreuses.

11. Nous voyons dans la libéralisation du commerce international sur la base des règles de l'OMC une force puissante et dynamique, capable d'accélérer la croissance et le développement. Nous sommes fermement résolus à poursuivre une politique commerciale ouverte et libérale dans la perspective du développement. La troisième Conférence ministérielle de l'OMC doit aider à progresser de façon décisive vers l'établissement d'un système commercial international ouvert, dont les avantages soient équitablement répartis.

12. Nous constatons cependant avec une vive préoccupation que les pays en développement ne recueillent pas les fruits du système commercial multilatéral en place. Les progrès de la libéralisation sont lents dans des secteurs particulièrement importants pour ces pays, et il y a un net déséquilibre entre les droits et obligations que comportent les accords commerciaux multilatéraux, ainsi qu'entre les conditions d'accès aux marchés. La persistance de ces anomalies risque de saper la confiance des pays en développement dans le système multilatéral et de renforcer la position de ceux qui souhaiteraient se retrancher dans une attitude protectionniste peu judicieuse.

13. Nous attachons donc la plus haute importance à la solution des problèmes rencontrés par les pays en développement dans l'application des accords commerciaux multilatéraux de l'OMC, afin que ces pays puissent prendre à la croissance du commerce international une part en rapport avec leurs besoins économiques. Si de nombreux pays en développement n'ont pas retiré les avantages escomptés dans des domaines importants pour eux, c'est parce que d'importants partenaires commerciaux ne se sont pas acquittés pleinement ni fidèlement de leurs obligations dans ces secteurs, en particulier pour les textiles et les vêtements. Nous prions donc instamment la troisième Conférence ministérielle de l'OMC d'étudier et de régler à Seattle la question de l'application des accords et décisions de Marrakech.

14. En particulier, pour que les pays en développement retirent des accords multilatéraux de l'OMC le profit attendu, il faut mettre en œuvre leurs dispositions concernant l'octroi d'un traitement spécial et différencié, dont beaucoup sont des clauses de l'"effort maximal" et ne sont pas appliquées.

15. Nous estimons que les négociations prévues au "programme incorporé" devraient être engagées sans retard, compte tenu des priorités des pays en développement :

- Dans l'agriculture, l'objectif devrait être de soumettre ce secteur aux règles normales de l'OMC et de s'attaquer aux problèmes particuliers des pays qui ont une économie essentiellement agricole, des petits pays en développement insulaires et des pays qui sont importateurs nets de produits alimentaires.
- Les négociations sur le commerce des services devraient se dérouler dans le cadre de l'AGCS et viser à libéraliser les secteurs particulièrement importants pour les pays en développement ainsi que le mouvement des personnes physiques, compte tenu de l'impact du commerce électronique.
- Les examens prescrits par les accords commerciaux multilatéraux de l'OMC devraient aider à corriger les déséquilibres et à assurer l'application effective des dispositions en faveur des pays en développement.

16. Nous demandons aux pays développés de s'employer activement à ouvrir leurs marchés aux exportations des pays en développement, et d'admettre en franchise et hors contingent les exportations des pays les moins avancés. Cela ne devrait pas avoir d'incidences sur les engagements déjà contractés par les membres de l'OMC en ce qui concerne les régimes préférentiels. Les négociations futures devraient porter sur la suppression des crêtes tarifaires et de la progressivité des droits, avec l'adoption de nouvelles disciplines pour empêcher le recours abusif à des mesures comme l'imposition de droits antidumping ou de droits compensateurs, le recours à des sauvegardes, l'application de règlements sanitaires et phytosanitaires et autres obstacles au commerce, ainsi que pour combattre l'apparente recrudescence des restrictions volontaires à l'exportation. Le programme de travail concernant l'harmonisation des règles d'origine non préférentielles devrait être exécuté le plus tôt possible pour que les règles deviennent plus simples et plus transparentes.

17. Nous lancerons collectivement des initiatives pour les futures négociations commerciales multilatérales, lors desquelles il faudra aussi accorder une attention particulière à des questions comme le transfert de technologie, les sauvegardes appropriées pour les pays en développement, la prise en compte des mesures autonomes de libéralisation, le financement des exportations, les marchés de produits de base et l'intégration équitable des pays en développement dans le système commercial multilatéral. Ces négociations devraient déboucher sur l'application effective des dispositions de l'Accord sur les ADPIC qui concernent le transfert de technologie, dans l'intérêt mutuel des producteurs et des utilisateurs de connaissances techniques, et sur l'établissement de mécanismes en vue d'une protection équilibrée des ressources biologiques ainsi que de disciplines pour protéger les connaissances traditionnelles; il faut permettre aux pays en développement, dans le cadre de l'Accord sur les MIC et de l'Accord sur les subventions et les mesures compensatoires, de prendre les mesures nécessaires à l'application de leur politique de développement ainsi qu'à la diversification et à la valorisation de leurs exportations.

18. La Déclaration ministérielle de Singapour a confirmé que l'OIT était l'organisation compétente pour toutes les questions concernant les normes en matière de travail. Nous nous opposons catégoriquement à l'établissement d'un lien quelconque entre le commerce et ces normes. Nous sommes également contre l'utilisation de normes environnementales à des fins

protectionnistes. Nous considérons que les questions intéressant ces normes doivent être traitées par les organisations internationales compétentes, et non par l'OMC.

19. Nous sommes convaincus de la nécessité d'accorder aux pays en développement un traitement différencié et plus favorable, et notamment une assistance pour les aider à supporter le coût de la transition et pour leur donner le temps d'atteindre leurs objectifs et d'accroître leur compétitivité. La notion de traitement spécial et différencié devrait être revue et développée pour tenir compte de l'évolution du commerce mondial et de l'internationalisation de la production. Cela devrait aller de pair avec un renforcement des capacités, un élargissement de l'accès aux marchés et l'adoption par les pays industrialisés de mesures visant à encourager leurs entreprises et institutions à transférer des techniques et des connaissances spécialisées aux pays en développement ainsi qu'à y investir.

20. La suppression des obstacles commerciaux ne suffira pas pour accélérer l'intégration des pays en développement dans le système commercial multilatéral. Nous prions donc instamment la communauté internationale de renforcer ses programmes de coopération technique et d'amélioration des capacités, et de fournir un appui pour remédier aux problèmes de production ainsi que pour améliorer l'infrastructure commerciale des pays en développement, en particulier des PMA et des petits pays. Il faut consolider leurs secteurs d'exportation et faire en sorte que le secteur primaire contribue davantage au développement grâce à une diversification. Il convient d'accélérer l'exécution des activités s'inscrivant dans le cadre intégré pour l'assistance technique liée au commerce, approuvé en 1997 à la réunion de haut niveau de l'OMC sur le développement du commerce des PMA, et nous demandons à nos partenaires de développement de fournir les ressources nécessaires à cette fin.

21. Nous demandons en outre à la communauté internationale d'étudier attentivement les propositions adoptées par les participants à l'atelier de coordination sur les PMA organisé en Afrique du Sud en juin 1999.

22. Nous notons l'importance pour tous les pays d'assurer la cohérence entre les politiques commerciales nationales et les accords commerciaux multilatéraux. À cet égard, nous nous déclarons préoccupés par le fait que :

- Des mesures économiques coercitives continuent d'être prises contre des pays en développement, notamment avec l'imposition unilatérale de sanctions économiques et commerciales qui sont contraires au droit international, en particulier par le biais de nouvelles tentatives d'application extraterritoriale du droit national en violation de la Charte des Nations Unies et des règles de l'OMC;
- Et que les préférences commerciales accordées à certains de nos pays continuent d'être soumises à des conditions étrangères au commerce. Nous considérons qu'il faut mettre un terme à ces pratiques néfastes.

23. L'universalité de l'Organisation mondiale du commerce devrait être réalisée le plus tôt possible afin de renforcer le système commercial multilatéral. Nous considérons qu'une assistance appropriée devrait être fournie aux pays en développement qui souhaitent accéder à l'OMC. Les conditions proposées à ces pays ne devraient pas aller au-delà des engagements pris par les pays en développement et les PMA déjà membres de l'OMC, ni être sans rapport avec

ces engagements. Nous demandons instamment à tous les membres de l'OMC de s'abstenir de soumettre les demandes d'admission émanant de pays en développement à des exigences excessives et indues. Il faut donc prévoir des procédures d'accession transparentes, simplifiées et accélérées qui soient conformes aux règles et disciplines de l'OMC.

24. Nous sommes conscients de l'importance des mécanismes d'intégration régionale et sous-régionale, qui encouragent les courants commerciaux et les flux d'investissement, les économies d'échelle, la libéralisation économique et l'intégration de leurs membres dans le système de relations économiques internationales dans le cadre d'un régionalisme ouvert, permettant de progresser vers un système multilatéral plus ouvert.

25. Il est important d'accroître la complémentarité des décisions économiques prises à l'échelle internationale. Les institutions internationales compétentes devraient suivre des politiques complémentaires qui permettent aux pays en développement de tirer le meilleur parti des accords commerciaux multilatéraux, tout en veillant au respect des droits reconnus à ces pays dans ces accords.

26. La question des produits de base continue d'occuper une place prioritaire dans la problématique du développement, dans la mesure où les recettes tirées de l'exportation de ces produits restent d'une importance primordiale. La CNUCED doit mener des travaux d'analyse et réaliser des activités de coopération technique pour aider nos pays à diversifier horizontalement et verticalement leur production à l'exportation. Il faut renforcer le secteur des exportations et stimuler la contribution positive que le secteur des produits de base peut apporter au développement, et il est instamment demandé à la communauté internationale de continuer d'appuyer le Fonds commun pour les produits de base, notamment en versant les contributions annoncées.

27. Conscients de l'importante contribution de l'investissement étranger direct à notre croissance et à notre développement, ainsi qu'à la modernisation de notre production, nous accueillons l'investissement dans les branches productives de notre économie, à la fois pour encourager la création d'emplois et le transfert de compétences, de technologie et de connaissances à nos populations, et pour favoriser l'activité commerciale et la création de partenariats avec nos entreprises de façon que toutes les entreprises deviennent compétitives sur le marché mondial. Nous demandons aux grands pays d'origine d'élargir leurs mécanismes de garantie de l'investissement en particulier aux PMA, et nous demandons instamment à l'Agence multilatérale de garantie des investissements (AMGI) d'instituer des primes préférentielles en faveur des investisseurs des pays en développement où il n'existe pas de mécanisme national de garantie. Il faut poursuivre l'étude des questions relatives à la place du développement dans les accords internationaux d'investissement. Nous encourageons l'établissement, dans les pays en développement, d'entreprises viables et capables de soutenir la concurrence internationale et nous continuerons d'appuyer les accords de coopération pour la création de réseaux régionaux et sous-régionaux d'entreprises. Dans ses activités relatives aux petites et moyennes entreprises, la CNUCED devrait, en coopération avec d'autres organisations compétentes, aider les pays en développement à poursuivre leurs efforts en faveur de l'entrepreneuriat féminin.

28. Nous soulignons de nouveau qu'il importe d'élargir les possibilités et les filières de transfert de technologie et de connaissances spécialisées vers les pays en développement. Il faut analyser les incidences des accords commerciaux multilatéraux en vigueur sur l'accès à la

technologie. Il faut aussi que les engagements pris dans les accords internationaux existants en ce qui concerne le transfert de technologie vers les pays en développement soient honorés. Nous estimons que le transfert de technologie, en particulier vers les pays en développement, ne devrait pas souffrir de restrictions arbitraires ou discriminatoires. La communauté internationale devrait plutôt définir des principes et des directives pour favoriser le partage des connaissances et des technologies au profit du développement.

29. La révolution de l'information transforme la conduite des affaires. Il faut renforcer la capacité des pays en développement de participer efficacement au commerce électronique; il importe aussi d'analyser les incidences de ce commerce sur les perspectives de commerce et de développement des pays en développement. Il faudrait analyser les aspects fiscaux, juridiques et réglementaires du commerce électronique.

30. Nous nous félicitons de ce que certains pays en développement acquièrent une nouvelle dimension en devenant d'importants investisseurs étrangers et acteurs du commerce international, ce qui devrait permettre à la coopération économique entre pays en développement (CEPD) de contribuer à un accroissement de l'investissement et du commerce mutuel, ainsi qu'à l'intensification de la coopération industrielle et technologique. La CEPD aux niveaux régional, sous-régional et interrégional est importante pour aider nos pays à se regrouper au sein d'espaces économiques viables nécessaires pour stimuler un commerce dynamique et la croissance des investissements. Nous nous félicitons du succès du deuxième cycle de négociations sur le Système global de préférences commerciales entre pays en développement (SGPC) et nous invitons les pays participants à unir leurs efforts pour approfondir, accélérer et élargir le SGPC afin d'en renforcer l'impact et à étudier différents moyens de rationaliser le processus de négociation pour un troisième cycle.

31. Le Sommet du Sud, prévu en l'an 2000 à La Havane, devrait constituer une étape décisive du renforcement de la coopération Nord-Sud et de la CEPD et aboutir à des recommandations sur les moyens de relever les défis du nouveau millénaire.

32. Les capacités de la CNUCED devraient être mises à profit pour définir un nouveau paradigme fondé sur une croissance économique soutenue et le développement durable, et dessiner des orientations pour les futures stratégies et politiques de développement. À cet égard, nous proposons que la CNUCED consacre le débat de haut niveau organisé dans le cadre de la session du Conseil du commerce et du développement aux nouvelles stratégies de développement. La CNUCED devrait être dotée des ressources nécessaires pour devenir le moteur du nouveau consensus sur le développement.

33. La CNUCED a un rôle vital à jouer dans l'analyse des nouvelles tendances et l'élaboration des politiques dans les domaines du commerce, de la concurrence, de l'investissement, de la technologie, du commerce électronique, de l'environnement et du financement du développement, ainsi que sur des questions telles que l'élargissement de l'accès aux marchés, l'allègement de la dette et la promotion des flux financiers, de l'IED, de la technologie et du renforcement des capacités de mise en valeur des ressources humaines. Elle devrait continuer d'aider les pays en développement à analyser les questions de commerce international et à élaborer des initiatives de négociation pour les futures discussions et négociations à l'OMC. La CNUCED devrait également analyser les questions économiques et commerciales internationales de façon à faciliter la participation effective des pays en développement aux

discussions et négociations multilatérales. De par son optique de développement, la CNUCED a un rôle particulièrement approprié à jouer dans la formation de consensus et l'élaboration de directives et de principes adéquats concernant les nouvelles questions économiques.

34. Dans ce contexte, les travaux de la CNUCED devraient aider à définir et à appliquer des mesures spéciales concernant la situation des pays en développement, dont les pays les moins avancés, les pays sans littoral, les pays de transit et les petits États insulaires en développement, et les pays dont l'économie est structurellement faible, vulnérable ou petite.

35. Les activités de coopération technique de la CNUCED sont un complément indispensable des travaux d'analyse et des travaux d'orientation; elles profitent concrètement et directement aux pays bénéficiaires et permettent également de tirer parti des expériences nationales et régionales en matière de développement pour définir, au niveau international, des stratégies de développement plus cohérentes et mieux adaptées. Ces activités de coopération technique, qui englobent les conseils, la formation et le renforcement des capacités, devraient être conçues en fonction de la demande exprimée par les pays et découler des compétences fondamentales de la CNUCED. Nous nous félicitons des contributions extrabudgétaires versées par des pays donateurs, à qui nous demandons instamment de maintenir leur appui, notamment au Fonds d'affectation spéciale pour les pays les moins avancés. Des fonds supplémentaires devraient également être affectés à l'assistance technique, afin de maintenir le financement de la participation d'experts nationaux des pays en développement aux réunions d'experts, en tenant compte des besoins particuliers des PMA.

36. Nous attendons avec intérêt que soient élaborées différentes modalités possibles pour la création, à la CNUCED, d'un centre doté de capacités d'enseignement et d'appui aux pays en développement, comme proposé dans le Plan d'action.

37. Nous réaffirmons notre ferme attachement, conformément à la Charte des Nations Unies et aux principes du droit international, à la promotion de la paix et de la sécurité internationales, à l'élimination de toute occupation étrangère et à la prospérité économique de toutes les nations. Nous sommes disposés à coopérer avec d'autres à la réalisation de ces objectifs, qui garantiraient un monde meilleur pour les générations présentes et futures.

38. Les temps actuels sont des temps difficiles, en particulier pour les pays en développement. Pourtant, ils offrent aussi des possibilités de jeter les bases d'un système plus équitable et plus dynamique de relations économiques internationales. En travaillant de concert avec nos partenaires de développement dans le cadre d'un dialogue constructif à la dixième session de la Conférence, nous pouvons mettre et nous mettrons à profit ces possibilités pour progresser vers un monde de prospérité et d'équité pour tous les peuples.

Annexe III

COMMUNIQUÉ DES MINISTRES DU COMMERCE DES PAYS LES MOINS AVANCÉS,

Adopté à la dixième session de la Conférence, à Bangkok, le 13 février 2000

Les Ministres du commerce des pays les moins avancés se sont réunis à Bangkok le 13 février 2000 à l'occasion de la dixième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement. Tout en soulignant l'importance de cette dixième session, qui se tenait à l'aube d'un nouveau siècle et d'un nouveau millénaire, les Ministres ont noté qu'elle offrait la possibilité à la communauté internationale de s'attaquer aux carences de l'environnement extérieur et aux contraintes qui pesaient sur les efforts de développement des pays en développement, en particulier des pays les moins avancés.

Les Ministres ont passé en revue le processus d'intégration de leurs pays dans une économie mondiale marquée, en ce début de XXI^e siècle, par une mondialisation et une libéralisation rapides. Ils ont à nouveau exprimé leur inquiétude devant la marginalisation continue qu'engendraient ces processus, et dont témoignait la part toujours plus faible de leurs pays dans le commerce mondial, l'investissement mondial et la production mondiale, situation aggravée par un endettement extérieur considérable et par la diminution de l'APD. Comme il est clairement indiqué dans le Rapport de 1999 sur les pays les moins avancés, ces processus ont aggravé les contraintes pesant traditionnellement sur l'offre dans les PMA à un moment où ceux-ci s'efforcent de s'adapter au nouvel environnement international plus compétitif. Au total, tous ces facteurs n'ont fait qu'empirer une situation socioéconomique déjà déplorable et amplifier les faiblesses structurelles inhérentes à l'économie des PMA. À cet égard, les Ministres ont demandé à la communauté internationale de redoubler d'efforts pour les aider dans le combat qu'ils mènent pour inverser ces tendances en s'attaquant aux handicaps et aux contraintes structurelles hérités du passé et placer leur économie sur la voie d'une croissance durable.

Ils ont souligné que l'intégration des PMA dans l'économie mondiale et dans le système commercial multilatéral, qui en était le principal moteur, exigerait des mesures concrètes de la part de ces pays et de leurs partenaires de développement pour renforcer les capacités de production dans les PMA, notamment par le développement des infrastructures matérielles et la mise en valeur des ressources humaines, l'amélioration de l'accès aux marchés, et l'octroi d'une certaine flexibilité permettant d'utiliser des instruments de politique économique appropriés pour renforcer la compétitivité de secteurs d'une importance stratégique pour le développement de leur commerce. Dans ce contexte, les Ministres se sont déclarés préoccupés de ce que leurs partenaires commerciaux et partenaires de développement tardent à accorder un accès consolidé, en franchise et hors contingent, aux marchés pour tous les produits originaires des pays les moins avancés, une APD adéquate et des mesures générales d'allègement de la dette, ainsi qu'à adopter des mesures d'encouragement et de promotion des flux d'IED et des transferts de technologie. Ils se sont déclarés convaincus que ces mesures combinées auraient des incidences positives manifestes sur les résultats socioéconomiques de leurs pays et assureraient la viabilité de la poursuite des réformes économiques intérieures.

Le libre accès aux marchés n'aurait de sens que s'il s'accompagnait d'un assouplissement et d'une amélioration des règles d'origine. Les Ministres ont préconisé une plus grande stabilité

des prix mondiaux des produits de base pour que le développement de leurs pays puissent s'appuyer sur des flux prévisibles de recettes d'exportation. À cet égard, ils ont recommandé que soit mis en place un mécanisme d'examen de la structure des prix des exportations des PMA.

Les Ministres ont souligné l'importance d'un système commercial multilatéral réglementé qui assure la prévisibilité et la sécurité de l'accès aux marchés dont les petites nations commerçantes telles que les PMA ont le plus besoin. Ils ont néanmoins mis l'accent sur la nécessité de tenir compte dans les nouvelles règles à élaborer de leurs besoins particuliers en matière de développement et de leurs capacités limitées de mettre en œuvre les accords conclus. À ce propos, ils ont insisté pour que les propositions qu'ils avaient soumises à l'OMC dans le document WT/GC/W/251 soient prises en considération dans les prochaines négociations multilatérales, et ils ont décidé de suivre les progrès réalisés à cet égard. Ils ont demandé en outre qu'une étude approfondie des problèmes rencontrés par les PMA pour appliquer les accords commerciaux multilatéraux existants soit réalisée en vue d'adopter des mesures correctives, y compris des dispositions contraignantes en matière d'assistance technique. Les PMA ne devraient pas être contraints de prendre des engagements allant au-delà des prescriptions auxquelles ils doivent se conformer dans le cadre des obligations actuellement prévues dans les Accords de l'OMC.

Les Ministres ont souligné que l'assistance technique de la CNUCED jouait un rôle crucial dans le renforcement des capacités des PMA d'élaborer des initiatives et des stratégies de négociation qui leur permettent de participer plus activement aux négociations commerciales multilatérales et de défendre leurs intérêts. Ils se sont aussi félicités des analyses et des activités de renforcement des capacités de la CNUCED dans le domaine de l'investissement, qui contribuent aux efforts que les PMA ne cessent de déployer pour attirer des investissements, en particulier des investissements étrangers directs. Les Ministres ont demandé à la CNUCED de poursuivre son assistance.

L'accélération du processus d'adhésion à l'OMC des PMA candidats était une question à laquelle les Ministres attachaient la plus haute importance. Cette adhésion était considérée comme la première étape logique de leur intégration dans l'économie mondiale. Les Ministres ont donc appelé de leurs vœux l'élaboration, à l'intention des PMA qui n'étaient pas encore membres de l'OMC, de procédures claires, simplifiées et rapides qui leur permettraient d'adhérer un an après en avoir fait la demande. Les PMA candidats à l'adhésion devraient bénéficier de la reconnaissance automatique de leur statut et ne pas être soumis à des engagements allant au-delà de ceux qui étaient demandés aux PMA déjà membres de l'OMC.

Les Ministres ont noté avec préoccupation la lenteur de la mise en place du Cadre intégré pour l'assistance technique liée au commerce et l'absence de résultats des tables rondes organisées jusque-là pour les PMA. Ils ont demandé aux partenaires bilatéraux et multilatéraux de développement de fournir des ressources adéquates pour faciliter l'exécution de divers projets proposés par les PMA au cours des tables rondes. Les Ministres ont renouvelé l'appel qu'ils avaient lancé dans leur Déclaration de Seattle pour demander un examen indépendant du Cadre intégré afin de parvenir à un accord sur les objectifs de ce Cadre, sur les arrangements institutionnels en vue de sa mise en œuvre, sur les résultats attendus du processus ainsi que sur des modalités de mobilisation de ressources pour l'exécution des projets proposés par les PMA et par les institutions conformément à leurs mandats respectifs.

Les Ministres ont souligné combien il importait d'apporter un appui aux organisations internationales s'occupant de la production et du commerce des produits de base des PMA, dont l'Organisation internationale du jute et le Fonds commun pour les produits de base.

Les Ministres ont réaffirmé l'engagement pris par leurs gouvernements d'assurer une préparation efficace et constructive de la troisième Conférence des Nations Unies sur les PMA. Dans ce contexte, ils se sont félicités des efforts entrepris par le secrétariat de la CNUCED, en sa qualité de secrétariat de la Conférence des Nations Unies sur les PMA, pour que chacun des PMA puisse convenablement se préparer pour la Conférence. Les Ministres ont remercié l'Union européenne et les partenaires bilatéraux de développement qui avaient fourni des ressources pour la préparation de la Conférence. Ils ont demandé à la Banque mondiale, au PNUD et aux partenaires bilatéraux de développement qui ne l'avaient pas encore fait de fournir des ressources au Secrétaire général de la Conférence pour assurer le succès de la préparation de la Conférence à tous les niveaux. Ils ont considéré que la Conférence offrirait une occasion importante à la communauté internationale de définir et d'adopter une "Perspective collective d'action commune" pour la prochaine décennie, afin de donner aux PMA les moyens de sortir résolument, une fois pour toutes, de leur marginalisation.

Les Ministres se sont félicités des mesures prises par l'Assemblée générale des Nations Unies pour renforcer le Bureau du Coordonnateur spécial pour les pays en développement les moins avancés, sans littoral ou insulaires au moyen de ressources additionnelles. Ils ont appelé le Secrétaire général de la CNUCED à redéployer parallèlement des ressources internes, afin que les effectifs du Bureau du Coordonnateur spécial soient suffisants pour que celui-ci puisse s'acquitter de son mandat, et notamment diriger la préparation de la troisième Conférence des Nations Unies sur les PMA et coordonner les activités du système des Nations Unies en faveur des PMA.

Les Ministres ont remercié le Gouvernement thaïlandais d'avoir accueilli la dixième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement et de leur avoir accordé une généreuse hospitalité pendant leur séjour à Bangkok. Ils ont remercié en outre les Gouvernements de la Belgique, de l'Irlande, de la Norvège, de la Suisse et du Royaume-Uni d'avoir financièrement contribué à la participation de certains PMA à la dixième session de la Conférence, ainsi que les Gouvernements de la Finlande et des Pays-Bas et l'Union européenne de leur contribution à la préparation de la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés.

Annexe IV

LA CNUCED ET LA SOCIÉTÉ CIVILE : À LA POURSUITE DES BUTS QUE NOUS AVONS EN COMMUN*

Note du secrétariat

Nous, organisations de la société civile participant à une réunion plénière des ONG convoquée à Bangkok les 7 et 8 février 2000, nous félicitons de la tenue de la dixième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement et voudrions faire un certain nombre de propositions qui sont le fruit de nos délibérations.

Nous voudrions tout d'abord exposer clairement les valeurs, les aspirations et les préoccupations qui sont les nôtres et que les Gouvernements des pays membres de la CNUCED partagent en grande partie. Ce sont ces préoccupations-là que la société civile et un certain nombre de gouvernements ont exprimées lors des négociations historiques qui se sont tenues récemment à Seattle.

Nous nous élevons contre la promotion et l'imposition des théories et programmes néolibéraux prévoyant la libéralisation, la déréglementation sélective, la privatisation et la commercialisation de tous les aspects de la vie humaine et de toutes les activités. Et nous sommes opposés à l'usurpation des fonctions des gouvernements nationaux et des droits démocratiques des citoyens par des institutions mondiales comme le FMI, la Banque mondiale et l'OMC.

Au lieu de cela, nous proposons la mise en place d'un système de gouvernance globale respectueux des prérogatives démocratiques locales et fondé sur les conventions de portée mondiale adoptées dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies. Les principes fondamentaux qui sont à la base de cette forme de gouvernance internationale de caractère pluraliste et de type participatif doivent constituer les cadres réglementaires dans lesquels il faudrait que toutes les institutions gouvernementales et toutes les sociétés aux niveaux mondial, régional, national et local, ainsi que tous les individus, coopèrent.

Ces principes fondamentaux doivent reposer sur la primauté des obligations relatives aux droits de l'homme - non-discrimination, réalisation progressive, non-régression, etc. Le système envisagé doit aussi tenir compte des principes de la diversité et d'un développement global et intégré comportant non seulement une dimension économique mais aussi une dimension politique, sociale, culturelle et écologique, et soucieux d'équité entre les sexes. Il s'agit en appliquant ces principes d'encourager la coopération entre les hommes et d'aider à répondre aux besoins fondamentaux des individus, et non, comme c'est le cas dans le système néolibéral, de favoriser une concurrence effrénée et la course à l'abîme.

* La présente déclaration ci-jointe, qui est présentée à la dixième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, reflète les résultats de la Réunion plénière des ONG qui s'est tenue au CCNU-CESAP à Bangkok les 7 et 8 février 2000. Elle a été adoptée par acclamation à cette réunion qui s'est déroulée en présence d'environ 160 participants représentant quelque 120 organisations non gouvernementales de plus de 40 pays.

Ces principes visent à favoriser la déconcentration et la décentralisation institutionnelles des pouvoirs et le transfert de la prise de décisions aux niveaux mondial, régional, national et local. Ils visent aussi à promouvoir une plus grande transparence et une responsabilisation accrue. Dans toutes les stratégies de développement, les méthodes et les moyens employés sont aussi importants que les buts à atteindre. En ce qui concerne ces moyens, il faut, parallèlement aux travaux de recherche et aux débats sur les grandes orientations, s'attacher à modifier les relations de pouvoir dans toutes les institutions et dans tous les secteurs et à tous les niveaux de la société. Or cela suppose que l'on mobilise de plus en plus les populations et qu'on leur donne les moyens d'agir et que les organisations populaires se regroupent au sein de coalitions et nouent des alliances internationales.

Une nouvelle politique

1. Agriculture et sécurité alimentaire

La souveraineté dans le domaine alimentaire est un droit fondamental de chaque nation et la sécurité alimentaire - possibilité de se procurer des denrées alimentaires à un prix abordable et de se nourrir convenablement - est un droit pour tous les individus. Dans les pays en développement, la sécurité alimentaire est une question de survie. En conséquence, les disciplines de l'OMC concernant le commerce agricole qui font qu'il est difficile aux pays en développement d'appliquer des politiques propres à assurer la sécurité alimentaire devraient être éliminées.

Les gouvernements devraient faire respecter et protéger le droit des individus à un accès équitable aux ressources foncières, aux ressources en eau et aux ressources naturelles, y compris aux semences, et à la gestion de ces ressources. Les formes de vie ne doivent pas être modifiées; nous rejetons donc toute espèce de droit de propriété intellectuelle sur la vie. Il faudrait promouvoir les modes d'agriculture durables et renforcer les coopératives aux niveaux local, national ou international.

Pour atteindre ces objectifs, nous demandons instamment à la CNUCED de reconnaître les conséquences sociales négatives de l'agriculture contractuelle et de s'élever contre l'extension continue de cette pratique utilisée par les entreprises du secteur agro-industriel comme moyen de développement rural.

L'alinéa b) du paragraphe 3 de l'article 27 de l'accord relatif aux ADPIC encourage la piraterie biologique. La CNUCED devrait à cet égard montrer la voie à suivre et donner les moyens de mettre en place des systèmes *sui generis* fondés sur la Convention sur la diversité biologique afin de protéger les droits des communautés sur les ressources et de renforcer les lois nationales contre la piraterie biologique.

La CNUCED devrait guider les pays en développement dans les négociations à engager pour obtenir l'adoption de disciplines satisfaisantes concernant la concurrence dans le secteur agro-industriel. Elle devrait aussi pousser à la mise en place d'un mécanisme destiné à protéger les pays en développement contre le dumping de denrées alimentaires bon marché.

La CNUCED devrait faire en sorte que les pays en développement soient mieux à même de réglementer strictement les échanges d'organismes génétiquement modifiés sur la base d'un

principe de précaution fort et d'un protocole relatif à la sécurité biologique, en appuyant la création d'organismes techniques nationaux ou régionaux.

La CNUCED devrait promouvoir la coopération régionale ou la coopération Sud-Sud et un commerce équitable dans le secteur de l'agriculture et de la pêche afin d'encourager une plus grande diversification, une durabilité accrue et une autonomie plus grande en matière de production alimentaire dans les pays en développement considérés séparément et globalement.

La CNUCED devrait s'attaquer de façon constructive au problème de la dégradation sur la longue période des termes de l'échange des produits de base pour les pays en développement.

2. Dette et réparation

Pour les pays en développement, la mise en œuvre d'une politique nouvelle passe nécessairement par le règlement de la crise de la dette.

Jusqu'à présent les propositions qui ont été faites pour "alléger" la dette ne permettent pas aux pays endettés de s'affranchir de cette servitude ou ne s'attaquent pas aux causes profondes du problème et à son caractère récurrent. Au contraire, elles ne font qu'assujettir davantage les populations et les économies des pays en développement aux pressions et aux diktats des créanciers, qu'il s'agisse de pays, d'institutions ou de sociétés.

Nous rejetons l'initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE) et le maintien, sous la forme d'un mécanisme pour la croissance et la lutte contre la pauvreté des programmes d'ajustement structurel du FMI et de la Banque mondiale.

Nous approuvons l'idée d'une alliance internationale entre les gouvernements et la société civile qui ferait pression pour que soit adopté un nouvel accord prévoyant l'annulation de la totalité de la dette des pays en développement qui, de l'avis de la société civile, est illégitime, immorale et impossible à rembourser. En outre, nous exigeons que l'on retire aux créanciers, y compris au FMI, à la Banque mondiale et au Club de Paris, le contrôle du processus concernant la dette. Une nouvelle structure indépendante et transparente, responsable devant la société civile, doit être mise en place. Cette structure devra garantir aux victimes une restitution intégrale et des réparations de la part des responsables des dommages humains, sociaux, politiques et environnementaux infligés aux pays en développement et à leur population.

3. Finances

Nous demandons instamment à la CNUCED de réclamer avec force l'abolition des programmes d'ajustement structurel du FMI et de la Banque mondiale, quelle qu'en soit l'appellation.

Le G-7 n'ayant pas apporté de réponse sérieuse à la criante nécessité d'une profonde transformation dans l'architecture du système financier international, la CNUCED devrait examiner activement et formuler des propositions dans ce domaine et aider à dégager un accord entre ses pays membres pour la mise en place d'un tel système. Cette architecture devrait comporter des contrôles des capitaux aux niveaux national, régional et international, y compris la taxe Tobin. Ces innovations sont indispensables pour la stabilité financière et économique

à l'échelle mondiale. La conception de cette architecture ne doit pas être dictée par les politiques ou les intérêts des banques, des fonds spéculatifs, du FMI, de la Banque mondiale et des ministères des finances des pays du G-7. La CNUCED devrait aussi réclamer avec insistance l'abolition des paradis fiscaux dans les pays et territoires.

La CNUCED devrait également veiller à ce que la dynamique du capital financier ne détruise pas le capital social, culturel et naturel qui sous-tend, entre autres choses, la sécurité alimentaire.

En conséquence, nous recommandons vigoureusement que la CNUCED se prononce pour la transformation démocratique des institutions financières internationales qui ont eu un impact négatif sur la souveraineté économique nationale sous le couvert d'opérations de secours dans des pays aux prises avec des crises économiques.

4. Syndicats

L'approche du commerce et du développement qui prévaut aujourd'hui a nettement aggravé la situation des travailleurs partout dans le monde. Nous avons la ferme conviction que les pays membres de la CNUCED sont incontestablement tenus de garantir les droits syndicaux fondamentaux de leurs citoyens, et nous estimons qu'il est de notre devoir, en tant qu'organisations de la société civile, de nous montrer solidaires et d'aider à renforcer les mouvements syndicaux du Sud.

Tous les pays membres de la CNUCED devraient immédiatement ratifier les grandes conventions de l'OIT, plus spécialement la Convention 87 (Liberté d'association), les Conventions 29 et 105 (Travail forcé), la Convention 100 (Égalité de rémunération pour un travail de valeur égale), la Convention 111 (Discrimination en matière d'emploi), la Convention 98 (Droit d'organisation et de négociation collective), et les Conventions 138 et 182 (Âge minimum d'admission à l'emploi et travail des enfants), et devraient en assurer l'application efficace. Les pays membres de la CNUCED doivent reconnaître les syndicats et les autoriser à jouer un rôle significatif dans la conception des politiques et dans la prise de décisions sur tous les aspects des politiques dans le domaine du commerce et du développement.

La mondialisation des firmes a eu pour conséquence une tendance accélérée à la dépréciation du rôle des syndicats et à la marginalisation des groupes de travailleurs vulnérables - plus spécialement des enfants, des femmes qui travaillent, des travailleurs migrants, des travailleurs de la pêche, des travailleurs du sexe, des travailleurs domestiques et autres personnes occupées dans le secteur informel. Une protection et une promotion accrues des droits fondamentaux de ces groupes vulnérables, en plus de la protection et de la promotion résultant de l'actuel système tripartite de l'OIT, est une urgente nécessité. Nous estimons en outre que les droits syndicaux ne devraient pas donner lieu à des utilisations abusives de caractère discriminatoire dans les échanges Nord-Sud dans la poursuite d'avantages économiques.

La CNUCED et ses pays membres doivent reconnaître que le respect et l'exercice des droits fondamentaux des travailleurs ont un effet extrêmement bénéfique pour le développement durable car ils apportent une réponse à des problèmes de développement d'importance cruciale en améliorant l'égalité, en facilitant la distribution du revenu et en renforçant la participation au développement.

Il importe de définir un nouveau paradigme de développement qui reconnaisse le rôle clef des droits syndicaux dans une perspective de développement et de droits de l'homme.

Nous estimons que la CNUCED devrait promouvoir, en tant qu'objectif prioritaire, une meilleure compréhension du lien bénéfique existant entre droits syndicaux, droits de l'homme et développement durable.

L'enjeu pour la CNUCED

La CNUCED peut jouer un rôle critique dans la formation d'un monde plus équitable et plus démocratique. Les recherches et les analyses de la CNUCED ont déjà joué un rôle essentiel dans la dénonciation des effets négatifs de la mondialisation et l'esquisse d'autres politiques possibles pour les surmonter.

Cependant, il faut maintenant faire en sorte que la démarche suivie par la CNUCED corresponde davantage à son mandat en matière de développement. L'idée fondamentale de la CNUCED, à savoir qu'une intégration complète, bien que graduelle, des pays en développement à l'économie mondiale débouche sur la prospérité, doit être remise en question, compte tenu des nombreux effets négatifs de la mondialisation - si tristement évidents dans de nombreux pays. Les analyses de la CNUCED doivent également prendre en compte les approches de la bonne gouvernance économique fondées sur l'idéal des droits de l'homme, et les progrès de conceptions écologiques et féministes de l'économie qui proposent un paradigme différent des thèses de l'économie libérale, en subordonnant l'efficacité, au sens étroit du terme, aux valeurs de la reproduction et de la solidarité sociales, de la justice sociale et de l'équité entre les sexes, et de l'intégrité écologique. De plus, la CNUCED devrait accorder davantage d'attention à la grande diversité des pratiques économiques observées aujourd'hui, qui privilégient la coopération, plutôt que des relations économiques ayant pour moteur la concurrence.

Quand elle recherche des avis et des contributions théoriques, la CNUCED devrait également inverser la tendance actuelle à consulter essentiellement des experts attachés à des instituts de recherche du Nord, pour faire davantage appel aux contributions de chercheurs, de scientifiques et de penseurs travaillant dans des pays en développement.

La CNUCED devrait également mettre l'accent sur la transformation sociale interne dans l'économie des pays aussi bien du Nord que du Sud. En particulier, elle devrait encourager les pays à assurer le droit de chacun à un revenu de subsistance minimum suffisant compatible avec la dignité. Cependant, les implications des analyses de la CNUCED sur les inégalités croissantes non seulement entre nations du Nord et du Sud, mais aussi à l'intérieur de ces nations, n'ont pas encore débouché sur des débats et des initiatives politiques d'un grand intérêt de la part de ses États membres. Si les mutations sociales internes n'ont pas vraiment retenu l'attention, la raison en est un modèle Nord-Sud simpliste des relations internationales ignorant des contradictions sociales qui transcendent le clivage Nord-Sud. La CNUCED doit se considérer comme le représentant des intérêts des hommes et des femmes marginalisés aussi bien du Nord que du Sud.

Propositions pour la CNUCED

Les règles du commerce et de l'investissement international préconisées par les institutions économiques internationales dominantes visent à promouvoir l'"égalité des chances" entre tous les acteurs économiques, indépendamment de leur taille et de leur pouvoir économique. L'application de cette conception de la "non-discrimination" aux dispositions concernant le traitement national signifie que des règles égales pour tous devraient s'appliquer à des acteurs très inégaux. Jusqu'à présent, les seules mesures adoptées pour s'opposer à cette tendance ont pris la forme de dispositions relatives au "traitement spécial et différencié", qui le plus souvent, dans le cadre de l'OMC, n'ont aucun statut contractuel et sont assorties de calendriers artificiels et arbitraires sans rapport ni avec les besoins ni avec les capacités.

Nous demandons que le principe de la non-discrimination soit appliqué dans l'optique des droits de l'homme, car il est indispensable que l'État prenne des mesures en vue de protéger et de défendre les groupes et les secteurs vulnérables afin d'éviter la discrimination et une aggravation de leur marginalisation. En d'autres termes, ces mesures ne constituent pas une faveur spéciale octroyée aux pays en développement et à leurs ressortissants, mais une composante essentielle de leur droit au développement.

Cela étant, et avec l'appui des organisations appartenant à la société civile, la CNUCED pourrait faciliter le lancement à l'échelle mondial d'un mouvement visant à ne pas laisser les politiques et les règles économiques internationales se substituer aux mesures nationales, régionales et internationales destinées à protéger et promouvoir tous les droits de l'homme - y compris le droit au développement et les objectifs sociaux et environnementaux généralement reconnus. Elle réaffirmerait donc ainsi sa capacité de neutraliser ce qui représente en fait des politiques commerciales et d'investissement de nature à "fausser le développement".

À cette fin, la CNUCED devrait :

- Entreprendre des observations et des évaluations, ventilées dans le cadre de chaque pays, relatives à l'incidence de la libéralisation et de la mondialisation du commerce ou de l'investissement sur le développement, la société, l'égalité entre les sexes et l'environnement et formuler des propositions pour résoudre les problèmes qui se posent à cet égard;
- Entreprendre, en coopération avec d'autres organismes des Nations Unies, des études d'impact indépendantes sur les régimes de propriété intellectuelle comme les ADPIC, concernant la sécurité alimentaire, le développement, la santé et le transfert de technologie;
- Entreprendre, avec la FAO et l'OMC, une évaluation d'ensemble de l'incidence de l'Accord sur l'agriculture et de l'Accord sur les subventions et les mesures compensatoires de l'OMC;
- Entreprendre, dans la perspective du développement, une analyse indépendante des propositions nouvelles formulées dans des domaines comme le travail, le financement, l'investissement, les marchés publics et la concurrence en se fondant sur ses études en cours, comme le *Rapport sur le commerce et le développement*;

- Veiller à ce que ses études sur l'investissement étranger direct, les sociétés transnationales et les flux financiers, en particulier le *Rapport sur l'investissement dans le monde*, soient plus indépendantes et plus critiques concernant l'incidence de l'investissement étranger direct sur le développement et à ce qu'elles soient davantage conformes à ses travaux d'analyse dans d'autres domaines comme le *Rapport sur le commerce et le développement*;
- Envisager avec la plus grande prudence les propositions relatives à un accord multilatéral, régional ou bilatéral sur l'investissement, étant donné les effets souvent préjudiciables de l'investissement étranger direct et d'autres types de flux de capitaux sur le bien-être, la souveraineté nationale et le développement des peuples;
- Éduquer ses États membres et les encourager à élaborer des politiques et des législations nationales antitrust qui permettraient de donner aux petites et moyennes entreprises (PME) les moyens de se prendre en charge et de protéger les consommateurs contre la puissance commerciale des sociétés transnationales;
- Oeuvrer en faveur d'une amélioration de la gouvernance et de la transparence des sociétés en encourageant l'application de normes acceptables de comptabilité, de vérification des comptes et d'établissement de rapports en matière financière, environnementale, sociale et éthique; inviter en outre tous les gouvernements membres à adopter des mesures efficaces pour lutter contre la corruption;
- Remédier aux déséquilibres et aux inégalités des accords commerciaux existants ainsi qu'aux problèmes liés à la mise en œuvre de ces accords, en vue de choisir les formules correspondant le mieux aux besoins de développement et aux besoins sociaux des habitants des pays en développement;
- S'assurer de la compatibilité des accords commerciaux avec les autres obligations contractées par les gouvernements au titre d'instruments des Nations Unies comme les instruments relatifs aux droits de l'homme, à l'environnement, aux femmes et au travail;
- Créer un groupe intergouvernemental d'experts chargé d'examiner les questions relatives à la politique en matière de consommation;
- Réaliser un audit sur les origines de la dette financière des pays en développement et une étude parallèle de la dette passée et actuelle (sociale et écologique) du Nord envers le Sud;
- Encourager ses gouvernements membres à demander officiellement à la Cour internationale de justice un avis consultatif sur la légalité de la dette extérieure des pays en développement.

Dans tous ces domaines, les activités de la CNUCED doivent être parfaitement conformes à ses attributions en matière de développement.

En vue de renforcer le rôle joué, la contribution apportée et la surveillance exercée par la société civile, la CNUCED doit permettre à cette dernière de participer à ses délibérations officielles, y compris celles du Conseil et du développement, des commissions et des groupes d'experts, sur des questions comme la politique en matière de concurrence, l'investissement et la protection des consommateurs. À cette fin, la CNUCED doit suivre l'exemple du Conseil économique et social et elle doit revoir et développer ses procédures et arrangements en vue d'accorder le statut consultatif aux organisations appartenant à la société civile nationales.

De plus, la CNUCED devrait approfondir et renforcer son attachement à la participation de la société civile et faire rapport à ce sujet comme cela a été convenu à sa neuvième session.

Par ailleurs, la CNUCED pourrait établir des partenariats dynamiques avec les organisations appartenant à la société civile en vue d'étendre son rayon d'action au niveau national, notamment en favorisant les débats publics et parlementaires au sujet des mesures qu'elle propose. Cela pourrait contribuer notablement à démocratiser la gouvernance économique dans les pays développés comme dans les pays en développement et aiderait à faire accepter aux ministères du commerce et des finances l'obligation d'atteindre les objectifs sociaux et les objectifs de développement plus large que la politique économique devrait servir.

Nous espérons qu'à sa dixième session la CNUCED examinera les recommandations susmentionnées dont la mise en œuvre contribuera à la réalisation des buts de l'équité, de la démocratie et de la durabilité que partagent la société civile, les gouvernements membres de la CNUCED et le secrétariat de cette dernière.

Annexe V

DÉCLARATION FINALE DE LA RÉUNION PARLEMENTAIRE ORGANISÉE À L'OCCASION DE LA DIXIÈME SESSION DE LA CONFÉRENCE

Adoptée à l'unanimité le 11 février 2000

Nous, Parlementaires nationaux élus par nos peuples pour les représenter, sommes réunis à Bangkok à l'invitation de l'Union interparlementaire et de l'Assemblée nationale de Thaïlande, à la veille de la dixième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement.

Nous appelons les parlements et leurs membres à s'impliquer davantage dans le processus de négociation internationale sur les questions de commerce, de financement et de développement. En tant que parlementaires, nous sommes les porte-parole de populations qui transcendent les divisions entre riches et pauvres, entre capital et main-d'œuvre, entre secteur public et secteur privé, entre grandes et petites entreprises. Nous exprimons des préoccupations qui recouvrent un grand nombre de causes plaidées par divers groupes de pression et groupements d'intérêts. De plus, une participation parlementaire renforcée ne peut qu'être utile au développement. En effet, la démocratie, l'état de droit et un gouvernement transparent et responsable devant le parlement sont des éléments essentiels pour une bonne gouvernance et un développement durable.

Nous sommes persuadés que seul un renforcement de la solidarité et de la coopération internationale peut permettre à tous les peuples de bénéficier du processus de mondialisation et de la libéralisation du commerce. Notre participation à l'élaboration des grandes orientations mondiales en matière de développement à l'occasion de la dixième session de la Conférence revêt une importance particulière à l'heure où la communauté mondiale évalue le potentiel mais aussi les périls de la mondialisation et de la libéralisation du commerce pour la croissance économique et le développement, et formule des stratégies de développement afin que la mondialisation bénéficie à tous. Nous saisissons donc cette occasion d'exprimer devant la dixième session de la Conférence notre point de vue sur la situation actuelle en matière de mondialisation et de développement.

L'impact de la mondialisation

Les processus actuels de mondialisation et de libéralisation ont exercé des effets déterminants sur les peuples dans le monde entier, dans les domaines politique, économique, social, culturel et environnemental. Cette évolution ouvre certes des perspectives de croissance sans précédent pour le commerce et les investissements internationaux – eux-mêmes éléments moteurs de la croissance économique et du développement -, mais elle peut avoir des effets néfastes sur le développement si elle n'est pas maîtrisée. La libéralisation des marchés financiers et des échanges commerciaux a alimenté la croissance économique de nombreux pays, mais tel n'a pas été le cas partout, en particulier dans les pays moins développés. La crise financière asiatique, dont les effets systémiques ont porté un coup au commerce international ainsi qu'au développement économique et social d'un grand nombre de pays dans cette région et au-delà, est un exemple patent des risques que présente une libéralisation rapide des marchés financiers et des capitaux lorsqu'elle ne s'accompagne pas de mesures appropriées de surveillance et

de régulation et en l'absence d'un mécanisme efficace de gestion des mouvements de capitaux à court terme.

Pour un grand nombre de pays en développement, le régime actuel des échanges commerciaux établi sous l'égide de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) n'a pas produit les avantages escomptés. Les pays en développement considèrent que les pays développés n'ont pas encore pleinement rempli les obligations qui leur incombent au sein de l'OMC, qu'il s'agisse de la lettre ou de l'esprit des accords conclus, en particulier dans les domaines de l'accès aux marchés pour les produits agricoles et textiles. Divers obstacles non tarifaires ont été et continuent d'être instaurés. Ces pays considèrent en outre que l'OMC n'a pas encore égalisé les chances pour tous et qu'il leur faut donc un traitement spécial et différencié et une assistance technique, notamment en matière de formation professionnelle, pour s'acquitter des obligations qu'ils ont assumées au sein de l'OMC.

Ces préoccupations mettent en lumière la nécessité de renforcer la solidarité et la coopération internationale pour transformer les régimes internationaux en vigueur en matière de commerce, de financement et d'investissement en un système plus cohérent et propice au développement durable et à la croissance pour tous.

Qui dit régulation mondiale dit nécessairement normes et régimes internationaux et multilatéraux, mais il faut que ces normes et ces régimes soient mis en œuvre avec souplesse dans un cadre défini d'un commun accord. Il faut aussi qu'ils soient négociés pour que les préoccupations de divers groupes de pays soient dûment prises en considération et pour parvenir, à terme, à une situation où les intérêts des diverses parties seront respectés de manière équilibrée.

La préoccupation primordiale, à cet égard, doit être de veiller à ce que les systèmes multilatéraux en gestation permettent aux divers modèles nationaux d'organisation politique, économique et sociale de fonctionner à l'intérieur d'un cadre général de normes et de règles universellement reconnues. Nous sommes fermement convaincus qu'aucun système de mondialisation ne peut être acceptable s'il cherche à imposer des pratiques uniformes méconnaissant les valeurs sociales et culturelles qui, depuis des siècles, façonnent nos sociétés.

Libéralisation du commerce et développement humain

On s'accorde de plus en plus à considérer la croissance économique comme un moyen au service du développement humain. La croissance devrait se traduire par une amélioration des conditions d'existence des populations. Le commerce international en tant qu'instrument économique peut y contribuer en améliorant le niveau de vie et en créant des emplois, en suscitant une croissance soutenue des revenus réels, en éliminant la pauvreté et en permettant un développement durable.

Il faut créer des mécanismes pour que les fruits des échanges commerciaux soient largement partagés, y compris par les pays actuellement marginalisés. Tout en encourageant un commerce libre et équitable, nous devons veiller à ce que les chances soient réellement identiques pour tous. Il faut, à cette fin, qu'un traitement spécial et différencié pour les pays en développement et les pays en transition soit envisagé. Il convient aussi de s'attacher au renforcement des capacités.

Le système commercial multilatéral institué dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce ouvre la perspective d'une libéralisation accrue et, partant, d'une expansion des échanges commerciaux. Pour aboutir à des résultats réalistes, le prochain cycle de négociations commerciales multilatérales doit reposer sur un programme de négociations équilibré, largement ouvert sur les intérêts et les préoccupations de tous les participants. Les négociations agricoles devraient viser l'objectif à long terme d'une réforme fondamentale, tout en tenant compte des inquiétudes touchant la sécurité alimentaire et du rôle de l'agriculture dans la protection de l'environnement. Les obstacles à l'expansion des échanges agricoles doivent être traités d'urgence. Dans le secteur des services, l'objectif devrait être d'atteindre progressivement des niveaux plus élevés de libéralisation. Pour ce qui est des articles manufacturés, la question des obstacles non tarifaires doit aussi être traitée afin de sauvegarder les avantages découlant de la baisse des droits de douane. La technologie étant la clé de l'accroissement de la productivité et de la compétitivité, il faut impérativement améliorer les mécanismes facilitant le transfert de technologie.

En tant que parlementaires, nous réitérons notre conviction que le bien-être économique et le développement social pour tous - les femmes comme les hommes, les pauvres et les exclus aussi bien que les nantis - peuvent être accrus par le développement du commerce international. Des mécanismes doivent cependant être mis en place pour que la mondialisation et la libéralisation conduisent bel et bien à des améliorations des normes relatives au travail et à l'environnement, à la protection de l'enfance, et plus généralement au respect des droits de l'homme. Nous appelons les gouvernements à mettre en œuvre une politique commerciale qui encourage un commerce libre et ouvert, sans visées protectionnistes dissimulées.

La nouvelle architecture financière internationale et les ressources pour le développement

Depuis de nombreuses années, l'Union interparlementaire fait entendre la voix de la communauté parlementaire mondiale pour invoquer la nécessité d'une nouvelle architecture financière internationale afin de pallier les insuffisances des arrangements actuels, institués à Bretton Woods dans les années 40.

Avec la libéralisation rapide des marchés financiers à travers le monde, les flux de capitaux privés en tout genre se sont accélérés et amplifiés. Mais les bienfaits de cette libéralisation sont souvent réduits à néant par la fébrilité excessive des mouvements de capitaux à court terme, comme l'a montré la récente crise financière en Asie, qui a eu des répercussions néfastes sur le commerce international et le développement social et économique dans la région et au-delà. Pour faire face à ces risques de la mondialisation, il faut plus que jamais instaurer une nouvelle architecture financière internationale.

L'instauration de cette nouvelle architecture doit viser à prévenir les crises, à instituer des mécanismes plus efficaces de gestion des risques et des crises, à renforcer la stabilité financière internationale pour promouvoir le commerce international et le développement économique, et à intensifier la participation des pays en développement à la réforme de l'architecture financière internationale. Parmi les objectifs souhaités, on citera une plus grande prévisibilité et une plus grande transparence des transactions financières internationales; le renforcement des mécanismes nationaux et internationaux de régulation et de surveillance des mouvements de capitaux à court terme et la mise en place de protections contre les attaques à caractère spéculatif; le partage des charges entre débiteurs et créanciers; le renforcement du rôle des prêteurs internationaux

de dernier ressort et des mécanismes régionaux de soutien financier, y compris la question des conditions d'accès aux crédits du Fonds monétaire international. Nous considérons que la CNUCED est bien placée pour aider les pays en développement et les pays en transition à traiter de ces questions.

On observe aujourd'hui une tendance regrettable à minimiser l'importance et l'utilité de l'aide publique au développement (APD), ressource vitale pour les pays en développement les plus pauvres qui n'ont pas, ou peu, accès aux capitaux privés internationaux. Le niveau actuel de l'APD est inférieur à 0,3 % du PNB, ce qui est largement inférieur à l'objectif universellement admis de 0,7 % du PNB des pays développés, et ne peut que susciter de vives préoccupations.

Il convient de rappeler, à cet égard, que dans le cadre des grandes conférences des Nations Unies des dix dernières années – comme le Sommet mondial pour le développement social et le Sommet mondial de l'alimentation –, la communauté internationale a proclamé l'objectif de l'élimination de la pauvreté absolue et de l'amélioration des normes en matière d'éducation, de santé et de sécurité alimentaire. Des normes et des objectifs internationaux de grande portée ont aussi été adoptés sur des dossiers économiques, sociaux et environnementaux tels que la promotion de la femme, l'abolition des pratiques discriminatoires, les droits de l'enfant, le travail des enfants, l'accès à l'eau et l'assainissement, la protection des forêts et de la diversité biologique. Nous réaffirmons notre point de vue, à savoir qu'un nouvel effort de revitalisation des flux d'APD vers les pays pauvres est indispensable pour que ces objectifs soient atteints.

Nous jugeons encourageantes les décisions récentes d'effacer la dette extérieure de pays pauvres en développement, mesure dont l'Union interparlementaire n'a cessé de se faire l'avocat. Il est maintenant essentiel de veiller à ce que ces décisions soient rapidement suivies d'effets afin que les pays intéressés puissent tirer parti au plus vite des avantages découlant de ces abandons de créances. Des concessions supplémentaires sont nécessaires, tant pour ce qui est des conditions de la dette que des montants annulés.

Nous sommes persuadés que la CNUCED peut jouer un rôle de premier plan dans le réexamen de la structure actuelle du financement du développement, afin de créer des mécanismes, au sein du système multilatéral comme dans les accords bilatéraux d'assistance, qui évitent à l'avenir l'accumulation de la dette extérieure des pays pauvres. La meilleure manière d'y parvenir consiste probablement à encourager les investissements étrangers directs durables et à octroyer des financements à des conditions de faveur, à titre de don plutôt que sous forme de prêt.

La nécessité de la transparence et de négociations équitables

Il est essentiel que tous les systèmes multilatéraux et internationaux – qu'ils visent le commerce, les flux financiers, les questions sociales ou la protection de l'environnement – soient transparents dans leur conception, dans leur application et dans leur fonctionnement. Si des progrès sensibles ont été accomplis ces dernières années pour accroître la transparence dans certaines organisations internationales, comme la Banque mondiale, les procédures de décision et les fonctions de divers organes multilatéraux demeurent opaques. Bien que ces organisations comptent dans leurs rangs la quasi-totalité des pays du monde, certaines décisions importantes sont prises par un petit cercle. Qui plus est, le fonctionnement de ces organismes est entouré

d'un voile de secret, et l'accès aux informations pertinentes est réservé dans une large mesure aux gouvernements, à l'exclusion des parlementaires et de la société civile.

L'absence de transparence amoindrit l'utilité du processus de mondialisation et de gouvernance démocratique. Les concessions commerciales multilatérales obtenues dans le passé étaient le fruit de négociations ardues. Promouvoir le libre échange suppose donc la mise en place d'un environnement où des négociations équitables peuvent se dérouler dans la transparence à l'abri de la domination des puissances politiques et économiques. En notre qualité de parlementaires, nous exhortons la CNUCED et l'OMC à ne pas éluder la question de la transparence et de l'équité dans les négociations, avec la pleine participation de tous les pays, de crainte que le monde ne retombe dans le travers du protectionnisme.

Les institutions multilatérales doivent aussi instituer des normes de transparence et de responsabilité dans leurs processus de prise de décisions et leurs actions au niveau mondial, régional et national. C'est là une question clef de la gestion du commerce international et du système financier international. Dans leurs pratiques, les sociétés transnationales doivent être non moins transparentes et se montrer ainsi responsables, particulièrement en ce qui concerne l'environnement, l'emploi et le social. Il faut accorder une attention particulière à l'élimination de la corruption dans les transactions commerciales et les opérations publiques.

En conclusion, nous appelons l'Union interparlementaire, organisation mondiale de parlements d'États souverains, à poursuivre et approfondir le dialogue et la coopération avec les institutions multilatérales actives dans le domaine du commerce et du développement, en particulier l'OMC, la CNUCED et les institutions de Bretton Woods, dans le but d'assurer une dimension parlementaire qui permettra aux parlementaires de relayer les préoccupations des peuples du monde entier auprès de ces institutions et de contribuer à susciter l'adhésion du public aux activités qu'elles mènent. Par une plus forte implication des parlementaires dans la prise de décisions en matière de développement au niveau mondial, le pouvoir législatif pourra largement contribuer à la mise au point des réformes et harmonisations législatives indispensables au processus participatif de mondialisation et de libéralisation des échanges.

Mesures de suivi parlementaire

Nous recommandons en outre l'adoption des mesures ci-après par les parlements et leurs membres dans chaque pays :

- Veiller à ce que le document final de la dixième session de la Conférence, ainsi que la présente Déclaration soient diffusés dans les parlements auprès des commissions compétentes.
- Veiller en outre à ce que ces documents soient débattus dans les parlements et leurs commissions compétentes, y compris, si possible, lors d'un débat plénier;
- Faire plein usage de la fonction parlementaire de contrôle de l'action gouvernementale en vue d'assurer le suivi gouvernemental des conclusions de la dixième session de la Conférence.

Enfin, nous recommandons aux parlements et à leurs membres, par le truchement de leur organisation mondiale, l'Union interparlementaire :

- D'inviter le Conseil de l'Union interparlementaire à adopter la présente Déclaration, et à en faire ainsi un texte directeur de l'Union interparlementaire sur le commerce, le financement et le développement;
- De prier le Secrétaire général de l'Union interparlementaire de diffuser la présente Déclaration à tous les parlements représentés à l'Union interparlementaire, en les invitant à veiller à ce que son contenu soit porté à l'attention de toutes les instances parlementaires compétentes pour examen et information;
- De prier l'Union interparlementaire d'établir un répertoire mondial de toutes les instances et commissions parlementaires chargées du commerce, des financements et du développement dans le but de faciliter l'échange d'informations et d'expériences entre elles et avec l'Union interparlementaire et les institutions multilatérales intéressées;
- D'inviter l'Union interparlementaire et la CNUCED à travailler en étroite collaboration dans le but de sensibiliser les parlements et leurs membres aux incidences des questions commerciales et des questions d'investissement sur les législations nationales et de leur apporter une assistance en la matière, y compris en organisant des journées d'étude parlementaires;
- D'inviter l'Union interparlementaire à organiser une conférence mondiale spécialisée sur les questions de commerce, de financement et de développement en coopération avec les institutions multilatérales compétentes, qui se tiendrait à Genève au plus tard à la fin de janvier 2001;
- D'inviter les organes directeurs de l'Union interparlementaire à créer une commission ad hoc chargée d'examiner les questions relatives au suivi parlementaire de la troisième Conférence ministérielle de l'OMC à Seattle et de formuler des recommandations appropriées.

Annexe VI

DÉCLARATION DE CLÔTURE DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE LA CNUCED

Du consensus de Washington à l'esprit de Bangkok

Consensus ou convergence ?

Au cours de nos débats ici à Bangkok, j'ai essayé de réfléchir à la question que je m'étais posée à la première réunion organisée dans le cadre de la Conférence, la Table ronde d'économistes. Est-ce que nos discussions ont permis de mettre davantage en lumière quelques grands thèmes de réflexion sur le commerce et le développement ?

Les contributions dont a bénéficié la Conférence ont été aussi diverses que variées. Des idées ont été exprimées qui venaient de tous les horizons - de chefs d'État et de chefs de gouvernement, des délégations des États membres, de responsables d'institutions financières internationales, de représentants de parlements et d'organisations non gouvernementales, de chefs de petites et moyennes entreprises et de dirigeants de sociétés transnationales, de directeurs et responsables d'institutions et de commissions régionales du système des Nations Unies, ainsi que d'experts et de chercheurs.

La richesse de toutes ces interventions pourrait peut-être expliquer que nous ayons souffert d'une sorte d'indigestion intellectuelle, dont l'inconfort ne pouvait être effacé que par l'absorption d'une petite pilule appelée "consensus".

Le discours économique de la dernière décennie a été dominé par le prétendu "consensus de Washington", 12 règles de politique économique auxquelles tout individu censé était supposé adhérer. Ces règles se sont toutefois rapidement révélées trop restrictives, et même la Banque mondiale, en la personne de M. Joseph Stiglitz, a commencé de s'aventurer "au-delà du consensus de Washington". Plus récemment, dans la déclaration qu'il a prononcée à l'occasion d'une conférence Gilbert Murray de l'OXFAM, à Oxford le 11 janvier, le Chancelier de l'Échiquier du Royaume-Uni, Gordon Brown, a dit que "nous [devions] aller au-delà du consensus de Washington des années 80, instrument de son époque qui a limité nos objectifs de croissance et d'emploi. Qui supposait que, grâce à la libéralisation, à la déréglementation, à la privatisation et à la vérité des prix, les marchés privés assureraient une répartition efficace des ressources dans l'intérêt de la croissance. Mais cela s'est révélé insuffisant face à l'insécurité et aux remises en cause engendrées par la mondialisation". Et le Chancelier de conclure : "Nous devons trouver un nouveau paradigme pour l'an 2000. Le nouveau consensus ne peut être un consensus de Washington, mais comme nous l'avons reconnu dans les stratégies de lutte contre la pauvreté, les pays doivent avoir la maîtrise de leur action et l'intégrer à leur propre consensus national". Il serait tentant maintenant de montrer encore plus d'audace, d'annoncer un "consensus de Bangkok" et de proposer un autre ensemble de 12 points. Ce serait tentant, mais je me rends compte, en réfléchissant au sort qu'a connu le précédent consensus, que cela ne serait pas raisonnable. Les consensus s'autodétruisent. Je ne vais pas, comme le Roi Canut d'Angleterre, prétendre que je peux ordonner à la marée de l'opinion mondiale sur des questions d'un intérêt fondamental pour tous. Je ne céderai pas non plus à la tentation d'ironiser comme George Clemenceau l'avait fait à propos des "quatorze points" du Président Wilson en déclarant : "Dieu lui-même s'est contenté de dix commandements. Nous ne devrions pas essayer de faire mieux".

Mon objectif aujourd'hui est plus modeste, mais néanmoins important pour les États membres de la CNUCED, les partenaires de celle-ci au sein du système des Nations Unies et la société civile. Au lieu d'essayer de geler le débat en cours dans un corset étiqueté "consensus de Bangkok", je m'efforcerai de faire ressortir les tendances dynamiques qui, partant d'extrêmes opposés, convergent progressivement vers une certaine entente. Je veux essayer de montrer comment l'éventail d'opinions s'est en fait resserré ces dernières années, s'agissant non seulement des experts et des observateurs, mais aussi des dirigeants nationaux et des responsables d'organisations internationales.

L'événement marquant de notre époque a été la fin de la guerre froide, qui a suscité une nouvelle prise de conscience du phénomène de la mondialisation. La fin du monde bipolaire, caractérisé par l'opposition entre puissance américaine et puissance soviétique, a aussi eu pour effet d'estomper l'identité d'un "tiers monde" qui essayait de se tenir à l'écart des deux grands blocs. Les pays du tiers monde doivent depuis lors se positionner par rapport au phénomène de la mondialisation, c'est-à-dire que leur choix stratégique est soit d'accepter, soit de rejeter une intégration croissante dans un système unique de relations commerciales et financières, dans lequel les États-Unis apparaissent comme la première puissance.

Comme le Premier Ministre de Singapour l'a déclaré à la Conférence : "Aujourd'hui, le capitalisme triomphe partout dans le monde ... ce qui n'est pas sans poser de problèmes". M. Goh Chok Tong a noté que, pour des pays qui commencent à s'intégrer dans l'économie mondiale, un progrès économique rapide est source de nouveaux risques. Comme la crise financière asiatique ne l'a que trop bien montré, les crises qui peuvent en résulter ont une ampleur systémique. Face à ces risques, la communauté internationale a réagi avec lenteur et de façon inadéquate, d'où la nécessité de rénover les structures institutionnelles au niveau international. Il faudra pour cela que les pays développés comme les pays en développement manifestent plus de flexibilité et acceptent d'intégrer dans la négociation internationale des éléments qui relevaient jusque-là des seules politiques intérieures.

La fin de la guerre froide a créé quelques-unes des conditions préalables à une telle flexibilité réciproque. L'une des conséquences de l'effondrement des régimes socialistes en Russie et en Europe de l'Est est que désormais presque plus personne ne pense que le fait de s'isoler, commercialement et financièrement, du reste du monde favorisera un "vrai développement". Le débat porte aujourd'hui sur les conditions dans lesquelles les pays doivent s'insérer dans le réseau commercial et financier mondial.

L'idée que l'État national peut lui-même être le moteur d'une modernisation de l'économie par le biais d'industries d'État n'a pas non plus survécu à la fin de la guerre froide. Cette stratégie a perdu toute crédibilité en raison de ses coûts budgétaires et environnementaux excessifs. Elle a également été abandonnée parce que les entreprises d'État étaient moins efficaces que les entreprises privées dans la maîtrise des nouvelles technologies sur lesquelles repose le développement économique. Aujourd'hui, les pays s'attachent à mettre en place des régimes qui soient attrayants pour les entreprises privées, nationales ou étrangères, qui peuvent contribuer à la modernisation technologique.

Je ne pense pas que l'on ait jamais vraiment préconisé de pratiquer l'*instabilité* macroéconomique. Mais il était courant pour les responsables politiques de prendre des mesures qui favorisaient une plus forte inflation et des déficits croissants de la balance des paiements en escomptant bénéficier de l'aide de leurs partenaires de l'époque de la guerre froide pour se sortir

de leurs difficultés économiques. Aujourd'hui, l'impératif de stabilité macroéconomique est beaucoup plus généralement respecté, et les débats portent davantage sur les moyens de parvenir à cette stabilité, par exemple les meilleures politiques pour la gestion du taux de change, que sur l'objectif de stabilité proprement dit.

Sur ces trois points - plus grande liberté du commerce, promotion du secteur privé et impératif de stabilité macroéconomique - je pense que les avis et les opinions ont convergé, au cours des dix dernières années, vers une conception libérale des politiques économiques souhaitables. Les opinions ne sont certainement pas homogènes, mais les écarts se sont considérablement réduits. Cela a créé les conditions dans lesquelles les pays en développement peuvent se rapprocher des normes internationales associées au processus de mondialisation.

Dans le même temps, toutefois, ces normes ne doivent pas être exclusivement fixées par les pays développés. Elles devront être négociées entre toutes les parties qui y adhèrent dans la démocratie et la transparence. Et, une fois qu'elles auront été négociées, les pays développés devront être disposés à s'y tenir, même si elles ne vont pas entièrement dans le sens de leurs intérêts nationaux particuliers. C'est explicitement ce qui a été demandé à la présente Conférence par les chefs d'État et de gouvernement qui ont pris la parole. Il est nécessaire d'instaurer, au niveau international, un processus de décision plus intégré et plus participatif.

Le monde nouveau dans lequel nous vivons depuis dix ans ne s'est pas seulement caractérisé par une convergence en faveur de politiques économiques libérales. Il a également été marqué par l'acceptation croissante d'idées qui étaient systématiquement rejetées par les défenseurs d'un "triomphe inconditionnel du marché".

Je citerai là aussi trois exemples de ce mouvement contraire d'idées.

L'idée que le capitalisme est un système économique exposé à des crises financières explosives a été longtemps combattue. Bien que Keynes ait écrit une *Théorie générale* qui expliquait comment des facteurs monétaires pouvaient s'opposer à un fonctionnement optimal de l'économie, la période de la guerre froide a été favorable à ceux qui s'efforçaient de discréditer l'analyse keynésienne. On a eu tendance à oublier que l'économie réelle, l'économie de l'emploi, du revenu et de l'investissement, était vulnérable aux dysfonctionnements du secteur monétaire. D'innombrables économistes n'hésitaient pas à affirmer que la liberté complète des marchés, y compris des marchés monétaires, conduirait au meilleur des mondes économiques. Heureusement, les économistes de la CNUCED n'ont pas suivi ce courant d'idées, et dès le début des années 90 ils ont entrevu les problèmes que poserait ce que M. Juan Somavia a qualifié de "capitalisme de casino". Comme John Kenneth Galbraith l'a récemment fait observer : "Le fait est que le capitalisme est intrinsèquement instable, et ce plus particulièrement dans ses premières étapes".

Lorsque les problèmes sont apparus, d'abord en Thaïlande en 1997, ils ont provoqué un renversement d'opinion. On s'est alors aperçu de l'ampleur considérable des flux financiers que le monde industriel pouvait générer, par rapport à la taille normale des flux provenant des pays en développement. L'entrée rapide, et la sortie encore plus rapide, de flux aussi massifs ont montré à l'évidence le chaos dans lequel pouvaient être plongés des systèmes financiers petits et fragiles, ouverts à de tels raz de marée financiers. Malgré l'attachement de nombreuses institutions internationales à une libéralisation complète des marchés financiers jusqu'à la veille

même de la crise asiatique (et au-delà), les mêmes institutions reconnaissent aujourd'hui que certaines mesures de contrôle des mouvements de capitaux ne sont pas sans intérêt.

On voit enfin apparaître une évaluation plus réaliste des limites d'un capitalisme sans restrictions. Les dirigeants des pays asiatiques ont dit à la Conférence ce que représentaient pour eux la volatilité accrue et l'instabilité systémique du système financier international. Le Premier Ministre malaisien, Mahatir bin Mohamad, et le Président indonésien Abdurrahman Wahid ont su trouver les mots forts, presque pathétiques, parfois émouvants, pour décrire les souffrances endurées par les populations de leur pays. Leur allocution a assurément été l'un des moments forts de la Conférence. Leur message est que l'actuelle architecture financière est inadaptée à une gestion efficace de la volatilité ou de l'instabilité. La réforme du système financier constitue une priorité urgente et doit porter sur les aspects de fond du problème.

Comme Yilmaz Akyuz, Chef du Programme des politiques macroéconomiques et des politiques de développement de la CNUCED, l'a déclaré à la réunion organisée par le pays hôte sur les causes et les origines de la crise financière asiatique, cette crise a montré que "lorsque les politiques sont impuissantes à gérer l'intégration et à réguler les flux financiers, les dégâts que peut infliger à une économie le système financier international sont sans limites. Il est vrai que le contrôle et la réglementation de ces flux peuvent quelque peu réduire les avantages qu'il y a à participer aux marchés mondiaux. Toutefois, tant que la mondialisation ne permet pas de maîtriser l'instabilité et les risques systémiques ... c'est sur les épaules des gouvernements des pays en développement que retombe la tâche de prévenir de telles crises."

Une intégration positive dans l'économie mondiale est et reste l'objectif. Cependant, les mesures de libéralisation qui sont nécessaires à cette fin doivent être prises de façon prudente et ordonnée. Elles doivent être prises en tenant compte des conditions locales, être complétées par des politiques intérieures appropriées et s'accompagner de mesures de renforcement des institutions et des capacités. Ce sont là les conditions dont dépend leur succès.

La mondialisation n'est *pas* un phénomène inéluctable, une fatalité. C'est, du moins en partie, le résultat d'un projet délibéré, auquel ont contribué jusque là un certain nombre de projets d'intégration régionale, en Europe et en Amérique latine, outre l'émergence des marchés financiers asiatiques. Comme l'a souligné le Président Abdelaziz Bouteflika, Président de la République algérienne et actuel Président de l'Organisation de l'unité africaine, "les pays en développement, qui représentent l'écrasante majorité des habitants de la planète, se trouvent pratiquement exclus des processus de concertation et de décision collective ... Une nouvelle carte du monde se redessine, où tout un continent, l'Afrique, se trouve purement et simplement effacé".

Les pays africains restent marginalisés en raison de leur très étroite dépendance à l'égard des exportations de produits primaires. À court terme, ils ne sont qu'indirectement touchés par les crises financières systémiques, la déflation de la demande mondiale entraînant une baisse des prix des produits de base. Mais leur développement à plus long terme est mis en péril par la détérioration séculaire des termes de l'échange des produits de base par rapport aux articles manufacturés. Cette détérioration a été niée pendant de longues années, alors que le premier Secrétaire général de la CNUCED, Raul Prebisch, avait déjà attiré l'attention sur ce phénomène. Ce n'est que depuis quelques années que son existence est au moins généralement reconnue.

Au moment où nous commençons à préparer la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, nous devons tous faire plus pour aider concrètement ces pays à surmonter leurs problèmes. La diversification des exportations est un important élément de toute solution, mais elle dépend elle-même d'une amélioration des capacités de production, ce qui passe notamment par des investissements dans les infrastructures et la formation de capital humain. Les représentants des gouvernements ont fréquemment évoqué au cours de la Conférence la nécessité de soutenir à cet égard par des ressources extérieures appropriées le développement à long terme des pays les moins avancés. Dans ce contexte, je puis vous assurer que le secrétariat de la CNUCED lui-même redoublera d'efforts à cette fin.

Un troisième exemple de la reconnaissance tardive de phénomènes dérangeants concerne la question de la répartition du revenu et de la pauvreté absolue. Tout au long des années 80, la question de la "réduction de la pauvreté" n'a jamais figuré à l'ordre du jour des discussions internationales. On considérait que la croissance constituait un préalable et que les questions de redistribution ne pouvaient être abordées qu'une fois celle-ci réalisée. Vouloir inverser l'ordre des choses était à la fois naïf et irréaliste, nous affirmait-on.

En 1990, toutefois, la pauvreté a été choisie comme thème du *Rapport sur le développement dans le monde* de la Banque mondiale. Lorsque M. Wolfensohn est devenu Président de cette institution, il a déclaré que la réduction de la pauvreté était l'"objectif primordial" de la Banque. Au cours de la Conférence, nous avons le plaisir d'entendre M. Michel Camdessus, Directeur général sortant du Fonds monétaire international, déclarer que "il existe un lien de complémentarité entre ... la croissance et la réduction de la pauvreté et des inégalités...".

Cela va tout à fait dans le sens des vues exprimées par Mme Frances Stewart à la Table ronde d'économistes, qui a cité de nombreuses études montrant qu'une meilleure répartition du revenu allait de pair avec une croissance plus rapide. Les raisons sont à la fois politiques et économiques. D'un point de vue politique, les régimes qui maintiennent ou créent des inégalités ont tendance à appliquer des politiques qui freinent la croissance économique. D'un point de vue économique, réduire les inégalités comporte divers effets économiques positifs, tels qu'une diminution du taux de fécondité de la population, un élargissement du marché et un accroissement de la productivité du travail. Loin d'être arbitraire, notre soif de solidarité répond à des motivations rationnelles.

J'ai dit que si nous avons observé une convergence d'opinions en faveur de politiques économiques libérales, nous avons en même temps constaté une franche reconnaissance officielle des grands problèmes que continuait de poser le système économique capitaliste : risques de crise financière, affaiblissement de l'importance économique des petits producteurs agricoles, tendance à négliger le problème de la pauvreté. Tous ces problèmes touchent plus particulièrement les pays en développement; ils ne disparaîtront pas d'eux-mêmes - la solution passera par une intervention sélective et bien conçue des pouvoirs publics.

La convergence observée au cours de la dernière décennie a été celle de courants d'opinions provenant des deux extrêmes de l'éventail idéologique. Que doit-on en déduire ? Personnellement, cela me fait penser que la période allant de 1914 à 1990 a bel et bien été, pour reprendre l'expression de l'historien Eric Hobsbawm, "l'ère des extrêmes". Depuis 1990, le monde a appris à vivre sans les politiques extrêmes de la gauche politique *et* sans l'idéologie extrême de la droite politique. C'est presque comme si la société avait dû attendre que

le socialisme d'État soit discrédité *pour* s'autoriser à redécouvrir les problèmes persistants du capitalisme que ce socialisme d'État était censé résoudre.

Selon moi, ce double mouvement d'idées est révélateur d'un monde qui retrouve son sens des valeurs morales, et c'est là une raison valable d'espérer. Nous comprenons désormais que le bon fonctionnement des États comme des marchés passe par le respect de principes moraux. Les marchés ne peuvent fonctionner lorsque y prédominent des comportements opportunistes, des opérations d'initiés ou le non-respect des contrats. Les États ne peuvent fonctionner normalement lorsque la corruption et la cupidité y dictent les comportements. Et le développement lui-même est impossible si les marchés et les États ne fonctionnent pas correctement, c'est-à-dire s'ils ne fonctionnent pas ensemble, en partenariat. Maints aspects du prétendu "échec du développement" au cours des 50 dernières années trouvent facilement une explication dès lors que l'on se réfère à ces trois principes.

Les économies ne se développent pas spontanément. Le développement économique a bien davantage été l'exception que la règle. Il ne se produit pas automatiquement parce qu'un pays possède des terres fertiles ou de vastes gisements de ressources minérales. Il a plus de chances de s'enclencher là où existent des systèmes complexes de coopération entre les hommes. Les marchés et les États sont tous deux la concrétisation institutionnelle de cette coopération. Le bon fonctionnement de toutes les institutions sociales repose, à son tour, non seulement sur des habitudes de confiance personnelle, mais aussi sur des habitudes de réciprocité générale et impersonnelle de comportement. Ces habitudes sont renforcées par nos croyances religieuses, quelle que soit la religion à laquelle nous adhérons.

Je pourrais ajouter aux six domaines de consensus déjà évoqués la nécessité de tirer le meilleur parti possible de l'évolution de perspectives de progrès technologique, ainsi que l'importance de la mobilisation de ressources financières pour le développement. Nous pouvons tous nous rallier à l'avis d'éminents experts comme Mme Perez et M. Botchwey quant à l'importance fondamentale de ces deux questions.

Toutefois, au lieu de formaliser un nouveau consensus sur la politique économique en dressant une liste comportant un nombre déterminé de points essentiels, je crois qu'il est plus important d'exhorter chacun à bannir l'extrémisme de la politique économique. Abandonnons une fois pour toutes ces doctrines de politique économique qui, en fait, n'ont jamais eu de fondement économique, mais ont été conçues pour les besoins d'un conflit géopolitique qui appartient heureusement désormais au passé.

Quant aux questions de politique économique qui demeurent, nous devons éviter toute unanimité forcée. Sans liberté d'échanger des idées économiques et de formuler des critiques et des contre-critiques, nous cesserons de progresser dans notre compréhension des choses économiques. Il importe également de ne pas perdre de vue les limites intrinsèques de la convergence, voire du consensus. Même lorsque nous parvenons à un accord sur des principes fondamentaux, nos vues divergent souvent quant à la manière d'appliquer ces principes à des situations concrètes que nous n'interpréterons pas toujours à l'identique. Les économistes restent en désaccord sur les causes de la crise asiatique et sur les mesures utilisées pour y mettre un terme. De même, les historiens de l'économie continuent de débattre des causes de la grande dépression et de ce qui a finalement permis d'en sortir.

En nous tournant vers l'avenir, n'oublions pas les sages paroles prononcées ici par le Ministre indien du commerce et de l'industrie, M. Murasoli Maran. La fin du socialisme n'a pas fait taire les cris des pauvres, et de la douleur de la pauvreté doivent naître de nouveaux rêves de justice - un nouvel ordre économique mondial.

Aujourd'hui je veux insister sur le fait que l'édification d'une communauté internationale respectant les aspirations de tous ses membres à un développement durable doit reposer sur les mêmes fondements moraux que le développement durable lui-même. L'idée fondamentale est là encore celle d'une réciprocité généralisée.

Toutefois, comme Raul Prebisch l'a déclaré lors de la création de la CNUCED en 1964, la réciprocité des relations économiques internationales doit être réelle. Elle ne peut être purement conventionnelle, uniquement formelle. Elle ne saurait reposer sur une égalité nominale des pays qui est démentie par toutes les pratiques de négociation, de prise de décision et de règlement des différends. C'est précisément parce que l'intégration mondiale n'a jusqu'à présent concerné qu'une douzaine de pays en développement que le monde économique reste divisé. Dans un tel monde, la réciprocité réelle suppose de prendre en compte l'asymétrie sous-jacente des structures économiques. Cette réciprocité réelle n'existe pas encore. Elle sera le nouvel ordre international que tant de nations représentées ici ont réclamé. Que demandent-elles ? Trois choses, avant tout :

1. Elles veulent que soient démantelés les obstacles massifs au commerce des produits agricoles, des textiles et des vêtements, ainsi que dans les secteurs où des crêtes tarifaires et une progressivité des droits de douane persistent, même après la mise en œuvre des Accords du Cycle d'Uruguay. Bien qu'un plus large accès aux marchés des pays industrialisés ne suffise à résoudre les problèmes des pays les moins avancés, il est essentiel que les autres pays en développement puissent effectivement tirer profit d'un système commercial mondial ouvert.
2. Elles veulent que soient reconnus leurs efforts de promotion d'une solidarité économique régionale. Dès lors que ces efforts prennent la forme d'un "régionalisme ouvert", ils peuvent contribuer à une intégration positive dans l'économie mondiale.
3. Elles veulent que les institutions économiques internationales évoluent de façon à pouvoir concilier les intérêts des pays développés et ceux des pays en développement. Comme les ONG l'ont souligné, ces institutions doivent être davantage pluralistes et participatives qu'elles ne le sont aujourd'hui.

Au lendemain de la Conférence ministérielle de l'OMC de Seattle, les perspectives de progrès dans ces trois directions apparaissent au mieux mitigées. La présente session de la Conférence a été l'occasion de procéder à un large échange de vues. À mon sens, elle a contribué à créer un climat où prévaut une meilleure compréhension mutuelle de la complexité du processus de mondialisation. Néanmoins, il reste beaucoup à faire pour que cela se traduise par des mesures concrètes conduisant à des changements institutionnels au niveau international.

C'est l'objectif que doit se fixer l'ensemble de la communauté internationale pour les quatre prochaines années. La CNUCED doit apporter une contribution constructive à la mise en place d'institutions économiques internationales plus efficaces. Elle doit à cette fin tirer parti des trois instruments dont elle dispose, à savoir la recherche, la promotion des politiques et l'assistance technique. Je suis prêt à m'atteler à cette tâche.

Annexe VII

PARTICIPANTS AUX DÉBATS INTERACTIFS ET AU DÉBAT GÉNÉRAL

Les orateurs ayant animé les différents débats interactifs étaient les suivants :

M. Michel Camdessus, Directeur général du Fonds monétaire international; M. Enrique Iglesias, Président de la Banque interaméricaine de développement; M. Juan Somavía, Directeur général de l'Organisation internationale du Travail; M. Mike Moore, Directeur général de l'Organisation mondiale du commerce; et M. James Wolfensohn, Président de la Banque mondiale.

Les représentants des États membres de la CNUCED ci-après ont participé aux débats interactifs et au débat général : Afrique du Sud; Algérie; Allemagne; Angola; Arabie saoudite; Argentine; Australie; Autriche; Bahreïn, Bangladesh; Barbade; Bélarus; Belgique; Bénin; Bhoutan; Bolivie; Botswana; Brésil; Brunéi Darussalam; Bulgarie; Burkina Faso; Burundi; Cambodge; Canada; Cap-Vert; Chili; Chine; Colombie; Congo; Costa Rica; Cuba; Danemark; Égypte; El Salvador; Émirats arabes unis; Équateur; Espagne; États-Unis d'Amérique; Éthiopie; ex-République yougoslave de Macédoine; Fédération de Russie; Finlande; France; Gabon; Gambie; Ghana; Guatemala; Guinée; Hongrie; Inde; Indonésie; Iran (République islamique d'); Iraq; Irlande; Israël; Italie; Jamahiriya arabe libyenne; Jamaïque; Japon; Kenya; Koweït; Lesotho; Liban; Lituanie; Luxembourg; Madagascar; Malaisie; Malawi; Malte; Maroc; Maurice; Mauritanie; Mexique; Mongolie; Myanmar; Népal; Nigéria; Norvège; Ouganda; Pakistan; Panama; Papouasie-Nouvelle-Guinée; Paraguay; Pays-Bas; Pérou; Philippines; Pologne; Portugal; Qatar; République de Corée; République démocratique populaire lao; République dominicaine; République populaire démocratique de Corée; République tchèque; République-Unie de Tanzanie; Roumanie; Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord; Sainte-Lucie; Saint-Siège; Sénégal; Sierra Leone; Singapour; Slovaquie; Slovénie; Soudan; Sri Lanka; Suède; Suisse; Thaïlande; Tunisie; Turquie; Uruguay; Venezuela; Viet Nam; Yémen; Zambie; Zimbabwe. Le représentant de la Palestine y a également participé.

Les représentants des organismes intergouvernementaux ci-après ont participé aux débats interactifs et au débat général : Banque interaméricaine de développement; Banque mondiale; CEA; CEE; CEPALC; CESA; CESAP; Commission européenne; Communauté andine; FAO; FISE; OCDE; OIT; OMC; OMPI; OMS; ONUDI; Organisation de l'unité africaine; PNUE; UNIFEM; Union interparlementaire.

Les représentants des organisations non gouvernementales ci-après ont participé aux débats interactifs et au débat général : Action Aid; Association mondiale des petites et moyennes entreprises; Christian Aid; Confédération internationale des syndicats libres; Consommateurs International; Focus on the Global South; Fonds catholique pour le développement outre-mer; International South Group Network; Organisation internationale de perspective mondiale; OXFAM International; Réseau du tiers monde.

Annexe VIII

PARTICIPANTS AUX TABLES RONDES

Table ronde de haut niveau d'économistes éminents sur les orientations du commerce et du développement pour le XXI^e siècle (12 février 2000)

Mme Alice Amsden, Massachusetts Institute of Technology

M. Hans Binswanger, Banque mondiale, Washington, D.C.

M. Kwesi Botchewey, Université d'Harvard

M. Bernard Chavance, Université de Paris

M. Peter Evans, Université de Californie, Berkeley

M. Alfred Maizels, Université d'Oxford

M. Deepak Nayyar, Université Jawaharlal Nehru, New Delhi

Mme Carlota Perez, consultante indépendante, Caracas, chargée de recherche honoraire, Université du Sussex

Mme Frances Stewart, Université d'Oxford

M. Alan Winters, Université du Sussex

M. Ippei Yamazawa, Institut des économies en développement, Tokyo

Table ronde de haut niveau avec les chefs de secrétariat d'organismes, de programmes et d'institutions apparentées des Nations Unies (12 février 2000)

Participants :

M. Supachai Panichpakdi, Vice-Premier Ministre et Ministre du commerce de la Thaïlande, Président de la dixième session de la Conférence

M. Mark Malloch Brown, Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)

M. J. Denis Bélisle, Directeur exécutif du Centre du commerce international CNUCED/OMC (CCI)

M. Nitin Desai, Secrétaire général adjoint, Département des affaires économiques et sociales de l'ONU

M. Jacques Diouf, Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)

M. Kamil Idris, Directeur général de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI)

M. Carlos A. Magariños, Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI)

M. Mike Moore, Directeur général de l'Organisation mondiale du commerce (OMC)

M. Rubens Ricupero, Secrétaire général de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED)

M. Juan Somavía, Directeur général de l'Organisation internationale du Travail (OIT)

M. Michael Zammit Cutajar, Secrétaire exécutif de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC)

Table ronde sur la dimension humaine du développement : donner les moyens aux entrepreneurs d'entrer dans le XXI^e siècle (18 février 2000);

M. Lucas Izoton, Directeur de Cobra D'Agua (créateur et fabricant de vêtements) (Brésil)

Mme Yue-Sai Kan, Présidente de Sue-Sai Cosmetics et auteur de divers ouvrages (Chine)

M. Reda Mehigueni, Directeur de La Laiterie d'Azzaba (produits laitiers) (Algérie)

Mme Julia Muntu, Directrice générale de Cozy Homes (mobilier d'appartement et de bureau) et de Truworth-Uganda Ltd. (marque de vêtements en franchise) (Ouganda)

M. Narayan Murthy, Président-directeur général d'Infosys Technologies Ltd. (services de logiciels) (Inde)

M. Peter N. Petrov, Directeur de TST Company (matériel et services photographiques, et agro-industrie) (Fédération de Russie)

Khunying Chanut Piyaoui, Présidente-directrice générale de Dusit Thani Public Co. Ltd. (hôtel et tourisme) (Thaïlande)

Réunion spéciale organisée par le pays hôte

***Colloque sur la reprise économique et financière en Asie* (17 février 2000)**

(Animateur : M. Ammar Siamwalla, Institut thaïlandais de recherche sur le développement)

Causes et origines de la crise financière asiatique – présentation par M. Yilmaz Akyus, Chef du Service des politiques macroéconomiques et des politiques de développement de la CNUCED

Interventions de : M. Azizul Islam, Directeur de la Division de la recherche développementale et de l'analyse des politiques de développement de la CESAP; M. Vichal Pubpocha, Directeur général et Directeur national pour la Thaïlande de la Dresdner Bank; et M. Homi Kharas, Directeur, Lutte contre la pauvreté et gestion économique pour la région est, Banque mondiale.

Le redressement

Intervenants : M. Pisit Leeahtam, Vice-Ministre thaïlandais des finances; M. Jun Kwang Woo, conseiller spécial du Ministre des finances et de l'économie de la République de Corée; et M. Shogo Ishil, haut représentant résident du FMI en Thaïlande.

L'avenir

Intervenants : M. Myong-Ho Shin, Vice-Président (Région ouest), Banque asiatique de développement et M. Pote Videtyontrakich, Directeur général du Crédit suisse First Boston.

Annexe IX

LISTE DES DOCUMENTS

TD/63/Rev.2	Règlement intérieur de la Conférence
TD/379	Ordre du jour provisoire annoté
TD/380	Rapport du Secrétaire général de la CNUCED à la dixième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement
TD/381	Déclaration de Marrakech, adoptée à la neuvième Réunion ministérielle du Groupe des 77 et de la Chine, tenue à Marrakech (Maroc) du 13 au 16 septembre 1999
TD/382	La CNUCED et la société civile : à la poursuite des buts que nous avons en commun
TD/383	Déclaration finale de la Réunion parlementaire organisée à l'occasion de la dixième session de la Conférence
TD/384	Communiqué des ministres du commerce des pays les moins avancés
TD/385	Rapport de la Commission de vérification des pouvoirs
TD/386	Plan d'action
TD/387	Déclaration de Bangkok : Pour un dialogue mondial et un engagement dynamique
TD/388	Déclaration de la Conférence – Remerciements à Sa Majesté le Roi de Thaïlande
TD/389	Résolution – Expression de gratitude au Gouvernement et au peuple thaïlandais
TD/L.361	Projet de plan d'action – texte devant être soumis à la dixième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement
TD/L.362	Message de Mme Mary Robinson, Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme
TD/L.363	Allocution de M. Rubens Ricupero, Secrétaire général de la CNUCED

- TD/L.364 Allocation de S. E. M. Chuan Leekpai, Premier Ministre du Royaume de Thaïlande
- TD/L.365 Allocution de M. Kofi Annan, Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies
- TD/L.366 Message de S. E. Daniel Toroitich Arap Moi, Président de la République du Kenya (en anglais seulement)
- TD/L.367 Projet de rapport de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement à sa dixième session, tenue à Bangkok (Thaïlande) du 12 au 19 février 2000
- TD(X)/Misc.1 et Add.1 Checklist of documents
- TD(X)/Misc.2 Liste provisoire des participants
- TD(X)/Misc.3 Table ronde de haut niveau avec la participation d'éminents économistes – commerce et développement : orientations pour le XXI^e siècle : la perspective théorique
- Résumé – document non officiel établi par le secrétariat de la CNUCED
- TD(X)/Misc.4 et Corr.1 Table ronde de haut niveau avec la participation des chefs de secrétariat d'organismes, de programmes et d'institutions apparentées des Nations Unies
- Résumé – document non officiel établi par le secrétariat de la CNUCED
- TD(X)/Misc.5 Débat interactif : conférencier d'honneur : M. Michael Camdessus
- Résumé – document non officiel établi par le secrétariat de la CNUCED
- TD(X)/Misc.6 Débat interactif : conférencier d'honneur : M. Enrique Iglesias, Président de la Banque interaméricaine de développement
- Résumé – document non officiel établi par le secrétariat de la CNUCED
- TD(X)/Misc.7 Séance plénière – Résumé
- Document non officiel établi par le secrétariat de la CNUCED
- TD(X)/Misc.8 Table ronde avec la participation des chefs de secrétariat des commissions économiques de l'ONU

Dimensions régionales du développement

- Résumé – document non officiel établi par le secrétariat de la CNUCED
- TD(X)/Misc.9 Débat interactif : conférencier d'honneur : M. Juan Somavía
- Résumé – document non officiel établi par le secrétariat de la CNUCED
- TD(X)/Misc.10 Débat interactif : conférencier d'honneur : M. Mike Moore
- Résumé – document non officiel établi par le secrétariat de la CNUCED
- TD(X)/Misc.11 Débat interactif : conférencier d'honneur :
M. James Wolfensohn, Président de la Banque mondiale
- Résumé – document non officiel établi par le secrétariat de la CNUCED
- TD(X)/Misc.12 Table ronde sur la dimension humaine du développement
- Donner les moyens aux entrepreneurs d'entrer dans le XXI^e siècle
- Résumé - document non officiel établi par le secrétariat de la CNUCED
- TD(X)/Misc.13 Forum directif
- Résumé - document non officiel établi par le secrétariat de la CNUCED
- TD/INF.35 Renseignements à l'usage des participants
- TD/INF.36 Information note : Cooperation Agreement between the United Nations and the Government of the Kingdom of Thailand concerning the International Institute for Trade and Development
- TD/INF.37 List of participants, Tenth session (Bangkok, Thaïlande)
12-19 février 2000
- TD(X)/PC/1 Rapport du Séminaire préparatoire à la dixième session de la Conférence sur la contribution de la politique de concurrence au développement dans le contexte de la mondialisation des marchés, Genève, 14 et 15 juin 1999.

TD(X)/PC/2	Rapport de l'Atelier d'experts sur le commerce, le développement durable et le rôle respectif des hommes et des femmes, organisé dans le cadre des préparatifs de la dixième session de la Conférence, Genève, 12 et 13 juillet 1999
TD(X)/PC/3	Rapport de l'Atelier préparatoire de la dixième session de la Conférence pour l'échange interentreprises de données d'expérience dans le domaine du commerce électronique, Genève, 17 et 18 juin 1999
TD(X)/PC/4	Neuvième Réunion ministérielle du Groupe des 77 et de la Chine Plan d'action - Note du secrétariat de la CNUCED
TD(X)/PC/5	Neuvième Réunion ministérielle du Groupe des 77 et de la Chine Projet de consensus de Bangkok - Note du secrétariat de la CNUCED
TD(X)/PC/6	Lignes directrices pour la participation de l'Union européenne à la dixième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement - Note du secrétariat de la CNUCED
TD(X)/PC/7 et Corr.1	Séminaire préparatoire à la dixième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement : "Comment mettre l'investissement étranger direct au service d'un développement durable", Genève, 15 novembre 1999 - Aperçu général et rapport de synthèse
TD(X)/PC/CRP.1	Plan d'action Texte composite reprenant les modifications proposées et les observations reçues au 4 novembre 1999, concernant la première partie du Plan d'action (TD(X)/PC/4)
et Rev.1	Plan d'action - Première partie Texte du Président
TD(X)/PC/CRP.2	Plan d'action Texte composite reprenant les modifications proposées et les observations reçues au 4 novembre 1999, concernant la deuxième partie du Plan d'action (TD(X)/PC/4)
et Rev.1	Plan d'action - Deuxième partie Texte du Président
TD(X)/PC/CRP.3	Plan d'action Texte devant être soumis à la Conférence - Projet du Président

Table ronde

TD(X)/RT.1/1	Table ronde de haut niveau sur le commerce et le développement : Orientations pour le XXI ^e siècle - Répartition des revenus et développement
TD(X)/RT.1/2	Table ronde de haut niveau sur le commerce et le développement : Orientations pour le XXI ^e siècle - La politique commerciale comme politique de développement
TD(X)/RT.1/3	Table ronde de haut niveau sur le commerce et le développement : Orientations pour le XXI ^e siècle - Le conflit historique du socialisme et du capitalisme et la transformation postsocialiste
TD(X)/RT.1/4	Table ronde de haut niveau sur le commerce et le développement : Orientations pour le XXI ^e siècle - Mondialisation et stratégies de développement
TD(X)/RT.1/5	Table ronde de haut niveau sur le commerce et le développement : Orientations pour le XXI ^e siècle - La gouvernance économique et ses institutions dans une économie politique mondialisée : incidences pour les pays en développement
TD(X)/RT.1/6	Table ronde de haut niveau sur le commerce et le développement : Orientations pour le XXI ^e siècle - Dépendance économique à l'égard des produits de base
TD(X)/RT.1/7	Table ronde de haut niveau sur le commerce et le développement : Orientations pour le XXI ^e siècle - L'industrialisation dans le cadre des nouvelles règles de l'OMC
TD(X)/RT.1/8	Table ronde de haut niveau sur le commerce et le développement : Orientations pour le XXI ^e siècle - Obstacles au commerce des produits agricoles, négociations commerciales et intérêts des pays en développement
TD(X)/RT.1/9	Table ronde de haut niveau sur le commerce et le développement : Orientations pour le XXI ^e siècle - Les mutations technologiques et les perspectives de développement en tant qu'objectif évolutif
TD(X)/RT.1/10	Table ronde de haut niveau sur le commerce et le développement : Orientations pour le XXI ^e siècle - La coopération régionale dans un environnement mondial en mutation : succès et échecs de l'Asie de l'Est

TD(X)/RT.1/11	High-level Round Table on Trade and Development: Directions for the Twenty-first Century - Financing for Development: Current trends and Issues for the future
TD(X)/RT.1/12	Table ronde de haut niveau sur le commerce et le développement : Orientations pour le XXI ^e siècle - Note du secrétariat de la CNUCED
AF/MM/77(IX)/1 et Corr.1	Déclaration des ministres africains sur la dixième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement
AS/MM/77(IX)/3	Textes adoptés à la Réunion (Consensus de Beyrouth)
LA/MM/77(IX)/1	Déclaration de Saint-Domingue
TD/B/46/1 (Vol.1)	Rapport du Conseil du commerce et du développement sur sa quarante-sixième session
UNCTAD/ISS/Misc.273	Compendium of outcomes of UNCTAD intergovernmental meetings since Midrand 1996-1999
UNCTAD/ISS/Misc.276	Compendium of General Assembly resolutions approved by the Second Committee that make direct or indirect reference to UNCTAD since UNCTAD IX
TD/B/IGO/List/2 et Add.1-3	Organismes intergouvernementaux participant aux travaux de la CNUCED
TD/B/NGO/List/3 et Add.1-2	Liste des organisations non gouvernementales participant aux activités de la CNUCED
